Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15791 – 7 F | JEUDI 2 NOVEMBRE 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Démission du premier ministre du Québec

Après l'échec du référendum sur l'indépendance, le premier ministre québécois, Jacques Parizeau, annonce son retrait de la vie politique. Ottawa envisage la reconnaissance de la province francophone comme une *« société distincte »*. p. 3

La justice et le RPR

Une enquête préliminaire visant implicitement la trésorière officieuse du RPR, Mme Casetta, soupçonnée d'être impliquée dans la création d'emplois fictifs, vient d'être ouverte par le parquet de Nanterre. p. 20

Le redressement d'Air France compromis

Une grève des hôtesses et stewards pourrait compromettre le redressement de la compagnie aérienne, alors que le plan du PDG Christian Blanc tarde à porter ses fruits. p. 12

Voyage au Tibet

Partis de Nyalam, nos envoyés spéciaux sont arrivés à Barkha, non loin des berges du lac Manasarovar. Là, huit monastères dévastés pendant la révolution culturelle servent à nouveau de refuge aux pèlerins. p. 14

Les chercheurs et le respect de la vie privée

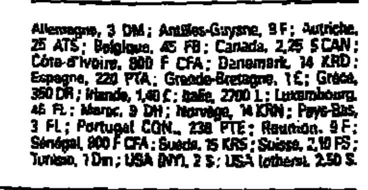
Des chercheurs de l'Institut national d'études démographiques (INED) jugent excessifs les pouvoirs de la Commission de l'informatique et des libertés, garante du respect de la vie privée. p. 7

L'art sort des musées

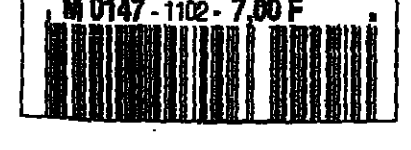
Des expériences se développent, en France et à l'étranger, pour tenter de rapprocher le public de la création contemporaine, notamment en multipliant les réalisations d'artistes sur des lieux de vie. p. 16

Les éditoriaux du « Monde »

De Srebrenica à Dayton : La France des passe-droits. p. 11



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 238 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

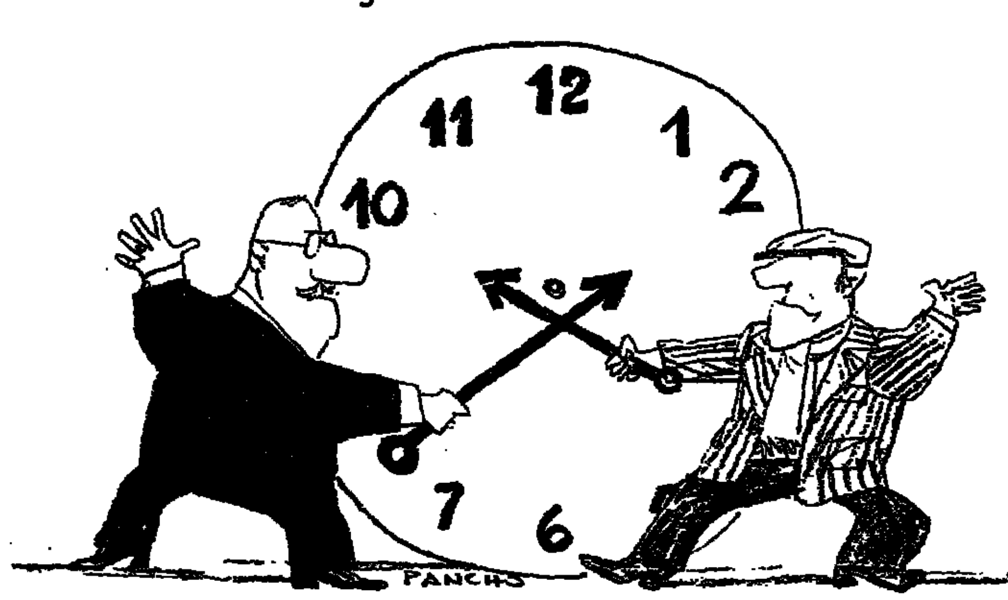


M 0147 - 1102 - 7,00 F

L'accord sur le temps de travail pourrait créer 300 000 emplois en deux ans

Non signataire, la CGT dénonce une « déréglementation totale » du droit des salariés

À L'EXCEPTION de la CGT, le patronat et les syndicats sont parvenus, mardi 31 octobre, à un accord sur la réduction du temps de travail. Avant la fin du premier semestre 1996, les branches d'activités devront avoir trouvé les formules pour organiser l'annualisation et la diminution du temps de travail, les heures supplémentaires, le travail à temps partiel, le travail pénible et la création d'un compte « épargne temps », de façon à créer une dynamique pour l'emploi. Le nombre d'embauches qui pourraient résulter de ces dispositifs serait de l'ordre 300 000, selon le président du CNPF, Jean Gandois. Un autre accord a été signé qui prévoit l'organisation de la négociation sociale dans les petites entreprises dépourvues de représentation syndicale. Il autorise la signature par des élus mandatés ou par des salariés sans mandat, sous réserve de l'approbation par une commission paritaire technique des accords signés.



Le patronat – *qui* ne voulait pas, au début de l'année, entendre parler de réduction du temps de travail –, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC se déclarent satisfaits des deux accords qui parachèvent les textes déjà signés en matière d'insertion des jeunes et de départs en préretraite. Force ouvrière n'est pas enthousiaste : elle aurait préféré des engagements plus précis en matière de diminution du temps de travail et rejette l'expérimentation proposée en matière de négociation dans les PME. La CGT a refusé de signer ces deux accords en faisant valoir que le premier accélérait la *« déstabilisation »* du statut des salariés au seul bénéfice des entreprises, et que le second entérinait une *« déréglementation totale »* du droit du travail.

Lire page 5

L'armée française s'équipe pour les combats de rue

L'INFANTERIE FRANÇAISE expérimente le combat de rue. Le 27e bataillon de chasseurs alpins (BCA), qui est en train de quitter Annecy, où il était installé depuis 1922, pour Cran-Gevrier (Haute-Savoie), où il sera définitivement basé à la fin 1996, a été chargé par l'état-major de l'armée de terre d'imaginer la tactique du *« contrôle du milieu en zone urbanisée »* avec les nouveaux équipements du combattant moderne. C'est le bimestriel spécialisé *Le Cor de chasse*, revue des bataillons de chasseurs et de la Fédération nationale des amicales de chasseurs, qui l'annonce dans son dernier numéro. Cette information est confirmée de source officielle.

Intégré à la division d'infanterie de montagne (DIM) à Grenoble, le 27e BCA a la double particularité d'avoir hérité, au travers de son nouveau casernement baptisé *« Tom Morel »*, des traditions des résistants du plateau du Vercors, en 1944, et d'avoir été engagé dans le conflit en ex-Yougoslavie, en interposition sur le mont Igman, pour maintenir la paix « onusienne ».

Etant donné le taux d'urbanisation dans les pays, les combats à venir risquent d'être de plus en plus souvent des guérillas urbaines. *« Il faut donc*, notent les expérimentateurs, *que le combattant en zone urbaine possède un système simple et rapide de visée »* pour les armes dont il est équipé.

Ainsi le fusil d'assaut Famas, le célèbre Clairon, a été testé, y compris la nuit, avec des lunettes, des intensificateurs de lumière et des pointeurs laser. *« De nuit, il est possible d'agir avec une grande discrétion, sans l'utilisation des mines ou des fusées éclairantes. »*

Porteur d'un nouveau casque composite et d'un gilet pare-balles ou pare-éclats, le combattant moderne ressemble à un extraterrestre ou à Robocop, équipé de *« minimis »* à cadence de feu élevée – ces fusils-mitrailleurs qui sont d'un faible encombrement – et de fusils à pompe, voire de missiles portables antiblindés qui peuvent tirer en ambiance confinée. Il n'est jamais isolé sur le terrain. Au contraire, il est directement relié en permanence à son chef et à ses homologues, grâce à des transmissions individuelles *« rapides, discrètes et faciles »*. Les véhicules à bord desquels ce combattant moderne se transporte doivent tous être blindés et armés d'un canon de 20 ou d'une mitrailleuse 12,7.

« Avec ces matériels, précisent encore les expérimentateurs du 27e BCA, *nous avons effectué des tirs de jour et de nuit, dont la rapidité, la précision, la puissance de feu et, donc, l'efficacité sont sans commune mesure avec ce que connaît le fantassin d'aujourd'hui. »*

Il s'agit, s'empressent-ils d'ajouter, d'un dispositif qui est destiné à protéger un site sensible, à contrôler un axe de circulation ou à neutraliser des tireurs embusqués. La précision est importante. En ces temps de plan « Vigipirate », où quelque quatre mille à cinq mille soldats ont été mis à contribution pour des missions qui ne relèvent pas toutes de la lutte antiterroriste, ces capacités nouvelles données à l'infanterie pourraient être mal interprétées.

Certaines unités de la gendarmerie spécialisées dans le maintien de l'ordre disposent déjà de la plupart de ces équipements. Mais, dans un Etat démocratique, comme vient de le rappeler l'instruction interministérielle 500 (*Le Monde* du 24 septembre), la réquisition de la troupe – en cas de troubles à l'ordre public – ne peut être qu'une mesure exceptionnelle décidée par l'autorité civile.

Jacques Isnard

Confiance en baisse, chômage en hausse

CE N'EST évidemment qu'un hasard, mais il est malheureux. Candidat à l'élection présidentielle, Jacques Chirac répétait sans cesse, comme il le fit dans son discours-programme du 17 février, que *« nos déficits ne seront maîtrisés que lorsque le chômage aura été vaincu »*. Aujourd'hui élu, et tenant depuis peu un langage de rigueur, il tente de convaincre l'opinion que *« le chômage augmente avec les déficits, et non le contraire »*. Et c'est au moment précis – méchant clin d'œil des statistiques – où le chef de l'Etat change la priorité de sa politique économique et demande au gouvernement de mettre la dernière main à un plan draconien de retour à l'équilibre des comptes sociaux que le chômage repart brutalement à la hausse. Par-delà la coïncidence, il faut donc se poser la question : s'agit-il d'un accident statistique ? Ou d'un préoccupant retournement de tendance ?

A la différence de nombreux autres indicateurs, comme celui de l'inflation qui, depuis plus de vingt ans, ne prête plus guère à controverse, celui du chômage est difficile à déchiffrer. Faisant l'objet de modes de calcul qui sont périodiquement modifiés, tenant compte de variables multiples, comme les évolutions démographiques, les mesures de traitement social du chômage prises par le gouvernement ou encore la perception par les chefs d'entreprise de l'avenir économique, il est sujet à des fluctuations erratiques.

Logiquement, la mauvaise statistique du mois de septembre, qui accuse une hausse de 28 200 demandeurs d'emploi, est la résultante de tous ces facteurs. D'abord, indiscutablement, l'arrivée saisonnière d'une nouvelle classe d'âge sur le marché du travail contribue à cette mauvaise nouvelle, puisque le chômage des moins de vingt-cinq ans a progressé de 5,1 % en septembre. Sur le même registre, qui tend à dédramatiser les derniers chiffres du ministère du travail, on peut également observer que la baisse spectaculaire du chômage au cours des premiers mois de l'année (– 135 000 à la fin du mois d'août selon le nouveau mode de calcul, – 120 000 selon l'ancien) a surpris tous les experts et que ceux-ci s'attendaient à un recul moins marqué en fin d'année. Sur une longue période, les spécialistes persistent à penser que le chômage devrait continuer de baisser : de l'ordre de 140 000 en 1995 et d'environ 185 000 en 1996.

Il y a, cependant, une ombre au tableau, car, au fil des ans, la déréglementation du marché du travail a gagné beaucoup de terrain. L'indicateur du chômage, qui, voici encore quelques années, manifestait une forte inertie par rapport aux tendances de fond de la conjoncture, reflète maintenant beaucoup plus fidèlement ses à-coups. Quand l'activité progresse, le chômage recule plus vite car la croissance est depuis peu plus riche en emplois. Mais quand l'activité fléchit, les statistiques en portent aussi la trace beaucoup plus rapidement.

En quelque sorte, les chiffres du chômage sont devenus plus réactifs à la croissance.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 11

Les bonnes affaires finno-russes



LES NOUVEAUX RICHES de la région de Saint-Pétersbourg se ruent avec des mallettes bourrées de dollars sur la Finlande toute proche. Les produits occidentaux y sont moins chers qu'en Russie, où ils sont frappés de lourdes taxes. A Kotka, petite ville frontière de 55 000 habitants, les Finlandais font assaut d'ingéniosité pour attirer les chalands, et les dissuader de se rendre dans la capitale, Helsinki. *Lire page 9*

Les négociations sur l'ex-Yougoslavie s'ouvrent sous forte pression américaine

LES PRÉSIDENTS de Serbie, Slobodan Milosevic, de Bosnie, Alija Izetbegovic, et de Croatie, Franjo Tudjman, sont arrivés sur la base de Wright-Patterson, près de Dayton, dans l'Ohio, où s'ouvraient, mercredi 1er novembre, les négociations de paix sur l'ex-Yougoslavie. Aucune date n'a été fixée pour la conclusion de ces pourparlers, qui seront dirigés par le médiateur américain Richard Holbrooke.

C'est la première fois depuis le début du conflit – il y a plus de quatre ans – que paraît exister une chance de règlement, comme l'a souligné, mardi, Bill Clinton, en ajoutant que ce serait aussi la dernière pour longtemps. Une très forte pression américaine pèse sur les trois dirigeants pour qu'ils ne quittent pas les Etats-Unis sans avoir signé un accord. Il faudra, pour y parvenir, combler les fossés qui les séparent sur bien des points importants – comme la répartition du territoire de la Bosnie entre les différentes communautés, le statut de Sarajevo, les accès à Gorazde, le sort des réfugiés. Même s'ils se disaient *« optimistes »* à la veille de l'ouverture des pourparlers, les protagonistes – en particulier serbes et bosniaques – ont des conceptions fondamentalement opposées de l'avenir de la Bosnie.

Lire page 2
et notre éditorial page 11

L'exploit des footballeurs lyonnais



LUDOVIC GIULY

LE SUCCÈS de l'équipe de Lyon sur la Lazio de Rome (2-0), mardi 31 octobre, en Coupe de l'UEFA, est avant tout collectif. Générosité dans l'effort et intelligence de jeu ont été à l'origine de la qualification surprise de Lyon. Ludovic Giuly possède cette double qualité. Déjà considéré comme le meilleur joueur sur le terrain au match-aller, il a été à l'origine des deux buts de son équipe à Rome. Agé de dix-neuf ans, encore inconnu du grand public, il ne signera son premier contrat professionnel qu'en juillet 1996, mais déjà, après quatre matches en coupe d'Europe, le jeune stagiaire a pris une dimension de grand créateur de jeu. Dans la tradition des « lutins » lyonnais que furent Fleury Di Nallo et Serge Chiesa. Son gabarit – 1,61 m, 61 kilos – l'autorise à de foudroyantes accélérations, dont il fait profiter ses attaquants à l'approche du but adverse. A Rome, autour de Ludovic Giuly, il y avait huit jeunes joueurs, non seulement formés au club, mais tous originaires de la région lyonnaise. Le club touche ainsi les premiers dividendes d'une politique de formation qui s'appuie sur un recrutement local.

Lire page 13

POURPARLERS Les pourparlers de paix entre Serbes, Croates et Bosniaques, qui s'ouvrent mercredi 1er novembre sur la base aérienne de Dayton (Ohio) aux Etats-Unis, ont été présentés, la veille par le président américain, comme *« la meilleure chance de paix depuis que la guerre a commencé ». « Cela peut être aussi la dernière pour un très long moment »,* a-t-il ajouté. *« L'Amérique peut aider les parties à négocier un règlement, mais nous ne pouvons l'imposer »,* a encore déclaré Bill Clinton, en estimant que, si la guerre reprenait dans les Balkans, *« elle pourrait déboucher sur un plus large conflit, du type de ceux qui ont entraîné les Américains dans deux guerres européennes au cours de ce siècle ».* ● AUCUN DÉLAI n'a été fixé pour les discussions, qui, selon le médiateur américain Richard Holbrooke, se poursuivront *« jusqu'à ce qu'elles produisent des résultats ».* *(Lire aussi notre éditorial page 11.)*

Les belligérants de l'ex-Yougoslavie contraints à la négociation

A l'ouverture des discussions à huis clos de Dayton (Ohio), les positions des différentes parties sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine restent inconciliables. Mais les Etats-Unis qui sont à l'origine de la tenue de cette réunion ne permettront pas qu'elle se solde par un fiasco

SARAJEVO
de notre correspondant

Le vent de la *Pax americana* souffle sur les Balkans. Pour la première fois depuis que la guerre a embrasé l'ex-Yougoslavie, les belligérants s'assoient à une table de négociations avec le sentiment que l'échec leur est interdit. Les présidents serbe, croate et bosniaque n'ont aucune raison concrète d'envisager, aujourd'hui plus qu'hier, la signature d'une paix durable, et pourtant un fiasco dans l'Ohio paraît presque impossible. *« Les Américains ne nous pardonneraient pas un échec »*, entend-on, de plus en plus fréquemment, de chaque côté des lignes de front. L'administration Clinton a mis une telle pression sur Belgrade, Zagreb et Sarajevo que les trois hommes n'entament pas ces discussions avec l'intention de claquer la porte à la moindre péripétie. MM. Milosevic, Tudjman et Izetbegovic ont quitté leur capitale en espérant revenir avec un accord qui serve au mieux leurs intérêts, comme si la signature d'un plan de paix était, de toute façon, devenu inévitable.

Le président Slobodan Milosevic, qui représentera à la fois la RFY (République fédérale de Yougoslavie : Serbie et Monténégro) et la « République serbe » (autoproclamée sur 50 % du territoire bosniaque), s'est déclaré *« optimiste »* à son départ de Belgrade. *« Notre objectif est la paix. Nous nous attendons qu'une paix durable et juste soit enfin instaurée »*, a-t-il ajouté.

L'an dernier, les Serbes de Bosnie avaient été l'ultime obstacle à la signature d'un autre plan de paix, celui du « groupe de contact » (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne). En septembre, après plus d'un an de bras de fer avec l'homme fort de Belgrade, ils ont finalement remis les clés de leur « République serbe » au seul Slobodan Milosevic, sous la pression croisée des raids aériens de l'OTAN et des efforts de Richard Holbrooke.

ÉNORME AVANTAGE

L'énorme avantage qu'ont les Américains, par rapport aux médiateurs du « groupe de contact », est que la répartition de la Bosnie-Herzégovine entre la Fédération croato-bosniaque et la « République serbe » est dorénavant entérinée sur le terrain. Il était admis, depuis l'été 1994, que Croates et Bosniaques contrôleraient 51 % du pays, les Serbes 49 %. Après les victoires militaires des forces croato-bosniaques cet automne, ce partage est devenu une réalité. L'armée serbe ne contrôle plus que 48,4 % du territoire, contre 71 % l'année dernière.



Les belligérants n'en auront pas moins de sérieux problèmes pour déterminer une ligne de partage. Les Serbes réclament l'élargissement du corridor de Posavina, qui relie leur ville principale, Banja Luka, à la Bosnie orientale et à la Serbie. Ils exigent que ce corridor soit élargi de quatre à vingt kilomètres. L'intention de M. Holbrooke est d'obtenir l'assentiment bosniaque en échange de l'abandon par les Serbes d'une route Sarajevo-Gorazde. Le médiateur américain veut négocier parallèlement l'existence des deux corridors, l'un vital pour les Serbes, l'autre vital pour les Bosniaques, puisque jusqu'à maintenant les Serbes continuent d'annoncer leur désir de s'emparer de Gorazde. M. Izetbegovic n'a pas manqué, avant de quitter Sarajevo, de rappeler son intention de voir le corridor de Posavina être attribué au camp bosniaque.

Pour que les belligérants s'accordent sur un partage de la Bosnie, il leur faudra également résoudre le délicat problème du statut de Sarajevo. Le président bosniaque se refusera, sans aucun doute, à un partage de la capitale et il demandera la restitution des quartiers actuellement détenus par l'armée serbe. Pour les Serbes, l'objectif demeure de transformer Sarajevo en un « Berlin balkanique », à l'image de leur volonté d'une division éclatée du pays. *« Si, au cours des discussions, nous atteignons notre but d'avoir une Bosnie divisée et notre propre Etat séparé, alors nous serons les vainqueurs »*, a déjà annoncé Momcilo Krajisnik, « président » du « Parlement » de Pale et membre de la délégation de M. Milosevic.

Le discours est clair. Les belligérants n'ont, pour l'instant, pas revu leurs ambitions à la baisse. M. Izetbegovic veut une Bosnie-Herzégovine unitaire; les Serbes de Pale désirent une séparation entre deux Etats distincts. Du côté serbe, on exige de plus le droit de se confédérer avec la Serbie voisine, un an après la signature du plan de paix. Le président Milosevic ne s'est pas exprimé récemment sur les exigences des Serbes de Bosnie et on ne connaît donc pas ses intentions exactes. La seule certitude est qu'il devra décider pour eux et que les trois délégués de la « République serbe » ne seront, en fait, présents aux Etats-Unis qu'à titre de conseillers. Les hommes de Pale devront subir les choix de M. Milosevic, intéressé par une levée des sanctions économiques qui frappent la Serbie depuis le printemps 1992. Les Américains se sont engagés à lever cet embargo dès qu'un accord serait trouvé, sans attendre la signature finale du plan de paix à Paris.

LA QUESTION DE L'OTAN

Outre le partage du territoire et la future Constitution, les présidents devront négocier le déploiement des troupes de l'OTAN. Là encore, tout sépare Serbes, Croates et Bosniaques. Les Serbes désirent que la force multinationale soit déployée uniquement le long des lignes de front, afin de geler la division du pays, tandis que les Bosniaques souhaitent qu'elle soit positionnée sur les frontières extérieures afin de garantir l'unité de la Bosnie-Herzégovine.

Les trois hommes devront également se mettre d'accord sur l'éventuel retour des réfugiés dans leurs foyers, les modalités de distribution de l'aide économique, la traduction en justice des criminels de guerre... M. Izetbegovic a réclamé que les milliards de dollars d'aide versés par la communauté internationale soient liés à un strict respect des droits de l'homme.

Richard Holbrooke et les différents médiateurs ont donc raison de prévenir qu'un succès est loin d'être acquis. Néanmoins, la méthode américaine semble avoir déjà porté ses fruits et les trois ennemis abordent les négociations avec un certain « optimisme », selon le terme employé dans les trois capitales.

« Nous sommes dans une bonne situation, a indiqué pour sa part Alija Izetbegovic. *Nous aurons soit les troupes de l'OTAN, soit des armes, selon les souhaits du Congrès. »* La crainte des Occidentaux, selon des sources diplomatiques, est justement que le camp bosniaque ne choisisse la levée de l'embargo sur les armes promise par les Américains en cas d'échec du processus de paix. *« Ce ne serait pas raisonnable*, rassure un diplomate bosniaque. *Nos récentes victoires ne nous ont pas fait perdre le sens des réalités. Si les négocitions échouaient et si l'embargo était levé, Belgrade serait forcé d'entrer plus activement dans la guerre. Nous pouvons vaincre des Serbes isolés et épuisés, certainement pas l'armée de Milosevic. ». « Notre intérêt est de signer la paix »*, conclut-il.

L'impression à Sarajevo, Belgrade ou Zagreb est que les trois présidents n'ont pas les moyens de s'opposer au projet américain, de refuser l'arrivée des troupes de l'OTAN et de risquer un nouvel embrasement de la Bosnie-Herzégovine après l'hiver. *« Les Américains ont préparé le calumet de la paix balkanique*, ironise *Oslobodenje*, le quotidien de Sarajevo. *Ils ont choisi le meilleur tabac et les meilleures allumettes actuellement disponibles. » « La fumée de la* Pax americana *sera forte mais cela ne signifie pas que l'un des trois acteurs – ou les trois – ne pourra pas y résister*, poursuit l'éditorialiste. *Car la paix à la mode américaine ne sera agréable et douce pour personne. »*

Rémy Ourdan

Les principaux participants

Les présidents Slobodan Milosevic (Serbie et Monténégro), Alija Izetbegovic (Bosnie-Herzégovine) et Franjo Tudjman (Croatie) conduisent leurs délégations respectives, qui comprennent chacune une vingtaine de personnes. La délégation serbe, outre le président du Monténégro, Momir Bulatovic, et le chef de la diplomatie yougoslave, Milan Milutinovic, inclut trois représentants de la « République serbe » (autoproclamée en Bosnie). Il s'agit du « président du Parlement », Momcilo Krajsnik, du « vice-président », Nicolas Koljevic, et du « ministre des affaires étrangères », Aleksa Buha. Richard Holbrooke, qui a négocié l'organisation de ces pourparlers lors de ses navettes entre Belgrade, Zagreb et Sarajevo ces dernières semaines, doit présenter aux belligérants un projet américain de règlement. Les négociations, qui pourraient durer plusieurs semaines, se tiendront à huis clos, sous l'égide de M. Holbrooke, du négociateur russe Igor Ivanov, et du médiateur de l'Union européenne, Carl Bildt, coprésident de la conférence.

Le nécessaire optimisme de Belgrade

L'OUVERTURE des pourparlers aux Etats-Unis est accueillie avec une apparente euphorie dans la capitale yougoslave. *« La tonalité radieuse dans les médias officiels est à l'image de l'été indien »*, déclare un observateur, en soulignant que le régime *« se sent plus fort que jamais »*. L'apparition inhabituelle sur les écrans de télévision de plusieurs responsables du régime, dont le président Slobodan Milosevic, est destinée à renforcer une campagne de propagande pour *« créer une atmosphère de paix et de prospérité, et*, dit-il, *démontrer la grande victoire du régime dans son effort pour parvenir à une paix durable »*.

Cet optimisme n'est cependant pas unanimement partagé. Pour le président de l'Alliance civique de Serbie (opposition), Miljenko Dereta, *« l'atmosphère est tout de même assez tendue parce que les socialistes* (au pouvoir) *sont décidés à tout accepter, alors que les nationalistes tentent par tous les moyens de déstabiliser le régime ». « De plus*, ajoute Miljenko Dereta, *l'afflux de réfugiés est problématique, tant sur le plan économique que sur le plan politique, et un nouvel exode aurait des conséquences catastrophiques »*. Le dirigeant de l'opposition qualifie aussi d' *« un peu artificiel »* le climat optimiste qui prévaut, et l'attribue essentiellement à l'effet bénéfique attendu par l'ensemble de la population d'une éventuelle levée des sanctions économiques qui frappent Belgrade.

ENJEU ÉNORME POUR M. MILOSEVIC

« En fait, dit le responsable d'un média indépendant, *les enjeux de la réunion américaine ne sont guère explicités. L'accent est beaucoup plus mis par les journaux officiels sur ses aspects pratiques ou techniques que sur les problèmes politiques. D'une manière générale, ceux qui parlent de paix sont partout, et les autres qui veulent exprimer des réserves, ou, plus simplement, refusent de minimiser les problèmes, n'ont pas droit à la parole. »* Les positions maximalistes des Serbes de Bosnie, tout comme les demandes extravagantes du président bosniaque Alija Izetbegovic, sont pour lui autant de motifs d'inquiétude.

Un diplomate occidental explique pour sa part que le président Slobodan Milosevic *« a tout misé dans cette affaire. L'enjeu est pour lui énorme et, s'il échoue, sa crédibilité sera sérieusement entamée, surtout après qu'il a avalé les défaites en Bosnie et la chute de la Krajina »*. L'objectif principal du président serbe reste la levée des sanctions économiques qui frappent son pays, à un moment où la situation économique est difficile. L'inflation a dépassé 10 % au mois de septembre, et même si la situation sociale est calme et les manifestations très rares, la dégradation sociale est chaque jour un peu plus perceptible. *« Il s'agit donc d'un optimisme nécessaire*, dit le diplomate ; *il a même pour effet d'anesthésier l'opposition raisonnable qui se contente pour le moment d'attendre le résultat des pourparlers. Les comptes seront faits après. »*

Les principaux titres de la presse de Belgrade résumaient, ces derniers jours, cet état d'esprit : *« Le paquet pour la Bosnie est accepté »* et *« la délégation pour les pourparlers a été constituée »*, titrait ainsi le quotidien *Politica*. Le seul journal indépendant, *Nasa Borba*, ouvrait pour sa part en « une » sur *« Milosevic démarre une nouvelle initiative »* et soulignait la déclaration du président du Monténégro, Momir Bolatovic, assurant : *« Nous sommes prêts à faire des compromis. »*

Denis Hautin-Guiraut

De l'éclatement de la Fédération yougoslave au cessez-le-feu

1991

● **25 juin** : la Croatie et la Slovénie proclament leur *« dissociation »* de la Fédération yougoslave. Le 27, l'armée fédérale intervient en Slovénie.

● **18 juillet** : l'armée fédérale se retire de Slovénie. En Croatie (dont la population compte 12 % de Serbes), les premiers combats opposent les forces croates aux miliciens serbes soutenus par l'armée fédérale.

● **8 septembre** : en Macédoine, 95 % des électeurs se prononcent par référendum pour l'indépendance, proclamée le 15 septembre.

● **25 septembre** : l'ONU décrète l'embargo sur les armes.

● **19 novembre** : chute de Vukovar, symbole de la résistance croate.

1992

● **15 janvier** : les Douze reconnaissent la Slovénie et la Croatie.

● **février** : le plan de paix de l'ONU pour la Croatie élaboré par Cyrus Vance est accepté, ainsi que le déploiement de 14 000 « casques bleus ».

● **29 février** : le référendum organisé en Bosnie-Herzégovine est boycotté par la communauté serbe. 62,7 % des électeurs se prononcent pour l'indépendance. Première fusillade à Sarajevo.

● **5 avril** : début du siège de Sarajevo par l'armée fédérale. Le lendemain, les Douze reconnaissent la Bosnie.

● **30 mai** : l'ONU impose un embargo commercial à la Serbie.

● **début août**, les témoignages s'accumulent sur les camps d'internement contrôlés par les Serbes en Bosnie.

● **26 et 27 août** : conférence sur l'ex-Yougoslavie à Londres : elle adopte une déclaration en douze points qui restera lettre morte.

● **9 octobre** : l'ONU interdit le survol de la Bosnie.

1993

● **janvier** : de violents combats commencent en Bosnie centrale entre Croates et Musulmans.

● **12 avril** : sous la pression américaine, l'ONU autorise le recours à la force pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne. Après Srebrenica, le 21 avril, cinq autres *« zones de sécurité »* (Sarajevo, Tuzla, Zepa, Gorazde et Bihac) sont créées, le 7 mai, par l'ONU.

● **16 mai** : les Serbes de Bosnie rejettent massivement par référendum le plan mis au point par Cyrus Vance et David Owen.

1994

● **5 février** : un obus fait 68 morts et près de 200 blessés sur le marché de Sarajevo. Sous l'impulsion de la France et des Etats-unis, un ultimatum est lancé aux Serbes pour qu'ils retirent leurs armes lourdes au-delà de 20 kilomètres de Sarajevo, assorti d'une menace de frappes aériennes. Les Serbes obtempèrent, puis réinstallent leurs armes au fil des mois.

● **28 février** : première attaque aérienne de l'OTAN : quatre avions serbes sont abattus en Bosnie.

● **29 février** : un accord cadre est conclu entre Sarajevo et Zagreb, sous l'impulsion de Washington, pour l'établissement d'une Fédération croato-musulmane en Bosnie-Herzégovine.

1995

● **25 mai** : le bombardement de Tuzla par les Serbes de Bosnie fait 71 morts et 150 blessés. Les jours suivants, les Serbes prennent en otage plus de 370 casques bleus. Les derniers seront libérés le 18 juin, quinze jours après la création de la *« Force de réaction rapide »* (FRR).

● **11 juillet** : Srebrenica tombe aux mains des Serbes de Bosnie, et, deux semaines plus tard, Zepa.

● **5 août** : l'armée croate reprend la Krajina, territoire croate aux mains des Serbes sécessionnistes depuis 1991. L'action conjointe de l'armée croate et de l'armée gouvernementale bosniaque permet de désenclaver Bihac (nord-ouest de la Bosnie). Devant la nouvelle situation sur le terrain et les pressions accrues du Congrès américain, le sous-secrétaire d'Etat Richard Holbrooke commence ses tournées entre Zagreb, Sarajevo et Belgrade pour tenter de dégager un règlement.

● **28 août** : le bombardement d'un marché de Sarajevo, attribué aux Serbes de Bosnie fait 41 morts et 84 blessés. Le surlendemain, l'OTAN et la FRR lancent l'opération « deliberate force » contre des objectifs serbes.

● **8 septembre** : Richard Holbrooke engrange à Genève un premier accord tripartite sur certains principes : reconnaissance de l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, reconnaissance par Sarajevo de l'existence de la *« République serbe »* sur son territoire. Après la suspension des raids de l'OTAN, un accord intervient sur le désenclavement de Sarajevo.

● **16 septembre** : reprise du pont aérien sur Sarajevo, interrompu depuis avril. L'OTAN commence à préparer une force multinationale de paix.

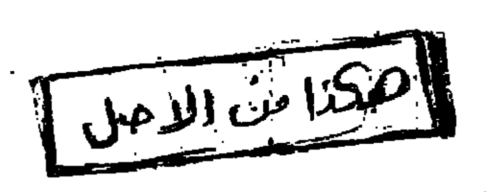
● **5 octobre** : les belligérants bosniaques acceptent un cessez-le-feu de soixante jours aux termes d'un accord obtenu à l'arraché par Washington.

Franjo Tudjman va négocier fort de son succès aux élections

LE PRÉSIDENT croate Franjo Tudjman aborde les négociations de paix aux Etats-Unis fort du succès de son parti aux élections législatives du dimanche 31 octobre. Après le dépouillement de 99 % des bulletins, la Communauté démocratique croate (HDZ, au pouvoir) remporte en effet 44,82 % des suffrages, contre 18,44 % à la coalition d'opposition conduite par le Parti paysan, et 11,62 % pour le Parti libéral. Ces résultats ne tiennent pas encore compte du vote des quelque quatre cent mille Croates résidant à l'étranger, et principalement en Bosnie-Herzégovine.

L'important soutien des Croates de Bosnie-Herzégovine, qui votent en masse pour le HDZ, va obliger M. Tudjman, à Dayton, à se défendre de chercher à étendre l'influence de Zagreb sur le territoire de son voisin. Il devra rassurer Sarajevo, qui a exprimé ouvertement ses craintes de voir les régions du sud et de l'ouest de la Bosnie annexées par Zagreb. Et surtout Washington, pour qui la Fédération croato-musulmane, créée en mars 1994 pour mettre fin à de sanglants affrontements entre Croates et Musulmans, est un élément-clé du retour à la paix dans l'ex-Yougoslavie.

La confirmation, mardi 31 octobre, par les chefs civils et militaires des sécessionnistes serbes, de leur rejet de l'accord sur la Slavonie orientale (est de la Croatie) demeure cependant le problème le plus difficile pour le président croate. Le document élaboré par les Etats-Unis et l'ONU prévoyait d'assurer le retour à terme de cette région sous l'autorité croate. Malgré cet échec, Franjo Tudjman a déclaré avant son départ pour les Etats-Unis qu'il espérait un accord sur la Slavonie orientale, *« séparement ou dans le cadre d'un accord global »*. A son arrivée sur la base aérienne de Dayton, le président croate a déclaré à la presse qu'il était otpimiste sur le résultat des négociations : *« Si je ne l'étais pas, je ne serais pas ici »*, a-t-il déclaré. – *(AFP)*



Le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, a annoncé sa démission

Les dirigeants de la province francophone ont rejeté les offres de dialogue d'Ottawa

Après la courte défaite du « oui » au référendum sur la souveraineté, le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, a annoncé mardi 31 octobre son retrait de la vie politique. *Le premier ministre fédéral, Jean Chrétien, a indiqué qu'un projet de loi, qui pourrait inclure la reconnaissance de la province francophone comme une « société distincte », sera présenté « dans les prochaines semaines » par le gouvernement canadien.*

MONTRÉAL
de notre envoyée spéciale

« Le Québec s'est levé, on ne pourra jamais le faire reculer (...) D'autres que moi lui feront franchir la dernière frontière vers la souveraineté » : dans le salon rouge de l'Assemblée nationale du Québec, Jacques Parizeau, le « pur et dur » de l'indépendance, a annoncé, en ces termes, mardi 31 octobre, son intention de démissionner de son poste de premier ministre de la province et de chef du Parti québécois, *« à la fin de la session parlementaire »* en cours, soit aux alentours du 20 décembre.

Il avait pris, *« depuis longtemps »*, a-t-il précisé, la décision de se retirer rapidement, à soixante-cinq ans, si le « non » devait l'emporter au référendum du 30 octobre sur la souveraineté de la province, assortie d'une proposition de nouveau partenariat politique et économique avec le reste du Canada. La faiblesse de la marge de la défaite (le « non » l'a emporté avec 50,56 % des suffrages, selon les premiers résultats officiels rendus publics) ne l'a pas fait hésiter.

DES PROPOS « INEXCUSABLES »

M. Parizeau a tempéré ses propos de la veille (*« On a été battu par l'argent et des votes ethniques »*), qui avaient scandalisé les anglophones et les immigrants de la province, mais il n'en a pas renié le fond. *« Les mots étaient trop durs*, a-t-il reconnu, *mais ça ne change rien à la réalité »*, à savoir que 95 %, selon lui, des non francophones se sont prononcés contre son projet.

Si M. Parizeau, dont la cote de popularité était déjà basse avant cet impair, n'avait pas annoncé sa démission, des courants du Parti québécois l'y auraient sans doute poussé. Ses propos ont de toutes parts été considérés comme *« inexcusables »*, dans une société qui a démontré, au quotidien, plus d'ouverture et de tolérance que lui.

Dès mardi matin, certains analystes faisaient remarquer qu'il ne fallait pas occulter plusieurs cruelles vérités. D'une part, les francophones (82 % de la population québécoise) ont voté en bien plus grand nombre que les non-francophones contre la souveraineté. D'autre part, beaucoup de Québécois ont estimé que, au-delà de la souveraineté, le Parti québécois n'avait pas de programme de gouvernement très convaincant.

M. Parizeau a expliqué, mardi, en quoi *« l'argent »* aurait contribué à la défaite : *« le camp du « non » a dépensé en une journée* [celle du vendredi 27 octobre, au cours de laquelle des Canadiens d'autres provinces sont venus à Montréal dire leur attachement au Québec] *autant que le camp du « oui » pendant toute la campagne »*.

Le chef démissionnaire a répondu, par la négative, à l'appel que lui avait lancé la veille le premier ministre canadien, Jean Chrétien, en faveur d'un travail conjoint pour la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel canadien. M. Parizeau a par avance rejeté *« les hochets symboliques »* que seraient la reconnaissance d'un statut de *« société distincte »* pour le Québec et la conclusion d'ententes administratives visant à décentraliser certains pouvoirs fédéraux vers la province.

LUCIEN BOUCHARD FAVORI

M. Chrétien s'est vu opposer la même fin de non-recevoir par Lucien Bouchard, dont la formation – le Bloc québécois – est le premier parti de l'opposition au parlement d'Ottawa. Artisan de la remontée du « oui » au Québec, dans les semaines ayant précédé le référendum, M. Bouchard est unanimement considéré comme le successeur tout désigné de M. Parizeau, à la tête du Parti québécois. Les chances paraissent d'ores et déjà suffisamment élevées pour que cette formation évite même l'épreuve de primaires : la popularité de M. Bouchard est telle, dans sa province, que plusieurs candidats potentiels, comme Bernard Landry par exemple, ont exclu mardi de se présenter contre lui.

Dans cette hypothèse, M. Bouchard succéderait donc en décembre à M. Parizeau, arrivé au pouvoir en septembre 1994, et pourrait, en vertu des règles d'un système parlementaire d'inspiration britannique, attendre 1998 avant de se présenter devant les électeurs. La possibilité lui est aussi offerte de déclencher des élections de type référendaire quand bon lui semble. Elu, il pourrait alors proclamer unilatéralement la souveraineté, dont il ne cesse, depuis lundi, d'annoncer l'échéance proche.

Dans l'immédiat, la démission de M. Parizeau offre un répit à M. Chrétien, qui aura jusqu'à fin décembre pour organiser, au Canada anglais, les forces d'un changement généralement souhaité dans les structures de la fédération. Il a promis des *« solutions innovatrices »*. Les marchés lui font relativement confiance, puisque le dollar canadien s'est redressé, mardi 31, par rapport au billet vert américain et que le Banque centrale du Canada a baissé son taux d'escompte de 1,47 point.

La force du « oui » au référendum de lundi (49,44 % des électeurs) contribue à montrer au Canada anglais que le Québec veut que ses spécificités soient officiellement reconnues au sein de la fédération. La victoire si courte du « non » signe, de l'avis de la plupart des observateurs, un cessez-le-feu dans cette longue guerre sans mort entre la Belle Province et Ottawa, mais sûrement pas la fin des hostilités.

Martine Jacot

Réactions françaises

● **PHILIPPE SÉGUIN**, président de l'Assemblée nationale (RPR), a déclaré mardi 31 octobre que *« la volonté de changement exprimée tant par les partisans du « non » que par ceux du « oui » aura en tout cas définitivement fait des Québécois un peuple »*.

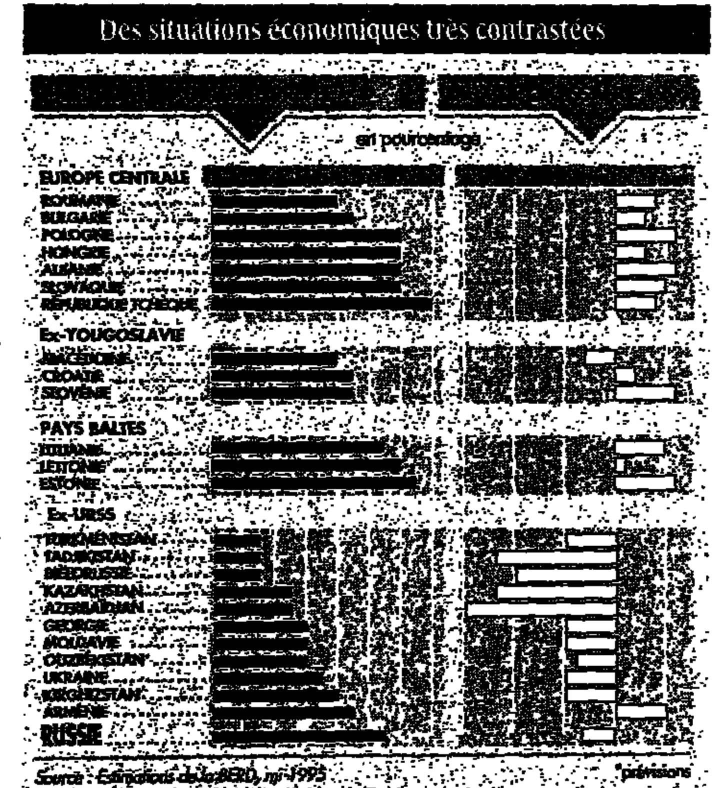
● **JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT**, président du Mouvement des citoyens (MDC), ancien ministre, a estimé que *« 49,4 %-50,6 % : c'est à peu près le même score que pour le traité de Maastricht. Dans les deux cas, les partisans de l'indépendance ont perdu »*.

● **JEAN-MARIE LE PEN**, président du Front national, a publié un communiqué qui souligne : *« Cette fragile victoire est due pour partie au vote des immigrés fraîchement installés dans cette vieille province française, mais qui ont choisi de vivre sur le mode anglo-saxon. »*

L'Europe centrale est entrée dans une phase de croissance stable

La BERD souligne l'importance de l'investissement dans le déroulement de la transition économique

« ALORS QUE, l'année dernière, des avancées importantes ont été observées dans l'ensemble de la région, les changements les plus rapides interviennent maintenant dans les pays de l'ex-URSS », souligne l'étude annuelle de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) consacrée à la transition, parue mercredi 1er novembre. En Europe centrale, nombre d'étapes décisives de la transition, c'est-à-dire du passage du communisme vers l'économie de marché, ont été franchies dès le début des années 90. Il s'agit maintenant surtout de consolider les nouvelles structures. *« Les récompenses de la transition, en termes de retour à la croissance, apparaissent déjà nettement dans de nombreux pays de la région »*, souligne le rapport, qui rappelle que 1995 devrait être la troisième année consécutive de croissance positive en Europe centrale et dans les pays baltes. En moyenne, la croissance s'y est établie à 1 % en 1993, 4 % en 1994, et devrait atteindre 5 % cette année, un taux supérieur à celui de l'Europe occidentale. Tous les pays de la zone, y compris ceux réputés fragiles – comme l'Albanie, la Bulgarie ou la Roumanie –, retrouvent des produits intérieurs bruts en hausse.



Plusieurs pays d'Europe centrale ont maintenant des secteurs privés prédominants, et sont sur la voie d'une croissance stable. D'autres régions comme l'Asie centrale sont encore durement frappées par la récession.

Face à ces performances, la Communauté des Etats indépendants (CEI) fait piètre figure avec un PIB chutant en moyenne cette année de 4 %, après 17 % en 1994. La Russie, la plus vaste des Républiques de l'ex-URSS, devrait encore être en récession cette année (– 3 %, contre – 15 % en 1994), mais retrouverait une croissance très légèrement positive en 1996. De très nombreuses entreprises y ont été privatisées, passant souvent sous le contrôle de leurs dirigeants, tandis que les prix et le commerce extérieur ont été largement libéralisés. Dans plusieurs autres Etats – le Kirghizistan, la Moldavie et, plus récemment, l'Ukraine –, les réformes économiques se sont également accélérées. Elles laissent espérer un retour prochain de la croissance, même s'il sera postérieur à 1996. C'est l'Arménie qui décroche la palme de la croissance de l'ex-Union soviétique : son PIB devrait encore augmenter de 5 % en 1995, comme l'année précédente. Le pays est, il est vrai – avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie –, celui qui a le plus souffert de l'éclatement de l'URSS, son produit intérieur de 1994 atteignant 37 % à peine de celui de 1989 (48 % en moyenne dans la CEI, et 88 % en Europe centrale).

En matière macro-économique, les exercices de prévision sont particulièrement délicats. Même les pays les plus avancés en font l'expérience. Le rapport de la BERD consacre des pages entières à l'examen des statistiques de conjoncture et aux prévisions des différents experts internationaux. A l'Est, deux obstacles considérables gênent le travail des économistes. D'une part, ils dépendent des statistiques communiquées par les entreprises et les instituts locaux. Il s'agit le plus souvent des grandes entreprises d'Etat, justement les plus durement frappées par la récession. Le secteur purement privé, qu'il soit ou non *« informel »*, est généralement mal évalué. D'autre part, la date précise du retour à la croissance est presque impossible à anticiper et fausse totalement les statistiques, selon que le redressement se produit en début ou en fin d'année.

Cette année, la BERD consacre également une longue analyse à l'investissement, l'un des piliers traditionnels de la croissance. Elle estime que la plupart des vingt-cinq Etats de son champ d'opération possèdent les atouts qui ont sous-tendu le succès économique de l'Asie du Sud-Est, que ce soit le grand degré d'ouverture de leurs économies, le niveau élevé de qualification de leur population, la présence d'investisseurs étrangers puissants, et de marchés voisins prospères. Un succès comparable, en Europe de l'Est, requiert pourtant un taux d'investissement très élevé, compte tenu surtout du piètre état des appareils productifs au sortir des régimes communistes. L'expérience des dernières années a prouvé que les investissements étrangers restaient relativement limités, et celle de l'Asie que l'épargne intérieure jouait un rôle crucial. En 1994, les 400 millions d'habitants de la région ont reçu le même montant d'investissements étrangers que les 19 millions d'habitants de la Malaisie !

Mais l'investissement ne peut se développer sans un environnement favorable, alliant des infrastructures de qualité, des entreprises bien dirigées, des administrations compétentes. Il ne faut pas attendre d'effet miracle : même si les investissements très soutenus permettaient aux taux de croissance de l'Europe centrale de dépasser de trois points celui de l'Europe de l'Ouest au cours des vingt-cinq prochaines années, les niveaux de vie n'atteindraient, au terme de cette période, que les deux tiers de ceux de l'Europe de l'Ouest, contre un tiers seulement aujourd'hui.

Loin des problèmes de privatisations ou d'investissement, la BERD s'inquiète des problèmes sociaux qui restent en suspens, même dans les pays les plus réformateurs de la région. Elle rappelle que la forte augmentation des taux de mortalité dans les pays baltes et dans la CEI (*Le Monde* du 14 octobre) n'est pas suffisamment prise en compte, et reflète en partie la difficulté du processus de transition.

Françoise Lazare

Ruud Lubbers bien placé pour le secrétariat général de l'OTAN

BRUXELLES. L'ancien chef du gouvernement néerlandais Ruud Lubbers paraît bien placé pour succéder, comme secrétaire général de l'OTAN, au Belge Willy Claes, rattrapé par une affaire de pots-de-vin alors qu'il était ministre de l'économie. Soutenu par Paris et Londres, M. Lubbers a obtenu l'aval du chancelier Kohl, qui s'était pourtant opposé à sa nomination à la tête de la Commission européenne en 1994. L'appui américain lui paraît acquis. M. Lubbers, qui est âgé de cinquante-six ans, va diriger l'OTAN au moment où l'Organisation atlantique s'engage en Bosnie dans sa plus grande opération depuis sa création en 1949 et où elle doit redéfinir sa place dans la sécurité européenne, notamment avec les pays d'Europe centrale et la Russie.

La police égyptienne arrête le fils du fondateur des Frères musulmans

LE CAIRE. La police a interpellé, lundi 30 octobre, Ahmed Seif El Islam Hassan El Banna, fils du fondateur de la confrérie des Frères musulmans, puis l'a libéré sous caution, mercredi 1er novembre à l'aube. Il s'agit du plus important cadre arrêté depuis le début de l'offensive lancée contre la confrérie par le gouvernement. Ancien député et candidat aux prochaines élections législatives, M. El Banna est aussi secrétaire général de l'ordre des avocats. La police lui reproche *« la tenue d'une réunion non agréée où ont été prononcés des discours hostiles au gouvernement »*. Le porte-parole de la confrérie a estimé que cette interpellation atteste la volonté du gouvernement de faire barrage aux Frères musulmans, qui comptent présenter 150 candidats aux élections du 29 novembre. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le chef du Front de libération de la Palestine (FLP), Abou Abbas**, a révélé, mardi 31 octobre, dans un entretien à l'hebdomadaire italien *Famiglia cristiana*, que le paquebot italien *Achille-Lauro* avait été détourné par *« erreur »* par un commando du FLP, en 1985. Ce détournement s'était soldé par la mort d'un touriste américain. – *(AFP.)*

■ **Le premier ministre Itzhak Rabin a assuré**, mardi 31 octobre, devant une commission parlementaire, que *« la Syrie est devenue un centre terroriste sans égal »*. Les négociations de paix syro-israéliennes sont bloquées depuis juin. – *(AFP, Reuter.)*

■ **IRAK : au moins vingt-cinq personnes ont été tuées**, mardi 31 octobre, à Salaheddine, dans le Kurdistan irakien, à la suite de l'explosion d'une bombe placée dans les locaux du Congrès national irakien (CNI), une coalition de mouvements hostiles au régime de Bagdad. La ville de Salaheddine est contrôlée par le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), membre du CNI. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : de nouvelles violences à Karachi** ont fait une dizaine de morts dans la nuit du mardi 30 octobre au mercredi 1er novembre. Des tirs sporadiques ont maintenu la tension durant des heures, selon la police. La violence politique a fait près de 1 600 morts depuis le début de l'année. Elle est le produit de l'opposition entre le parti des *mohajirs*, musulmans émigrés de l'Inde en 1947 (MQM), et le gouvernement de Mme Benazir Bhutto. – *(AFP.)*

■ **SRI LANKA : la population fuit Jaffna**, alors que l'armée resserre son étau autour de la « capitale » des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), dans l'extrême nord du pays, a déclaré, mercredi 1er novembre, un membre d'une organisation humanitaire occidentale. Quelque 200 000 personnes ont quitté la ville pour se masser au sud de la péninsule, et 200 000 autres ont été déplacées par l'offensive lancée le 17 octobre. Les forces de Colombo ont pris le 29 octobre le verrou stratégique de Neerveli, à 8 kilomètres de Jaffna. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **COMORES : le président Saïd Mohamed Djohar** a décidé, depuis la Réunion, où il se trouve depuis le 6 octobre, de destituer son premier ministre, Caambi El Yachourtou. M. Djohar, éloigné des affaires comoriennes depuis la tentative de coup d'Etat du 28 septembre, avait annoncé son retour à Moroni pour le 24 octobre. M. El Yachourtou lui avait demandé de *« surseoir à son retour »*. C'est par des fax adressés mardi 31 octobre à la gendarmerie et à certaines ambassades que M. Djohar a annoncé la destitution de M. El Yachourtou et son remplacement par Saïd Ali Mohamed. – *(AFP.)*

■ **ZAMBIE : le président Frederik Chiluba** a appelé mardi 31 octobre la population de Livingstone (sud) au calme, après la découverte par la police des organes mutilés d'un enfant, apparemment victime de la vague de meurtres rituels qui touche la ville. Livingstone a connu pendant ces quatre derniers jours des émeutes contre les commerçants indiens, accusés d'être à l'origine de la disparition de neuf enfants. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : Boris Eltsine a exigé de la commission électorale**, mardi 31 octobre, qu'elle s'explique sur sa décision d'exclure des élections législatives du 17 décembre 1995 plusieurs mouvements politiques, dont celui de l'économiste réformateur Grigori Iavlinski. – *(AFP.)*

■ **Un accord a été signé**, mardi 31 octobre à Moscou, entre le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, et son homologue slovaque, Vladimir Meciar, sur la participation russe à l'achèvement de la construction de la centrale nucléaire slovaque de Mochovce. D'après l'accord, la Russie fournira du combustible nucléaire et stockera les déchets provenant des centrales slovaques. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : les étudiants ont provisoirement suspendu**, mardi 31 octobre, leur mouvement de grève entamé il y a deux semaines. Ils pourraient décider jeudi de reconduire la grève si le Parlement rejetait leurs propositions visant à modifier la loi sur l'éducation. – *(AFP.)*

■ **PORTUGAL : le socialiste Antonio Almedia Santos** a été élu, mardi 31 octobre, président du nouveau parlement portugais, issu des élections législatives du 1er octobre. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **BRÉSIL : la situation est tendue dans la région du Pontal** du Paranapanema, à l'extrême ouest de l'État de Sao Paulo, après l'arrestation, lundi 30 octobre, de deux leaders du Mouvement des paysans sans terre (MST). Diolinda de Souza et Marcio Barreto, accusés de formation de bandes pour incitation à la violence, ont été arrêtés et écroués, tandis que José Rainha et Laercio Barbosa ont réussi à prendre la fuite. – *(AFP.)*

■ **NICARAGUA : une épidémie dont l'origine n'a pas été déterminée** a provoqué la mort de quinze personnes au Nicaragua, où elle est apparue en octobre 1995, et s'est vraisemblablement étendue au Honduras, où trois décès, dus au même mal, ont été annoncés mardi 31 octobre. La *« fièvre hémorragique »*, comme la nomment les médecins, ou *« peste sans nom »*, selon les termes de la presse locale, affecte 1 549 personnes dans le département de Léon, au nord-ouest du Nicaragua, et huit autres morts suspectes font l'objet d'une enquête. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : l'indice de confiance des consommateurs a légèrement reculé en octobre**, s'établissant à 97 points, contre 97,3 en septembre, a annoncé mardi 31 octobre le Conference Board, organisme patronal américain. – *(AFP.)*

Les Coréens du Sud s'interrogent sur leur modèle de développement

La population découvre les méfaits d'une corruption généralisée

La récente révélation de compromissions dont s'était rendu coupable l'ancien président Roh Tae-woo dans l'exercice de son mandat (1988-1993) a de nouveau suscité de nombreuses questions en Corée du Sud sur le modèle de développement : tenu pour miraculeux par maints économistes, il entraîne des effets collatéraux qui entament la confiance des citoyens dans le système.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La confession télévisée de l'ex-président Roh Tae-woo qui, la larme à l'œil, a reconnu, vendredi 27 octobre, avoir amassé, au cours de son mandat (1988-1993), un « trésor de guerre » de 650 millions de dollars – il en a conservé sur ses comptes personnels 240 –, a ouvert une profonde crise de confiance en Corée du Sud; son successeur à la tête de l'Etat, Kim Young-sam, pourrait ne pas en sortir indemne.

Les Coréens ne se font guère d'illusions sur la probité de leurs dirigeants : le premier président, Rhee Syngman, finit une carrière corrompue en exil après avoir été chassé par des émeutes étudiantes en 1960, et Chun Too-whan, devenu président en 1980 après un putsch organisé avec son *alter ego* Roh Tae-woo, quitta le pouvoir impliqué dans un détournement de fonds de 29 millions de dollars. Treize membres de sa famille furent arrêtés et lui-même fit pénitence dans un temple.

Le président Kim Young-sam a déclaré qu'il n'avait jamais touché de fonds politiques illégaux et que toute la lumière serait faite sur cette affaire. C'est grâce à sa ténacité que les comptes bancaires sous des noms d'emprunt ont été interdits et que, indirectement, l'affaire Roh a éclaté. Mais le président pourra-t-il prendre suffisamment de distance par rapport à son prédécesseur et mentor dans l'élection présidentielle de 1992 ?

M. Roh, qui a été convoqué, le 1er novembre, par le procureur, risque d'en entraîner plus d'un dans la tourmente. Une centaine d'hommes d'affaires doivent, en outre, être entendus car les fonds de M. Roh provenaient vraisemblablement de pots-de-vin sur des contrats de grands travaux et d'équipements militaires. Quant aux membres de la majorité, bon nombre cherchent à quitter le bateau avant les élections d'avril.

La confession de la principale figure d'opposition, Kim Dae-jung, qui a reconnu avoir reçu 2 millions de dollars de Roh Tae-woo pour sa propre campagne, a été un autre choc pour l'opinion. Cet aveu destiné à anticiper des révélations gênantes pour un homme qui lutta courageusement contre les dictatures, est aussi une manœuvre visant à compromettre le président : selon M. Kim, Roh Tae-woo finança sa campagne comme celle de Kim Young-sam.

Au-delà des règlements de comptes au sommet et du sort de M. Roh – arrestation, exil... –, les Coréens sont confrontés à d'amères vérités. L'ensemble de la classe politique vient de démontrer qu'elle n'a pas renoncé aux habitudes de prébendes des régimes militaires, et force est de conclure que si leur pays a forcé les portes de la prospérité, il ne semble guère faire preuve de maturité politique.

L'ÈRE DE L'ORDINATEUR

Avec un taux record de croissance de 9,2 % en 1995, et des exportations en augmentation exponentielle, la Corée du Sud est un de ces « miracles » qu'affectionnent les économistes aux yeux rivés sur les indices. Développement accompli en trois décennies, alors qu'il a fallu à d'autres un siècle pour le réaliser, et que le pays compte consacrer par son entrée à l'OCDE en 1996. Les Coréens ont, certes, bénéficié des fruits de cette expansion : de 100 dollars en 1965, le revenu par tête dépasse aujourd'hui les 10 000 dollars, et un habitant sur huit a une voiture. Séoul scintille de lumières et déborde de produits de consommation. Pour les jeunes, les loisirs ne sont plus un tabou. En politique, enfin, la démocratisation entamée en 1987 semblait s'être confirmée avec l'arrivée à la présidence, en 1993, de l'ancien opposant Kim Young-sam. De la pauvreté à la prospérité, puis de la dictature à la démocratie, l'orgueil national coréen avait tout lieu d'être comblé.

Pourtant des doutes ont commencé à poindre tant sur le supposé « modèle » de développement que sur le fonctionnement de la démocratie. Depuis 1993, une suite de catastrophes ont entamé la confiance dans les succès : effondrement d'un pont à Séoul (32 morts), explosion d'un réservoir de gaz (12 morts), puis d'un autre dans un tunnel de métro en construction à Taegu (101 morts) et enfin, en juin, effondrement du grand magasin Sampoong à Séoul (plus de 500 morts et 900 blessés). Le procès des responsables est devenu le procès de la « rage » de développement qui a saisi la Corée. Cette tragédie a poussé les Coréens à se demander sur quelles bases a été construit le « miracle », et quelle est sa finalité si ce n'est pas une vie meilleure ?

Une génération a accepté de durs sacrifices en termes d'heures de travail, de salaires et de répression pour sortir de la pauvreté. Aujourd'hui, alors qu'ils peuvent souffler, les Coréens découvrent que les fondements moraux de la nation ont été entamés : une corruption endémique du haut en bas de la bureaucratie en est le symptôme. Au cynisme des puissants fait pendant un nihilisme rampant, dont le je-m'en-fichisme des petits fonctionnaires attendant des « cadeaux » pour faire leur travail est une expression.

Tirée par des groupes industriels dont la stratégie mondiale est de plus en plus affirmée, l'économie coréenne est en train de passer du stade des « mains dans le cambouis » à l'ordinateur, d'une production à fort contenu de main-d'œuvre à celle de premier pays non occidental à pouvoir prétendre, après le Japon, au rang de nation développée. C'est au moment où le pays s'engage dans cette phase décisive de transition vers la modernité que des doutes se font jour.

Le malaise était perceptible avant même le drame du Sampoong : la cuisante défaite du parti gouvernemental lors des élections locales de juin a confirmé la chute de popularité du président. Bien que les compromissions qui ont permis à Kim Young-sam d'accéder au pouvoir aient depuis longtemps entamé son image parmi les intellectuels, les attentes qu'il avait cristallisées dans l'opinion étaient si grandes qu'elles ont démobilisé la contestation. La désillusion n'en est que plus forte. La campagne anticorruption qui oblige les fonctionnaires à révéler leurs avoirs et interdit les comptes bancaires sous des noms d'emprunt a été bien accueillie.

Mais ce nettoyage s'est avéré être « à géométrie variable », frappant surtout les adversaires du président. L'indulgence du pouvoir à l'égard des responsables du massacre de Kwangju par l'armée en 1980 (officiellement 200 morts) et des restes d'autoritarisme ont jeté des ombres sur le fonctionnement de la démocratie. La politique erratique de Séoul à l'égard de la Corée du Nord est un autre sujet d'inquiétude, alors que se sont multipliés des incidents avec des agents infiltrés. Aujourd'hui, ce sont la culture politique et les objectifs de l'expansion qui sont en cause.

Philippe Pons

Quatre cents prisonniers politiques

En dépit des promesses électorales de Kim Young-sam, la loi sur la sécurité nationale, qui donne à la police des pouvoirs discrétionnaires, demeure en l'état et les pratiques musclées des précédents régimes n'ont pas disparu. Ainsi, Mme Park Yong-gil, 76 ans, est-elle en prison depuis trois mois : veuve d'un dissident, le pasteur Moon Ik-hwan, elle est coupable de s'être rendue en Corée du Nord pour le premier anniversaire de la mort du maréchal Kim Il-sung. La police a, d'autre part, forcé les portes, en juin, du temple bouddhiste Chogye et de la cathédrale Myongdong à Séoul pour s'emparer de syndicalistes. *« La logique du pouvoir domine celle du dialogue »*, a déclaré le cardinal Kim, archevêque de Séoul qui, pour la première fois, a critiqué le gouvernement. Il y a, selon l'opposition, 400 prisonniers de conscience, des syndicalistes pour la plupart. L'écrivain Hwang Sok-young, auteur d'un livre-reportage sur le massacre de Kwangju en 1980, est détenu, depuis 1993, pour s'être rendu en Corée du Nord.

La police sud-africaine manque de moyens face à la violence

L'augmentation de la criminalité a été au cœur de la campagne pour les élections locales

JOHANNESBURG
correspondance

Les électeurs sud-africains ont pris le chemin des bureaux de vote mercredi 1er novembre, pour les premières élections municipales multiraciales de l'histoire du pays (*Le Monde* du 1er novembre). *« Plus de flics, moins de crimes »* : tel était le slogan du Parti démocrate pendant la campagne. Un slogan qui s'adressait avant tout à la classe moyenne blanche mais qui, au-delà, va droit au cœur de tous les Sud-Africains, obsédés par l'insécurité à laquelle ils sont confrontés. Car si les derniers chiffres publiés par la police indiquent un ralentissement dans la progression de la criminalité, ils demeurent inquiétants.

Ainsi, 8 400 meurtres ont été commis au cours du premier semestre – un toutes les demi-heures –, malgré une baisse de 7 % par rapport à la même période de 1994. Plus de 33 000 cambriolages ont été enregistrés – un toutes les huit minutes –, et 48 400 véhicules volés – un toutes les cinq minutes. Les viols, eux, ont fortement augmenté : 16 200 ont été comptabilisés – un tous les quarts d'heure.

L'insécurité sévit surtout dans les grandes agglomérations. La plus grande ville du pays est aussi la plus dangereuse : un tiers des meurtres et des viols commis l'ont été dans la région de Johannesburg, de même que la moitié des cambriolages et près de 80 % des détournements de voitures par des pirates de la route. Si la population blanche a l'argent nécessaire pour se protéger en partie de cette criminalité – maisons transformées en bunkers, recours à des société de sécurité –, la majorité des Noirs, elle, n'a d'autre recours que la police, dépassée par l'ampleur du phénomène.

Appelée, au temps de l'apartheid, à protéger la minorité blanche au pouvoir – environ 5,5 millions d'individus –, la police doit désormais veiller à la sécurité des 40 millions de Sud-Africains, toutes races confondues. Les moyens qui lui sont accordés pour mener à bien sa mission, ne lui permettent pas de contrer une criminalité en pleine expansion. Les membres des forces de l'ordre en sont donc réduits à lever des souscriptions auprès des habitants ou des entreprises pour acheter le matériel qui leur fait défaut. C'est ainsi que le commissariat de Brixton, à Johannesburg, a pu acquérir un nouveau standard téléphonique...

Environ 20 millions de francs ont été récemment débloqués pour la police par la province de Johannesburg. Le ministre de la sécurité a annoncé, de son côté, qu'il allait demander au prochain conseil des ministres une rallonge budgétaire pour embaucher davantage de policiers. Mesures prises pour répondre au reproche de mollesse formulé, pendant la campagne électorale, contre le Congrès national africain (ANC). Mais la criminalité constitue bien plus qu'un simple enjeu politique car son ampleur inquiète les investisseurs étrangers et risque de faire fuir les touristes. Deux sources financières sur lesquelles l'Afrique du Sud compte pour développer son économie.

Frédéric Chambon

Les militaires sénégalais ont tué une centaine d'indépendantistes en Casamance

DAKAR
correspondance

La dernière opération de l'armée sénégalaise en Casamance, dans le sud du pays, jeudi 26 octobre, aurait fait une centaine de morts dans les rangs des indépendantistes et neuf morts et quinze blessés du côté des militaires. Des troupes d'élite ont manifestement reçu pour consigne de repousser les rebelles casamançais le plus loin possible des plages touristiques de Cap Skirring.

Le premier avion charter s'est posé, vendredi, sur l'aéroport de Cap Skirring et, deux jours plus tard, le Club Méditerranée rouvrait ses portes. Conséquence de la dévaluation du franc CFA, le Sénégal est une destination de plus en plus prisée par les tour-opérateurs et la Casamance reste la région la plus visitée du pays, malgré la disparition, en avril, des quatre touristes français, qui demeure, aujourd'hui encore, inexpliquée. Les autorités sénégalaises ont seulement retrouvé le véhicule 4x4 des couples Gagnaire et Cave dans le parc de Basse-Casamance.

C'est justement dans cette région que les militaires viennent de mener une opération de nettoyage, apparemment avec succès puisque, de source officieuse, trois bases des rebelles séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) auraient été détruites, le long de la frontière avec la Guinée-Bissau. Cette offensive a été lancée alors qu'une nouvelle commission de paix, mise sur pied par le gouvernement pour engager le dialogue avec les rebelles casamançais, n'a pas encore enregistré, au bout d'un mois, de résultats significatifs.

Diane Galliot

L'écrivain Ken Saro-Wiwa a été condamné à mort au Nigéria

LE TRIBUNAL spécial militaire de Port-Harcourt, dans le sud-est du pays, a condamné à la mort par pendaison, mardi 31 octobre, le défenseur des droits de la minorité ogonie, l'écrivain Ken Saro-Wiwa, et trois de ses proches compagnons. La veille, cinq autres personnes avaient été condamnées à la peine capitale pour le même motif : le meurtre de quatre dirigeants modérés de la province pétrolière de l'Ogoniland.

Ces verdicts, au terme d'un procès controversé à l'intérieur du pays et à l'étranger, éclairent la manière dont la junte militaire au pouvoir considère les droits de l'homme. Ils suscitent aussi des critiques sur l'exploitation de l'Ogoniland par le groupe pétrolier anglo-néerlandais Shell.

La Grande-Bretagne, ancienne puissance coloniale, a immédiatement fait part de ses regrets et invité le gouvernement militaire à commuer les peines. Les Etats-Unis ont exprimé leur *« très profonde préoccupation sur les activités du gouvernement et l'emprisonnement de personnalités sur des bases qui ne sont pas étayées de manière légalement responsable »*, a notamment déclaré le porte-parole du département d'Etat. Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, s'est déclaré désemparé par les sentences et a demandé à la junte de *« lever les condamnations à mort »*.

Emeka Anyaoku, secrétaire général du Commonwealth et ancien diplomate nigérian, s'est déclaré très préoccupé par le verdict et a demandé aux autorités de Lagos d'épargner la vie des condamnés. Ken Saro-Wiwa, âgé de cinquante-quatre ans, se bat, depuis plusieurs années, avec son Mouvement pour la survie du peuple ogoni (Mosop), contre la pollution liée à l'exploitation pétrolière et pour la juste redistribution des richesses dans le delta du fleuve Niger, habité par un demi-million d'Ogonis. Son combat écologiste et politique l'oppose aux militaires au pouvoir pour qui le pétrole représente la première ressource du pays. Il a fallu plus de quatre heures au magistrat pour donner lecture du verdict dans un palais de justice placé sous la protection de blindés, à Port-Harcourt, où la sécurité avait été renforcée depuis dimanche. *« On m'a déclaré coupable bien avant mon procès*, a commenté Ken Saro-Wiwa. *Pendant le procès, j'ai été victime de brutalités. »*

Shell, principal opérateur dans l'Ogoniland, nie être impliqué en quoi que ce soit dans ce procès et affirme que ses activités dans la région ne nuisent pas aux terres ogonies. L'organisation écologiste Greenpeace a estimé, dans un communiqué, que *« Ken Saro-Wiwa a été condamné à mort pour avoir dénoncé, avec le peuple ogoni, les dégâts causés à sa terre. Si ce verdict est mis à exécution, Shell partagera la responsabilité de la mort de Ken Saro-Wiwa »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le Qatar envisage de vendre du gaz naturel à Israël

La Conférence économique sur le Proche-Orient a adopté plusieurs projets qui restent à concrétiser

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Une grand-messe un peu convenue, mais tout de même *« instructive et constructive pour les rencontres que l'on y fait et les conversations que l'on y entend »*. Cette réflexion d'un homme d'affaires résume assez bien l'état d'esprit du secteur privé, à la clôture de la Conférence économique pour le développement du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui a réuni pendant trois jours, à Amman, plus de deux mille hommes d'affaires et responsables politiques.

Ce sommet a adopté des projets – création d'une Banque régionale de développement, d'un Conseil des affaires, d'un Bureau de tourisme – qui restent à concrétiser. Promoteurs acharnés de la Banque régionale, contre l'avis de nombreux pays, les Etats-Unis ont assuré que celle-ci sera installée au Caire, et que des pays se sont déjà engagés à souscrire à hauteur de 70 % du capital. Washington contribuera pour 25 % à celui-ci, évalué à 5 milliards de dollars.

Les grands pays européens, qui ont déjà annoncé leur intention de ne pas apporter d'argent à cette nouvelle institution, tout comme l'Arabie saoudite, pourraient décider, lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, fin novembre, de lancer un *« fonds d'intermédiation »*. Structure plus légère, cet organe se donnerait comme objectif d'identifier des projets viables, de les étudier et ensuite de procéder à des tours de table financiers pour les faire aboutir.

ANNONCE POLITIQUE

Si la signature de plusieurs contrats négociés de longue date a été annoncée, la plus significative est certainement la lettre d'intention signée entre le ministre israélien de l'énergie, Gonen Segev, et le directeur de la compagnie américaine Enron pour l'importation par Israël de gaz naturel liquéfié en provenance du Qatar.

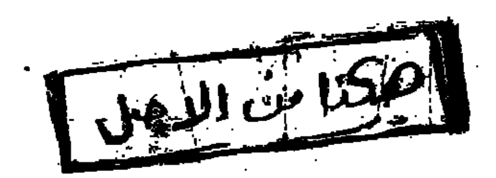
Cette annonce plus politique qu'économique – la réalisation de ce projet qui nécessite, selon les experts, un délai de dix ans, reste à confirmer – traduit la volonté du Qatar d'aller de l'avant, indépendamment des autres monarchies pétrolières, dans ses relations avec Israël. Un ministre qatari a cependant tenu à préciser que cette lettre n'engageait pas directement le gouvernement de Doha.

Tous présents à Amman, les pays du Golfe sont, à l'exception du Qatar, restés discrets. Certains officiels avaient même reçu pour consigne de ne pas se laisser photographier en compagnie d'Israéliens. Traduisant l'opinion de nombreux pays arabes, le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, a répété que *« la coopération économique ne peut aller de l'avant sans la paix et des arrangements de sécurité égaux pour tous »*.

L'absence de la Syrie et du Liban, qui ont boycotté cette conférence parrainée par les Etats-Unis et la Russie, a en effet pesé sur les travaux, plusieurs intervenants soulignant que, sans une paix totale dans la région, il était vain de compter sur de gros investissements, notamment du secteur privé. Dans un document final, celui-ci a rappelé que si la paix est une condition indispensable, elle n'est pas suffisante et que les pays de la zone devront faire de gros efforts pour libéraliser et ouvrir leurs économies.

Ce sommet est un succès pour la Jordanie, coorganisatrice avec le Forum économique mondial, et qui a su profiter de cette opportunité pour faire valoir ses capacités de développement. Pour régler le différend entre l'Egypte et le Qatar, qui se disputaient l'organisation de la prochaine conférence (*Le Monde* du 31 octobre), les participants ont décidé de se réunir, en 1996, au Caire, puis, l'année suivante, dans la capitale du Qatar, Doha.

Françoise Chipaux



EMPLOI Le patronat et quatre syndicats ont signé, le 31 octobre, un accord interprofessionnel sur l'emploi qui annonce une diminution du temps de travail mais qui renvoie aux branches le soin d'organiser celle-ci. ●LA RÉDUCTION de la durée du travail sera réalisée dans le cadre d'une annualisation des horaires de travail. Les heures supplémentaires, le travail à temps partiel et les compensations pour travail pénible seront aménagés pour faciliter la création d'emplois. Faute d'accords de branche efficaces, un nouvel accord interprofessionnel pourrait être signé avant le 31 octobre 1996 afin d'englober les entreprises encore non couvertes. ●UN DEUXIÈME ACCORD patronat-syndicats a été signé qui autorise la négociation dans les entreprises dépourvues de représentation syndicale, sous réserve de l'approbation des accords par une commission paritaire technique.

Le patronat et quatre syndicats se mettent d'accord sur le temps de travail

La mise en application pratique de l'aménagement des horaires est renvoyée à des négociations dans les branches. Non signataire, la CGT veut en profiter pour en bloquer les effets « les plus nocifs ». Jean Gandois assure que ces mesures permettront de créer 300 000 emplois

RÉDUIRE LE CHÔMAGE, tel est l'objectif de l'*« accord national interprofessionnel sur l'emploi »* auquel sont parvenu, mardi 31 octobre, les organisations patronales (CNPF, CGPME, UPA) et quatre des cinq syndicats représentatifs (CFDT, FO, CFTC et CGC), seule la CGT ayant refusé de le signer. A l'issue de négociations longues et parfois tendues, Jean Gandois a estimé *« entre trois cent et quatre cent mille »* le nombre des emplois qui pourraient être créés en deux ans par le système mis en place. Un second accord, négocié conjointement mais auquel la CGT et FO refusent de se joindre, porte sur les négociations dans les entreprises privées de représentation syndicale.

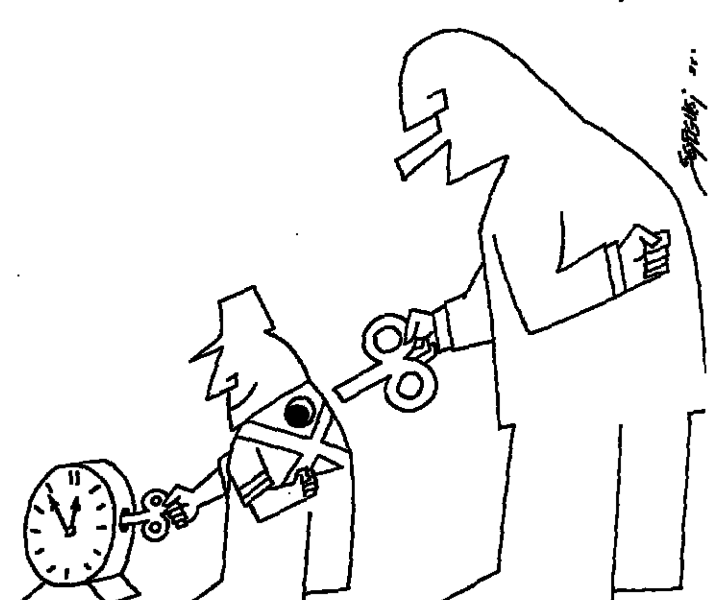
Le premier des deux textes mentionne explicitement la réduction du temps de travail comme moyen de faire reculer le chômage, mais il ne contient aucun chiffre en la matière, le patronat ne voulant pas d'une réduction générale et obligatoire et les syndicats entendant conserver les mains libres pour pousser leur avantage dans les secteurs en pointe. Ce texte renvoie donc aux branches d'activités le soin d'ouvrir des négociations avant le 31 janvier 1996.

Ces négociations, dans les branches, porteront sur l'annualisation du temps du travail demandée par le patronat pour améliorer la productivité ; elle sera couplée avec une réduction de la durée annuelle du travail. Malgré l'opposition de la CGT, qui y voit pour le patronat le moyen d'obtenir du travail gratuitement, le texte prévoit de *« remplacer, en tout ou partie, le paiement des heures supplémentaires par un repos équivalent »* pris au minimum par journée entière. Les branches devront fixer *« le nombre d'heures supplémentaires au-delà duquel celles-ci seront intégralement payées sous forme de repos équivalent »*.

BILAN INCITATIF

Les négociateurs de branche devront *« modifier la vision négative au regard de la précarité et de la discrimination »* dont souffre le travail à temps partiel, notamment en rétablissant l'égalité de traitement en matière de salaire ou d'évolution de carrière pour ceux qui le choisissent. FO s'est opposé à ce que l'Unedic incite financièrement les salariés à opter pour cette formule, en soulignant qu'il n'y avait aucune cessation du contrat de travail. D'autre part, l'accord demande que les primes pour travail pénible cèdent la place à des compensations en temps de repos. Enfin, les cadres profiteront d'une formule de compte « épargne-temps » qui leur permettra de prendre un ou plusieurs congés de longue durée au cours de leur vie professionnelle.

Pour être sûr que l'accord du 31 octobre ne restera pas lettre morte, comme cela avait été le cas des « accords de méthodes » de 1989, le patronat et les quatre syndicats signataires ont décidé de mettre l'épée dans les reins des négociateurs de branches : un bilan de leurs discusssions sera dressé à la fin du premier semestre 1996 et, si certains secteurs ne sont pas couverts de façon satisfaisante, il pourra être décidé d'élaborer au niveau interprofessionnel, avant le 31 octobre 1996, un texte applicable aux entreprises non couvertes par un accord collectif.



« UN CERTAIN COURAGE »

Ayant, pour le moment, reçu l'assentiment de deux syndicats (CFDT, CGC) sur cinq, plus un avis *« plutôt favorable »* de la CFTC, le second accord signé porte sur la négociation dans les entreprises n'ayant pas de représentation syndicale, et sur son articulation avec les autres niveaux de négociation (branche et interprofessionnel). Bien que très technique, il pourrait se révéler le plus fructueux des deux. Comme l'a déclaré Chantal Cumunel, secrétaire général de la CGC, il faut *« un certain courage »* aux syndicats pour oser parler des « déserts » syndicaux, des endroits où la carence syndicale bloque toute négociation dans les entreprises. Les résultats des élections aux comités d'entreprise ont, en 1993, placé en tête les listes non syndicales. Pour les petites et moyennes entreprises, notamment celles qui comptent moins de cinquante salariés, la situation est encore plus critique alors qu'elles constituent un gisement important d'emplois.

RECONDUCTIBLE

L'accord conclu à titre expérimental est limité dans le temps. Il est valable pour une période de trois ans reconductible si l'expérience était jugée positive. Il rappelle en préalable que la négociation de branche encadre forcément la négociation d'entreprise. Pour suppléer l'absence de représentation syndicale dans les PME, deux solutions sont envisagées : soit un élu du personnel pourra être mandaté par une organisation syndicale, le temps d'une négociation avec son employeur ; soit des salariés pourront négocier sans mandat, mais les accords signés seront soumis à l'examen d'une commission paritaire technique, au niveau de la branche professionnelle.

Cet accord a été qualifié de « *pernicieux* » par Marc Blondel, car *« à tous les niveaux, l'interlocuteur naturel de l'employeur doit être l'organisation syndicale »*. Il peut *« ouvrir la voie à des accords dérogatoires au droit du travail »*, selon la CGT. Il est *« atypique »*, reconnaît Nicole Notat, mais sera positif *« s'il développe la présence syndicale dans les entreprises »*.

A l'exception de la CGT, les partenaires sociaux se sont congratulés de leur journée de négociations. Plusieurs inconnues n'ont toutefois pas été levées. En premier lieu, faute d'arriver au niveau national à un accord sur les heures supplémentaires où une première négociation a échoué en mai, et sur le travail à temps partiel, ils ont préféré s'en remettre aux branches. Or les résultats à ce jour n'incitent guère à l'optimisme. A la demande des syndicats, l'accord national interprofessionnel sur l'emploi ne contient aucune donnée chiffrée. Une première version avec chiffres a même été rejetée, ce qui en renforce le caractère « philosophique » et général. Enfin, les partenaires sociaux repoussent de fait à l'automne 1996 une éventuelle négociation interprofessionnelle sur le temps de travail. Cela pourrait apparaître comme une manœuvre dilatoire au ministre du travail, Jacques Barrot, qui attend avec impatience les effets bénéfiques sur l'emploi d'un aménagement du temps de travail. Pour les partenaires sociaux, une page est tournée : le 19 janvier, ils s'attaqueront à l'épineux dossier de la protection sociale.

Alain Beuve-Méry et Alain Faujas

Les difficiles négociations dans les branches

EN CONFIANT aux branches le soin de négocier l'annualisation du temps de travail, les partenaires sociaux ont pris un pari risqué. A la fin des années 80, les « accords de méthode » que patronat et syndicats avaient conclu au niveau interprofessionnel en renvoyant à des accords de branche n'avaient été suivis d'aucun effet. Il est vrai qu'aucune date butoir n'avait alors été fixée. Autre signe que ce niveau de négociation n'est pas toujours le plus efficace : l'échec in extremis, en décembre dernier, des négociations sur le temps de travail dans les banques, pour cause de blocage syndical, mais aussi de concurrence entre banques.

Depuis la loi quinquennale sur l'emploi, qui permet depuis février 1994 d'annualiser le temps de travail tout en réduisant la durée moyenne de celui-ci, trois branches seulement ont conclu un accord sur ce thème : le négoce et l'industrie des produits du sol, où l'horaire hebdomadaire moyen a été réduit à 37 heures ; les services de l'automobile, dont l'accord (38 heures hebdomadaires), signé par la seule CFDT, est attaqué devant les tribunaux par les autres syndicats; la plasturgie, dont l'accord, signé le 13 octobre par la CFDT et la CGC, pourrait servir de modèle . Il prévoit trois types de contreparties à l'annualisation du temps de travail : une réduction de l'horaire hebdomadaire à 37 h 30 ; une réduction du contingent d'heures supplémentaires à 80 heures par an et par salarié ; la troisième contrepartie (formation, maintien de l'emploi, réduction supplémentaire de l'horaire de travail) est laissée à l'initiative de l'entreprise.

LA MENACE D'UNE LOI

Ces trois branches constituent des exceptions. *« Les partenaires sociaux dans les branches n'ont manifesté que très peu d'intérêt pour l'annualisation du temps de travail »*, notait sans détour le ministère du travail lors du dernier bilan de la négociation collective, fin juin. La plupart des branches se contentaient donc jusqu'à présent d'accords peu ambitieux. Cinquante-deux branches, dont la métallurgie, la chimie et les travaux publics, ont opté pour un autre type de modulation, qui permet aux entreprises qui effectuent des heures supplémentaires d'accorder des contreparties pécuniaires et non forcément un repos compensateur complémentaire. Trente-trois branches ont également un dispositif encadrant le travail à temps partiel. Les cent vingt-six branches concernées par l'accord vont-elles accepter de moderniser leur dispositif ? La menace d'une loi, toujours brandie par le ministre du travail, pourrait y contribuer.

Frédéric Lemaître

« Un élément de lutte contre le chômage »

L'ACCORD SIGNÉ par les partenaires sociaux stipule, notamment, que *« la réduction de la durée du travail constitue un élément de lutte contre le chômage, lorsque de nouvelle formes d'aménagement du temps de travail permettent des gains de productivité et le maintien ou la création d'emplois par des réductions d'horaires. (...) Les branches professionnelles engageront tous les trois ans des négociations sur l'ensemble des questions liées au temps de travail au regard des caractéristiques qui leur sont propres. A cette occasion, elles porteront une attention particulière à la situation des PME. »*



VERBATIM

UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Les négociations *« prendront en compte en particulier :*

– les caractéristiques et la diversité des situations des entreprises de la profession souhaitant recourir à ce mode d'organisation ;

– le lien à créer entre la réduction de la durée du travail et l'amplitude et la fréquence des heures de travail effectuées au-delà de l'horaire moyen de base retenu ;

– le progrès que constitue pour l'emploi le remplacement, par des repos équivalents, du paiement des heures ayant excédé la durée moyenne.

Elles préciseront dans quelles conditions cette réduction de la durée du travail et ces repos peuvent être pris ou affectés à un compte épargne-temps ».

● **Heures supplémentaires** : les négociations porteront sur *« la possibilité ouverte par le code du travail de remplacer en tout ou partie le paiement des heures supplémentaires par un repos équivalent. Ce repos devra être pris au minimum par journée entière et il pourra éventuellement être affecté à un compte épargne-temps »*. Les branches *« fixeront un nombre d'heures supplémentaires au-delà duquel celles-ci seront intégralement payées sous forme de repos équivalent ».*

● **Temps partiel** : *« Le travail à temps partiel peut être un des moyens de lutter contre le chômage et de favoriser une vie sociale équilibrée, il convient pour le developper de modifier la vision négative au regard de la précarité et de la discrimination qu'en ont certains. »*

« Les négociations de branches devront s'ouvrir avant le 31 janvier 1996. Un bilan de ces négociations sera dressé par les signataires du présent accord à la fin du premier semestre 1996. Au vu de ce bilan, ils inviteront les partenaires sociaux à se réunir immédiatement afin de décider s'il convient d'ouvrir des négociations pour mettre en place avant le 31 octobre 1996, au niveau national interprofessionnel, un accord portant sur tout ou partie » des points proposés à la négociation de branche.

L'accord prévoit enfin la création d'un *« observatoire paritaire de la négociation collective »* qui *« assurera au niveau national interprofessionnel le suivi des négociations de branche »*.

Le refus de la CGT, les réticences de FO

● **Jean Gandois (CNPF)** : *« Nous avons fait un pas important dans le domaine de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, mais dans un sens qui permette aux entreprises d'améliorer leur compétitivité. »*

● **Louis Viannet** : *« Nous assistons à une forte poussée en faveur de l'annualisation du temps de travail qui va jouer contre l'emploi à temps plein. (...) Il s'agit d'une accélération de la déstabilisation du statut des salariés, et la réduction du temps de travail n'est mentionnée que pour le décor. (...) La CGT fera tout pour bloquer les effets les plus pervers de ce texte, lors des négociations dans les branches professionnelles. »*

● **Nicole Notat** : *« Un alinéa de l'accord dit que la réduction du temps de travail est un moyen de lutter contre le chômage. C'était tabou jusqu'ici au CNPF. (...) L'organisation du travail sera faite sur l'année en échange d'un lien exprès avec une réduction du temps de travail. »*

● **Marc Blondel (FO)** : *« Il s'agit d'un relatif échec. (...) Nous signons parce que nous sommes partisans de la négociation collective et que nous ne voulons pas que le gouvernement et les parlementaires s'en saisissent. »*

● **Alain Deleu (CFTC)** : *« Cet accord va permettre à chaque branche d'engager une vraie dynamique de réduction du temps de travail. (...) Nous sommes un peu restés sur notre faim, car le CNPF n'a pas admis que les gains de productivité obtenus par la modulation du temps de travail soient affectés à sa réduction. »*

● **Marc Vilbenoît (CFE-CGC)** : *« Pour la première fois, le patronat a accepté de parler de réduction du temps de travail. (...) Je regrette que nous n'ayons pas pu aller au bout de la négociation sur l'incitation financière au passage au temps partiel. »*

La majorité souhaite être réellement associée au plan de sauvetage de la Sécurité sociale

Le premier ministre écarte l'idée de simples mesures de redressement

Dans son rapport annuel au Parlement sur la protection sociale, rendu public mardi 31 octobre, le gouvernement précise les grandes orientations de la réforme de la Sécurité sociale qui doit faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale les 13 et 14 novembre. La décision du premier ministre d'engager la responsabilité du gouvernement sur cette réforme suscite déjà des inquiétudes, y compris dans la majorité.

LE GOUVERNEMENT ne s'est pas simplifié la tâche. Avant même d'être sorti du guêpier budgétaire, il s'apprête à affronter le débat autrement délicat de l'avenir de la protection sociale, les 13 et 14 novembre à l'Assemblée nationale. Chacun, déjà, fourbit ses armes. Le très large front uni des syndicats appelle à un *« temps fort de mobilisation »* le 14 novembre. Les députés, de leur côté, ont réuni, pour la première fois, mardi 31 octobre, leur mission d'information sur la sécurité sociale et vont se livrer, les 6, 7 et 8 novembre, à un véritable marathon pour procéder à l'audition de la plupart des partenaires sociaux concernés.

Quant au gouvernement, il s'efforce de déminer le terrain. Après les forums régionaux organisés au cours des dernières semaines, il a franchi un nouveau pas en rendant public, mardi, son *« rapport au Parlement sur la protection sociale »*. Exercice obligatoire depuis l'an dernier, ce rapport prend, cette année, une résonance particulière, tant il prépare ouvertement le débat parlementaire à venir et apparaît comme le canevas de la déclaration que le premier ministre fera devant les députés.

Après un coup de chapeau aux acquis *« considérables »* du système français de protection sociale, ce rapport dresse, en effet, un état des lieux extrêmement sévère. Non seulement le système de protection sociale offre *« des performances qui ne sont pas à la hauteur des dépenses qui y sont consacrées »* et ne parvient pas à répondre aux nouveaux défis de l'exclusion. Mais surtout, il est menacé par *« une crise financière sans précédent »* que les innombrables plans de redressement de ces vingt dernières années n'ont pas su prévenir.

Les chiffres clefs sont connus depuis la publication récente du rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale (*Le Monde* daté 22 et 23 octobre). Le gouvernement prévoit un déficit du régime général de 64,5 milliards de francs en 1995 et de 60,4 milliards (y compris les frais financiers) en 1996, soit une dette cumulée de 120 milliards de francs en deux ans, venant s'ajouter aux 110 milliards de déficit de 1992-93 déjà épongés, en 1994, par l'Etat.

RECETTE NOUVELLE

« Une telle dette, outre le fait qu'elle s'assimile à un mécanisme de solidarité à crédit, est la source de dépenses d'intérêts importantes qui risquent d'absorber les marges dégagées par des économies ou des financements nouveaux », souligne le texte gouvernemental. Rappelant l'objectif fixé par le président de la République de réduire de moitié le déficit en 1996, soit environ 30 milliards de francs d'économies, et de parvenir à l'équilibre en 1997, le gouvernement précise *qu'un « traitement spécifique devra être assuré »* pour que la dette *« soit clairement identifiée, couverte et étalée dans le temps »*, avant d'ajouter, de manière encore allusive : *« Aucune ressource suffisante ne pouvant être dégagée à court terme, une recette nouvelle devra y être affectée »*.

A plus long terme, le rapport prolonge les prévisions 1995-1996 par des projections 1997-1998, établies sur la base des tendances actuelles : le déficit du régime général s'établirait, dans cette hypothèse, à quelque 46 milliards de francs en 1997 et 40 milliards en 1998. Avec une conclusion nette : ce scénario *« au fil de l'eau ne peut être accepté. (...)La perspective d'un nouveau plan conjoncturel de redressement doit être résolument écarté. (...)Le retour à l'équilibre des comptes doit nécessairement s'accompagner des réformes structurelles, branche par branche »*. Il y va de *« la survie »* du système.

Le rapport fixe donc le cap : comme l'ont fait, *« avant nous »*, l'Allemagne ou le Royaume-Uni, il convient de *« construire le modèle français de maîtrise médicalisée des dépenses de santé »*. Et *« il faut progressivement adapter le mode de financement de la Sécurité sociale à son caractère devenu largement universel »*, en le faisant *« reposer plus largement sur tous les revenus »*, *« sans peser sur l'emploi »* et ses coûts.

Pour y parvenir, le gouvernement fixe six principes : garantir l'égalité d'accès aux soins mais en *« optimisant le système de distribution de soins »* ; privilégier la qualité des soins ; évaluer et contrôler le fonctionnement de notre système de soins, tant pour la médecine de ville qu'à l'hôpital ; assurer une *« réelle coordination entre l'hôpital et la médecine de ville »* et *« généraliser »*, pour cela, des *« instruments de suivi des patients tels que le carnet médical »* ; responsabiliser les acteurs en étendant la *« logique conventionnelle »* et en luttant contre la *« surconsommation médicale »* ; enfin, adapter et maîtriser l'offre de soins, *« ce qui rendra nécessaire l'adaptation des structures hospitalières »*.

Pour les retraites, le gouvernement se dit déterminé à préserver *« les acquis considérables de la retraite par répartition »* qui doit rester *« le socle »* de sa politique. Mais il estime que le système pourra, *« une fois consolidé »*, être *« complété par des mécanismes d'épargne-retraite »*.

C'est sur cette *« toile de fond »* que le gouvernement précisera, les 13 et 14 novembre, les mesures concrètes et *« courageuses »* qu'il entend faire adopter. A l'issue du conseil des ministres de mardi, l'hôtel Matignon a fait savoir que le premier ministre, Alain Juppé, engagerait la responsabilité de son gouvernement sur la déclaration générale sur l'avenir de la protection sociale qu'il entend faire dès l'ouverture du débat, le 13 novembre.

C'est précisément sur ce point que, dès à présent, la grogne est perceptible dans les rangs de la majorité parlementaire. Du côté du groupe RPR, certains, dont le président de l'Assemblée, Philippe Séguin, ont préconisé, sans succès pour l'instant, que le premier ministre intervienne plutôt en conclusion du débat parlementaire, pour ne pas donner à la majorité le sentiment de lui forcer la main et de l'engager sur des orientations générales qui ne seraient précisées que plus tard, par voie législative ou par ordonnances.

De son côté, Gilles de Robien, président du groupe UDF, a déclaré : *« Il ne faudrait pas que la déclaration liminaire du Premier ministre bloque le débat. J'imagine mal qu'il pose la question de confiance sur sa déclaration liminaire »*.

G. C.

Mme Hubert s'en prend aux médecins

Elisabeth Hubert, a dénoncé, mardi 31 octobre, devant la commission des comptes de la Sécurité sociale, la dérive des dépenses de santé de la branche maladie en 1995. Elle a observé que l'objectif du gouvernement de réduire de moitié, dès 1996, le déficit de la branche maladie va *« imposer de récupérer, dans la détermination du dispositif 1996, une partie au moins de la dérive constatée en 1995 »* et de faire appliquer, *« sans aucune faiblesse »*, les pénalités prévues en cas de dépassement des objectifs conventionnels. Elle a aussi annoncé qu'*« il n'y aurait pas de revalorisation des honoraires des médecins de ville en 1996 »*. Le ministre ayant pointé la *« lourde responsabilité »* de certains syndicats de médecins dans les dérives de cette année, le président du syndicat de médecins généralistes MG-France, Richard Bouton, a claqué la porte de cette commission en estimant que son organisation a été *« à tort montrée du doigt comme responsable du trou de la Sécurité sociale »*.

Le Parlement oblige le gouvernement à choisir les « coupes budgétaires »

M. Barrot critique le ministère des finances

LE GOUVERNEMENT semble avoir pris la mesure de l'impasse où le conduit, jour après jour, la discussion budgétaire au Palais Bourbon. Le 21 octobre, sous la pression de la commission des finances, il avait accepté que les dépenses de l'Etat soient réduites de 2 milliards de francs par rapport au projet de budget initial, à charge pour les députés de trouver les économies correspondantes. Après l'examen des crédits de dix ministères sur vingt-cinq, les députés n'avaient réussi à dégager, lundi 30 octobre, qu'environ 120 millions de francs d'économies. Le risque était donc réel de voir le projet de loi de finances menacé, *in fine*, d'annulation par le Conseil constitutionnel (*Le Monde* daté 29-30 octobre).

Devant l'irritation croissante provoquée par cet imbroglio, le gouvernement a fini par réagir. Lors du conseil des ministres, mardi 31 octobre, il a été clairement réaffirmé la volonté de parvenir à réaliser les 2 milliards de francs d'économies et la décision fut prise d'un arbitrage ministère par ministère, sur les réductions de dépenses nécessaires. Ces arbitrages concerneront l'ensemble des ministères, à l'exception de ceux de la justice, de l'intérieur, de la recherche et de la culture, que le groupe RPR veut épargner.

Pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste, le conseil des ministres a explicitement retenu le principe d'une deuxième délibération du projet à l'Assemblée avant son envoi au Sénat. Cette procédure, qui permet de modifier des dispositions déjà adoptées, s'appliquera, en particulier, aux budgets votés depuis une semaine et qui ont échappé aux coupes budgétaires.

Mardi après-midi, les présidents des deux groupes de la majorité ont approuvé la réaction du gouvernement. Évoquant la *« valse-hésitation »* de ces derniers jours, Michel Péricard, pour le groupe RPR, a noté que, si *« le premier ministre n'a pas été assez clair »* dans un premier temps, il avait finalement compris, *« avec une semaine de retard »*, *« qu'il fallait une règle du jeu »*.

Quant à Gilles de Robien, pour le groupe UDF, il s'est appuyé sur les déclarations récentes du président de la République pour réaffirmer sa volonté de *« maintenir le cap de la réduction des crédits, malgré les résistances des ministères »*. *« L'UDF a demandé au premier ministre d'exercer son autorité pour que l'accord conclu il y a trois semaines soit suivi d'effets »*, a-t-il assuré.

Ironie du sort, c'est l'ancien président de la commission des finances, Jacques Barrot (UDF-CDS), venu défendre les crédits du ministère du travail, du dialogue social et de la participation, qui, le premier, a fait les frais de ce regain d'autorité gouvernementale. Mardi matin, les orateurs voulaient encore jouer la partition qui avait si bien réussi les jours précédents. *« Le ministère du travail a pris sa part dans l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Sur 166 articles du budget, 64 sont en diminution »*, plaidait ainsi M. Barrot.

COUP DE GUEULE

Au nom du RPR, Roselyne Bachelot (Maine-et-Loire) assurait que les députés de son groupe s'opposeraient aux amendements de la commission des finances visant à réduire – initialement de 300 millions de francs – les crédits de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

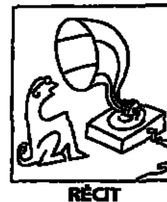
En fin de journée, le ton avait changé. Les mises en garde de la majorité et les consignes de Matignon avaient, à l'évidence, commencé à produire leurs effets. Suffisamment, en tout cas, pour que soient trouvés les 66 millions de francs d'économies escomptées : 5 millions sur le chapitre « Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale et insertion des jeunes », 18 millions sur les versements à l'UNEDIC au titre des conventions de conversion, 10 millions sur le fonds partenarial pour l'insertion professionnelle des jeunes, 3 millions sur les dépenses de fonctionnement du ministère, 30 millions enfin sur les crédits de l'AFPA.

Mais s'il s'est exécuté, Jacques Barrot n'a pas abdiqué pour autant sa liberté de parole. *« Le contrôle de la dépense publique par le Parlement doit s'exercer tout au long de l'année, Il ne faut pas que le Parlement reproduise les errements que je dénonce personnellement lorsque la direction du budget, au dernier moment, pour répondre à des impératifs d'équilibre, se livre à des coupes qui sont parfois des coupes aveugles et qui mettent le fonctionnement de l'État dans des situations qui sont très critiquables »*, a-t-il expliqué sans ménagement. Une opinion partagée par nombre de ministres.

Gérard Courtois et Jean-Baptiste de Montvalon

Souffrances pour tout le monde

ET MAINTENANT, souffrons. Tous ensemble. Un jour peut-être, au mieux dans deux ans, il y aura rédemption. Mais, en attendant, personne ne doit échapper au martyre de la réalité unique. A la table du conseil des ministres, mardi 31 octobre, Jacques Chirac a répété la douloureuse révélation qu'il avait livrée au pays, au cours de son entretien télévisé, la semaine précédente. Au passage, il a glissé un commentaire : *« Nos voisins de Grande-Bretagne ont fait des efforts depuis 1993. Nous, nous avons pris deux ans de retard. »* Edouard Balladur peut remiser un peu de la superbe avec laquelle il avait commenté, dimanche, la conversion récente du chef de l'Etat à la rigueur : l'ancien premier ministre devra, lui aussi, prendre sa part de souffrance.



RÉCIT

En cette veille de la Toussaint, les nouvelles venues des *« fronts »* gouvernementaux – selon l'expression qu'avait employée Alain Juppé dans sa déclaration de politique générale en mai – ne sont guère réjouissantes. Le chômage augmente. A l'Assemblée nationale, on crie casse-cou sur le respect des engagements de réduction des dépenses, ministère par ministère, inscrits dans le projet de loi de finances. Mardi, le chef du gouvernement a dû solennellement rappeler à l'ordre les ministres qui avaient cru pouvoir échapper aux coups de ciseaux des députés. Les petits malins en seront pour leurs frais, la quête repassera pour tout le monde, en fin de débat budgétaire.

Devançant l'appel, le ministre de la défense, Charles Millon, est allé lui-même annoncer aux députés RPR, au cours de leur réunion de groupe mardi, que, en matière de défense aussi, il faudrait se montrer *« courageux »* et accepter des coupes déchirantes.

Et puis, et puis, il y a ce maudit front de la Sécurité sociale. Le front de tous les dangers, à en croire la majorité. De tous les côtés, on fourbit ses armes. Les syndicats avancent groupés. Les députés s'inquiètent du respect de leurs prérogatives. Après l'annonce, par Alain Juppé, de l'engagement de la responsabilité du gouvernement sur ce débat, Gilles de Robien, le président du groupe UDF, a exprimé quelques réserves. *« Il ne faudrait pas que la déclaration liminaire du premier ministre bloque le débat »*, a-t-il déclaré mardi.

« SE PAYER BLONDEL »

Dans le camp des fidèles de l'ancien premier ministre Edouard Balladur, on espère bien avoir tout loisir de faire entendre sa différence en agitant la menace de ne pas voter les nouvelles ponctions sur les revenus des ménages, si elles ne s'accompagnent pas d'une véritable réforme de structure de la Sécurité sociale. Pressentant un débat houleux, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a d'ores et déjà bloqué sur son agenda les deux jours de discussion, pour présider lui-même les séances.

De son côté, le gouvernement prépare l'offensive. Pour calmer les éventuelles indisciplines parlementaires, il exclut de moins en moins le recours aux ordonnances. D'autant que, comme le confie un ministre, *« les députés n'ont sans doute guère envie de partager, avec l'exécutif, la responsabilité de mesures forcément impopulaires. C'est ce que l'on appelle un lâche soulagement »*.

Mercredi 25 octobre, au cours de la réunion hebdomadaire qui rassemble un petit groupe de ministres sur la communication gouvernementale, le dossier de la Sécurité sociale avait été longuement évoqué. Cinq ou six membres du gouvernement ont été « préparés » pour monter au front. *« Le problème*, résume l'un des participants, *est de savoir qui dans cette affaire, des syndicats ou de l'Etat, va récupérer le mistigri. »*

Toutes les hypothèses ont été examinées, jusqu'à celle d'un affrontement sérieux avec les syndicats, qui amènerait le gouvernement à rappeler que, en matière de responsabilité du déficit de la Sécurité sociale, *« les partenaires sociaux ne sont pas vierges »*.

Le secrétaire général de Force ouvrière est particulièrement visé par ces propos. A Matignon, on semble s'agacer de la rumeur, largement entretenue par l'intéressé, selon laquelle Marc Blondel aurait *« la ligne directe »* avec le président de la République. Certains ministres n'excluent plus, en cas de besoin, de *« se payer Blondel »*. *« Ce ne serait sans doute pas mauvais pour nous. L'opinion le voit comme le défenseur des privilèges »*, observe l'un d'eux.

D'ici là, les membres du gouvernement ne disposeront même pas du jour de la Toussaint pour se remémorer leurs illusions défuntes. Alain Juppé a convoqué une dizaine d'entre eux, mercredi 1er novembre, à 9 heures à Matignon, pour évoquer la politique de la ville et, tout particulièrement, le plan dit « Marshall » pour les banlieues. On l'avait cru, à tort, déjà enterré.

Récit de la séquence France

Quatorze personnes écrouées après les incidents de Bordeaux

« JE NE DIALOGUERAI PAS avec des gens violents », a déclaré mardi 31 octobre le premier ministre, venu constater les dégâts provoqués, la veille, dans sa ville par les manifestants de la Confédération de défense des commerçants et artisans (CDCA). Pendant les incidents, la police a procédé à quatre-vingt-une arrestations (*Le Monde* du 1er novembre). Quatorze manifestants ont été écroués en attendant d'être jugés, le 14 novembre, nous indique notre correspondant Pierre Cherruau.

« Face à une violence inouïe, inexpliquable, nous ferons tout pour que Bordeaux ne devienne pas le théâtre d'incidents qui menacent la sécurité des citoyens », a déclaré M. Juppé. Il avait en fin d'après-midi présidé une réunion à huis clos à la préfecture. *« Je dois faire des propositions pour les PME le 27 novembre, ici même à Bordeaux. Mais il n'y aura pas de dialogue dans la violence. Cela se passe autour d'une table, pas dans la rue »*, a-t-il poursuivi. Pour lui il est hors de question que la CDCA puisse obtenir gain de cause pour l'amnistie qu'elle réclame.

Les incidents ont été condamnés par de nombreux responsables politiques. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation a estimé que les manifestants *« avaient agi selon des méthodes qui relèvent du plus pur banditisme de droit commun »*. Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, a qualifié le CDCA est d'*« organisation extrémiste »*.

Des syndicats de policiers ont dénoncé les conditions dans lesquelles a été assuré le maintien de l'ordre. Le représentant régional du Syndicat indépendant et professionnel des CRS (SNIP), Jacques Alègre, a indiqué : *« L'événement a été très mal approché par les autorités. Il y a des professionnels dans les CRS qui sont capables de gérer ces problèmes-là. »* Gérard Pellane, secrétaire national adjoint du Syndicat indépendant de la police nationale, a dénoncé un *« manque de coordination »* des forces de police et un *« manque d'effectifs »*.

M. Arthuis « ne demande rien à la Banque de France »

« JE NE DEMANDE RIEN à la Banque de France et je n'ai rien demandé à la Banque de France », a martelé Jean Arthuis (CDS), mardi 31 octobre à l'Assemblée nationale. Le ministre de l'économie et des finances a précisé : *« A aucun moment, je ne me suis aventuré dans une voie douteuse qui eût consisté à prononcer une sorte d'injonction à l'endroit de la Banque de France, j'ai simplement dit mon impatience à l'endroit des marchés. »* L'argument n'a pas convaincu Daniel Vaillant, député de Paris et numéro deux du PS, qui a estimé lors d'une conférence de presse que M. Arthuis *« joue de la mandoline sous les fenêtres »* de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France. M. Vaillant a ajouté que cet *« alignement sur une forme d'orthodoxie monétaire, libérale, économique était complètement contraire à ce que le président de la République avait annoncé pendant sa campagne présidentielle »*.

■ **SONDAGES : les cotes de popularité de Jacques Chirac et d'Alain Juppé** continuent de baisser. Selon un sondage CSA-*La Vie*, réalisé auprès de 1 002 personnes les 18 et 19 octobre, les Français ne sont plus que 37 % à faire confiance au premier ministre et 43 % à faire confiance au président de la République, soit une chute de 5 points en un mois. Selon un sondage Gallup France, effectué pour *l'Express* les 26 et 27 octobre auprès de 965 personnes, l'action de Jacques Chirac est approuvée par 32 % des Français contre 56 % qui la désapprouvent. Celle d'Alain Juppé est soutenue par 29 % des Français contre 60 % qui désapprouvent. Ces résultats sont sensiblement les mêmes que le mois précédent.

■ **RÉFÉRENDUM : Jacques Bompard, maire (FN) d'Orange** (Vaucluse), a annoncé, mardi 31 octobre, qu'il est *« d'accord pour faire, le cas échéant, un référendum d'initiative populaire sur la préférence nationale »*. Contrairement aux décisions du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat, il a estimé *« évident qu'on va d'abord réserver les aides aux Français, puis aux étrangers en situation régulière »*.

■ **SANCTION : le conseil municipal de Miramas** (Bouches-du Rhône) a décidé, mardi 31 octobre, de saisir la chambre régionale des comptes de la gestion de l'ancien maire Pierre Carlin (UDF-CDS). Georges Thorrand (PC), élu en juin, reproche à l'équipe précédente d'être responsable *d'un « déficit structurel supérieur à 40 millions de francs, soit plus de 25 % des dépenses courantes »*. Les nouveaux élus vont aussi porter plainte pour *« délit d'ingérence »* contre l'ancien maire.

ÉTHIQUE Les chercheurs en sciences sociales enquêtent de plus en plus souvent sur des thèmes touchant à l'intimité de l'individu, comme la toxicomanie ou la sexualité. Ces enquêtes doivent respecter des règles strictes de protection du citoyen, notamment dans le domaine de la confidentialité. ● CERTAINS chercheurs, réunis à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Institut national des études démographiques (INED), considèrent que ces garde-fous sont excessifs et handicapent davantage leurs travaux qu'ils ne protègent la vie privée. ● LA COMMISSION nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui rend un avis sur les projets de traitement informatique de données nominatives, est accusée d'entraver certaines recherches. Ses défenseurs soulignent que les scientifiques ne peuvent contrôler intégralement l'utilisation de leurs travaux.

Des chercheurs critiquent la Commission de l'informatique et des libertés

Régulièrement amenés à enquêter sur des sujets sensibles, des spécialistes des sciences sociales estiment que les pouvoirs de la CNIL, garante du respect de la vie privée, sont trop étendus et que sa lecture de la loi sur la confidentialité des données est trop rigide

COMPORTEMENTS SEXUELS et contraception, toxicomanie et souffrances psychiques, violence conjugale et revenus ; les chercheurs en sciences sociales deviennent indiscrets. Ils flirtent avec les sphères de l'intime et s'intéressent désormais aux comportements illicites. Cette évolution, récente, pose un certain nombre de problèmes éthiques et méthodologiques. La tension est extrême entre la législation protégeant les personnes privées et la demande d'études statistiques. Comment réaliser des enquêtes sur des sujets considérés comme sensibles tout en respectant le principe de protection de la vie privée ? Des démographes européens se sont réunis à Paris du 23 au 27 octobre à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Institut national des études démographiques (INED) pour tenter de répondre à cette interrogation.

« *C'est pour nous une question de vie ou de mort*, considère Patrick Festy, le nouveau directeur de l'INED. *Si les contraintes imposées par la loi sont trop importantes, il deviendra impossible de réaliser ces études et les chercheurs devront se contenter des données recueillies par le recensement de la population ou l'état civil. Or, ces documents administratifs sont désormais insuffisants pour appréhender les évolutions de la société.* » Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il s'agissait surtout de comptabiliser la main-d'œuvre disponible et de prévoir le nombre de naissances dans le but de planifier la reconstruction. Aujourd'hui, on demande aux démographes une connaissance beaucoup plus fine des désirs et des désordres de la société.

LÉGISLATION CONTRAIGNANTE

La législation en vigueur permet-elle aux chercheurs de travailler ? En France, la loi est particulièrement contraignante, se plaignent en chœur les chercheurs de l'INED, ceux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et les statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). La réglementation française a été conçue à la fin des années 70, au moment où les progrès de l'informatique ont fait craindre le croisement de fichiers et alimenté la psychose d'un Etat tentaculaire, authentique « Big Brother » contrôlant ses sujets. Pour ces chercheurs, les garde-fous mis en place à cette époque handicapent plus la recherche qu'ils ne protègent la vie privée.

Un organisme concentre toutes leurs critiques : la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL, mise en place dans le cadre de la loi informatique et libertés de 1978. Cette autorité administrative indépendante est chargée de la protection de la vie privée et des libertés individuelles. Elle rend un avis sur les projets de traitements informatiques de données nominatives du secteur public comme du secteur privé. Les questions sensibles, sur les opinions religieuses, la religion, les origines raciales et les mœurs sont soumises à un dispositif très complexe pour éviter toute dérive.

Les griefs des chercheurs sont multiples : « *La CNIL est-elle vraiment le bon organisme pour se prononcer sur la pertinence de questions posées par des chercheurs ?* », s'est interrogé Henri Leridon, directeur de recherche à l'INED. « *En 1993, par exemple, à propos d'une enquête sur les transports*, renchérit Michel Jacob, chef du département statistiques de l'Insee, *la CNIL a considéré que des questions sur le nombre de postes téléphoniques et leurs possibilités techniques apparaissaient étrangères à l'objet de l'enquête.* »

Plus les sujets sont sensibles, moins le contrôle est accepté. Les chercheurs de l'Inserm se sont frottés aux contraintes de la loi informatique et libertés lors de l'enquête sur les comportements sexuels, la première jamais réalisée en France. Le dossier de l'étude a été déposé à la CNIL en janvier 1991. Deux mois plus tard, en mars, la CNIL leur demande de modifier la lettre d'information envoyée aux personnes susceptibles d'être interrogées. En mai, l'Inserm teste la version proposée par la CNIL. Elle précise que l'enquête porte sur « *les comportements sexuels et le sida* ». Le taux de refus grimpe à 46 %, alors qu'il était de 19 % avec la lettre rédigée par les chercheurs qui ne mentionnait, comme objectif de l'enquête, que « *la santé pour aider à mieux définir la prévention* ».

Les chercheurs de l'Inserm décident alors de revenir à leur propre version et de détruire le numéro de téléphone de la personne interrogée dès le début de l'entretien pour ne plus avoir à traiter avec la Commission de l'informatique et des libertés. Le président de la CNIL admet en juillet 1991 que ce nouveau protocole peut être mis en œuvre sans être soumis à sa commission. « *Mais nous avons perdu six mois*, se souvient Nathalie Bajos, qui a participé à l'enquête au côté d'Alfred Spira. *Et la solution choisie pour échapper à l'avis de la CNIL n'a pas été totalement satisfaisante. Les personnes interrogées n'ont pas pu être rappelées en cas de coupure accidentelle.* »

AUTOCENSURE

La stratégie du contournement de la CNIL choisie par un certain nombre de chercheurs est parfois préjudiciable à leur propre recherche. Michèle Tribalat, de l'INED, considère que les chercheurs s'autocensurent pour éviter de rentrer dans des processus trop complexes d'autorisation : « *La nécessité de recueillir un accord exprès pour des questions susceptibles de faire ressortir la race, l'ethnie, les opinions politiques ou la religion constitue une difficulté importante car elle peut remettre en cause la qualité de la collecte. Les chercheurs sont donc réticents sur cette procédure et évitent souvent de poser des questions qui les contraindraient de l'appliquer* », explique-t-elle. D'ailleurs, la recherche concernant les conditions de vie des immigrés et des populations d'origine étrangère sur laquelle elle a travaillé évitait soigneusement de poser la moindre question sur la religion des personnes interrogées...

Jean-Pierre Michel, député (Mouvement des citoyens) de Haute-Saône et membre de la CNIL depuis 1990, n'est pas étonné par ces critiques. Mais il entend les relativiser. « *La CNIL dérange les chercheurs. Certes, ceux-ci ne cherchent pas à nuire aux personnes qu'ils interrogent, pas plus qu'ils ne tentent de transmettre les données qu'ils recueillent. Reste qu'ils ne peuvent avoir la maîtrise totale de l'utilisation qui pourrait être faite de leurs travaux. Dans ces conditions, le rôle de la CNIL est de protéger les citoyens, même si*, reconnaît-il, *ce contrôle peut apparaître contraignant.* » Le secteur public, souligne le député, est particulièrement soucieux des procédures rendues obligatoires par la loi informatique et libertés. En revanche, les enquêteurs du secteur privé seraient parfois moins rigoureux...

Michèle Aulagnon

Cinquante ans d'études démographiques

L'Institut national des études démographiques (INED) fête ses cinquante ans. Fondé par l'ordonnance du 24 octobre 1945, cet établissement de recherche interdisciplinaire a vu au cours des cinq dernières décennies ses sujets d'observation évoluer. Au sortir de la seconde guerre mondiale, sa création est liée à des préoccupations natalistes et planificatrices. Le manque de main-d'œuvre, la mortalité infantile et les ravages de l'alcoolisme sont trois de ces principaux centres d'intérêt.

Durant les « trente glorieuses », ce sont les jeunes et le baby-boom qui retiennent l'attention des chercheurs. Les besoins de logement, l'exode rural, l'urbanisation et l'immigration sont d'autres sujets d'étude. Aujourd'hui, la croissance démographique dans le tiers-monde s'impose comme un thème de recherche central.

L'INED se penche également sur les nouveaux dysfonctionnements de nos sociétés. Les sans-abri, le sida ou les villes sont de nouveaux sujets d'enquête pour la soixantaine de chercheurs de cet établissement.

L'Europe du secret statistique reste à construire

SI LES CHERCHEURS français se plaignent des contraintes imposées par le contrôle a priori de leurs enquêtes, il n'en va pas de même à l'étranger. Un projet de directive, qui doit être examiné prochainement par le Parlement européen, cherche à harmoniser les politiques nationales relatives à la circulation des données et à la protection de la vie privée. L'objectif est d'éviter que les différences de législation en matière de protection des personnes n'entravent la circulation des données. Le projet prévoit un seuil minimum de protection des personnes et un principe d'exception à des fins statistiques, scientifiques ou historiques.

Pour l'instant, le secret statistique est à géométrie variable dans les quinze pays de l'Union européenne. Partout la protection des données est la règle, mais les solutions retenues pour faire respecter ce principe diffèrent fortement d'un pays à un autre. Georges Als, directeur général honoraire de l'Institut de statistique du Luxembourg, a comparé les différentes législations en vigueur. Il distingue trois catégories de lois et d'instances nationales en matière de protection des données. Le Sud (Espagne, Grèce, Italie) se caractérise par une absence de législation spécifique sur le secret. Un chercheur britannique parti enquêter à Barcelone sur la toxicomanie a reconnu avoir été stupéfait de la facilité avec laquelle il avait obtenu des informations nominatives dans les hôpitaux ou les prisons...

Au Nord (Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Pays-Bas, Suède et Finlande), il existe une législation spécifique, mais elle accorde des dérogations pour les enquêtes statistiques publiques et n'est pas un sujet de préoccupation pour les chercheurs. Enfin au centre (Luxembourg, Allemagne, France et Autriche), des instances de contrôle ont été créées et « *sont devenues un sujet d'irritation* », indique M. Als. « *La protection des données est devenue une fin en soi qui ne tient plus compte du savoir-faire des instituts nationaux de statistique ni des caractéristiques mêmes de l'activité statistique* », estime cet expert.

M. A.

Quand l'extrême droite joue dangereusement avec les noms

LA XVIIe CHAMBRE du tribunal correctionnel de Paris a examiné mardi 31 octobre la plainte en diffamation déposée par Patrick Gaubert, ancien conseiller chargé de la lutte antiraciste auprès du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, contre le quotidien d'extrême droite *Présent*. S'il est peu connu du public, M. Gaubert a, depuis des années, les « faveurs » de *Présent*, en raison de son action, au ministère, contre les publications néonazies, de son soutien au travail des « cellules contre le racisme et pour la tolérance » mises en place dans les départements ou de son engagement à la Licra, dont il est vice-président. La semaine dernière, il a encore fait l'objet d'attaques mentionnant son origine juive et la « *grosse fortune* » qu'il aurait faite en exerçant sa profession de chirurgien-dentiste.

Avant le début de l'audience, quelques coups de poing ont été échangés dans le couloir entre une demi-douzaine de militants d'extrême droite et un petit groupe d'extrémistes juifs. La gendarmerie du palais a dû s'interposer. A l'appel du Front national, une centaine de sympathisants étaient venus soutenir le quotidien de la « *préférence nationale* » menacé d'étranglement, selon eux, par l'ampleur des dommages et intérêts (520 000 francs) demandés par le plaignant. De fait, l'avocat de Patrick Gaubert, Me Emmanuel Trink, n'a pas caché son espoir de parvenir à « *mettre à mal* » la trésorerie du quotidien afin que ses journalistes apprennent enfin à « *peser leurs mots* ».

M. Gaubert reproche au journaliste Alain Sanders d'avoir utilisé son nom en le transformant d'une manière diffamatoire dans deux articles publiés en mai à l'occasion du premier anniversaire de la mort d'un jeune militant nationaliste, Sébastien Deyzieu, tombé du cinquième étage d'un immeuble le 7 mai 1994 en tentant d'échapper à la police qui le poursuivait pour sa participation à une manifestation interdite. Un jeune « *Français* », que M. Sanders estimait avoir été « *gaubertisé* » par la police de Charles Pasqua, selon un néologisme de son invention.

DÉLIT « CARACTÉRISÉ »

Devant le tribunal, les débats ont tourné autour de cette expression et de sa signification. L'avocat du quotidien, Me Georges-Paul Wagner, s'est employé à montrer que « *gaubertiser* » signifiait « *faire disparaître* » d'une manière générale, dans l'esprit de son auteur. M. Gaubert ayant revendiqué l'ambition de faire disparaître l'extrême droite, a dit l'avocat, l'utilisation de son nom ne serait pas diffamatoire. Ce n'est qu'un miroir, disait-il, qui l'a « *renvoyé à lui-même et au sens profond de son action* ».

Pour la partie civile, le terme « *gaubertiser* », employé dans le contexte de la mort du militant nationaliste insinuerait au contraire que l'ancien conseiller de M. Pasqua aurait pu avoir une responsabilité dans le drame. Pour le ministère public, le procureur François Cordier a rappelé que l'enquête avait conclu à une mort accidentelle, dans laquelle la police n'avait aucunement été mise en cause. Selon lui, si le détournement de nom peut-être considéré comme « *une pratique sémantique libre* », la diffamation est caractérisée dès lors qu'un rapprochement est fait avec la mort du jeune homme.

Le tribunal rendra son jugement le 28 novembre.

Corine Lesnes

Suède : libération sous contrôle pour Abdelkrim Deneche

LA SUÈDE a décidé, mardi 31 octobre, de remettre en liberté sous contrôle judiciaire l'Algérien Abdelkrim Deneche, suspecté par la France d'être impliqué dans l'attentat commis à la station Saint-Michel du RER. Les autorités suédoises ont également arrêté le principe de l'expulsion de cet homme de 39 ans en estimant qu'il y avait « *lieu de craindre* » que celui-ci « *ne commette ou ne participe à des actes de nature terroriste* ». Toutefois, le gouvernement n'entend pas le renvoyer vers son pays d'origine et considère qu'une expulsion vers un autre pays « *ne peut être envisagée* ». A l'issue d'une réunion extraordinaire, il a donc décidé de « *suspendre* » sa décision jusqu'à nouvel ordre. Le 26 octobre, une demande française d'extradition avait été rejetée.

Le mouvement de grève se poursuit à l'université de Rouen

LES NÉGOCIATIONS entre les étudiants de Rouen, en grève depuis la rentrée, et le médiateur Gilles Bertrand, ont buté mardi 31 octobre sur la question des créations de postes nécessaires au cours des quatre années à venir. Selon Dominique Cellier, maître de conférences et membre de la délégation étudiants-enseignants-parents, le médiateur propose la création de 130 à 170 postes alors que les syndicats chiffrent le déficit à 226. Ouvertes lundi, les négociations avaient connu des avancées immédiates avec la promesse d'une rallonge d'environ 6 millions de francs dans le budget 1995. Les étudiants ont poursuivi leur action mardi, en organisant une opération « *campus retranché* ».

Après Grigny, des incidents ont éclaté à Vigneux et Evry (Essonne)

LE CALME était revenu, mercredi 1er novembre au matin, dans le centre-ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne) après les incidents qui ont émaillé une bonne partie de la nuit.

Mardi en fin d'après-midi, des jeunes qui réclamaient la construction d'un gymnase ont renversé un véhicule appartenant à la mairie. Alors que la promesse d'une réunion de concertation semblait apaiser les esprits, de nouveaux incidents ont éclaté dans le centre-ville. Une cinquantaine de jeunes, dont certains étaient armés de battes de base-ball, s'en sont pris à l'hôtel de ville, aux commerces, aux bâtiments publics et à des véhicules. Pendant quatre heures, des groupes très mobiles d'une dizaine de personnes ont joué au chat et à la souris avec les forces de l'ordre. Du mobilier urbain a subi des dégâts mais, contrairement à ce qui s'était produit à Grigny la veille, aucun pillage n'a eu lieu (*Le Monde* du 1er novembre). « *Il n'a été procédé à aucune interpellation* », précisait-on, mercredi matin, à l'hôtel de police d'Evry.

La ville d'Evry a elle aussi connu des soubresauts. Vers 1 heure du matin, à la fin d'un concert de rap organisé aux arènes de l'Agora, une vingtaine de personnes se sont livrées à des dégradations et ont lancé des pierres et des pavés sur les policiers venus sur les lieux. Des magasins et une voiture de la police municipale ont été endommagés alors que des voitures ont également été abîmées à Quincy-sous-Sénart. Ces flambées interviennent après les incidents de la cité des Tarterêts à Corbeil-Essonnes et ceux qui ont eu lieu à Grigny, pour lesquels sept jeunes gens ont comparu, mardi après-midi, devant le tribunal correctionnel d'Evry. Interpellés en flagrant délit et poursuivis pour « *vol, tentative de vol en réunion avec effraction* », ils ont été condamnés à des peines de huit mois de prison avec sursis et à 160 heures de travail d'intérêt général.

Par ailleurs, cinq policiers ont été légèrement blessés et leur véhicule a été mis hors d'usage, au cours de la même nuit à Dreux (Eure-et-Loir). Une personne a été interpellée.

Patrick Desavie

■ **Une réunion de plusieurs ministres** consacrée au plan national d'intégration urbaine s'est tenue mercredi 1er novembre dans la matinée à l'Hôtel Matignon autour du premier ministre. A l'ordre du jour figuraient le financement d'emplois d'utilité sociale et la création de « *zones franches* » dans les quartiers difficiles.

DÉPÊCHES

■ **TAPIE : Guillaume Durand, présentateur du magazine LMI sur TF1**, a renoncé, mardi 31 octobre, à programmer un « *récit* » consacré à Bernard Tapie, qui devait être diffusé le soir même dans son émission. Le député des Bouches-du-Rhône s'était indigné, dans une lettre adressée au président du CSA, de la programmation de cette émission intitulée « Tapie au banc des accusés » alors que « *la cour d'appel de Douai est en train de délibérer* » dans l'affaire VA-OM.

■ **AVORTEMENT : une manifestation anti-IVG a été interdite** par un arrêté pris le 21 octobre par Philippe Massoni, préfet de police de Paris, et visant un rassemblement organisé par l'associations SOS Tout petits, prévu pour le 4 novembre. Lors de la séance du Conseil de Paris du 23 octobre, M. Massoni avait annoncé sa décision de « *prononcer l'interdiction pure et simple* » de ces manifestations quand elles ont lieu « *à proximité d'établissements obstétricaux* ».

DISPARITIONS

Jacques Heurgon

Un latiniste aussi précieux que discret

L'UNIVERSITAIRE Jacques Heurgon, membre de l'Institut, est mort vendredi 27 octobre à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Né le 25 janvier 1903, à Paris, Jacques Heurgon fut élève de l'Ecole normale supérieure, puis de l'Ecole française de Rome. Reçu premier à l'agrégation de lettres, il n'attend qu'un an, au lycée de Nancy (1930-1931), avant d'être en charge du cours de langue et littérature latines à la faculté des lettres d'Alger.

Attaché culturel à l'ambassade de France à Rome dès la chute du fascisme (1944), il s'engage dans la troisième division d'infanterie algérienne et s'illustre à Cassino, Marseille, Strasbourg enfin – ce qui lui vaut la croix de guerre 39-45.

Avec la démobilisation, retour à l'enseignement et à la recherche : professeur à la faculté des lettres de Lille (1945), il préside dès 1950 aux destinées de la Société d'études latines.

Une chaire en Sorbonne (1953-1971) et un cours à Normale supérieure ne résument pas ce spécialiste de Tite-Live – il venait cet automne de livrer une préface inédite aux premiers livres de l'*Histoire romaine* pour la nouvelle édition de GF-Flammarion –, de Virgile et de Varron – dont il édita les *Res rusticae* –, archéologue averti et linguiste révéré.

La reconnaissance internationale suit : correspondant des principales académies savantes européennes, il est membre associé de l'académie romaine des Lincei et de l'académie étrusque de Cortona. La consécration nationale vient avec l'Institut : élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 13 décembre 1968, il y remplace l'historien André Piganiol.

Ce parcours de spécialiste érudit n'augurait pas le succès public de deux de ses ouvrages, maintenus sans discontinuité au catalogue : le manuel universitaire *Rome et la Méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques*, paru aux PUF en 1969 (et réédité encore en 1993) et, pour Hachette, une *Vie quotidienne chez les Etrusques*, plus populaire encore, quatre fois rééditée depuis 1961, traduite dans une douzaine de langues et diffusée jusqu'aux Etats-Unis et en Israël. Un plébiscite imprévu pour un savant aussi précieux que discret.

Philippe-Jean Catinchi

Terry Southern

Le scénariste de « Dr Folamour » et d'« Easy Rider »

LE SCÉNARISTE et écrivain américain Terry Southern est mort lundi 30 octobre. Il était âgé de soixante et onze ans.

Terry Southern, né en 1926 à Alvarado (Texas), devait à Stanley Kubrick d'avoir débuté dans le cinéma. Le metteur en scène, qui réfléchissait depuis six ans à un projet de film sur la course aux armements nucléaires, lui demanda d'adapter, avec l'auteur, le roman de Peter George *Red Alert*, qui devait ainsi donner naissance à *Dr Folamour* (1964), avec Peter Sellers. Terry Southern adapte ensuite, avec Ring Lardner Jr, un roman de Richard Jessup, *Le Kid de Cincinnati*, porté à l'écran par Norman Jewison (1965), avec Steve McQueen dans le rôle d'un as du poker.

Egalement en 1965, il adapte avec Christopher Isherwood le roman d'Evelyn Waugh *Ce cher disparu*, comédie macabre réalisée par Tony Richardson, puis collabore au scénario de *Barbarella*, de Roger Vadim, avec Jane Fonda, avant que Christian Marquand ne porte à l'écran un de ses romans (*Candy*, médiocre comédie avec Marlon Brando et Charles Aznavour).

Mais son principal titre de gloire demeure d'avoir collaboré, avec Dennis Hopper et Peter Fonda, au scénario d'*Easy Rider* (1969), un des films cultes des années 70. Un autre générique porte mention du nom de Terry Southern : celui de *The Magic Christian*, réalisé en Angleterre par Joseph McGrath, adapté d'un roman de Southern par Peter Sellers et deux membres des Monty Python, Graham Chapman et John Cleese, et dont Peter Sellers et l'ancien batteur des Beatles Ringo Starr étaient les vedettes.

P. M.

Wallace Rowling

Une figure de la Nouvelle-Zélande antinucléaire

WALLACE ROWLING, ancien premier ministre néo-zélandais, est mort, mardi 31 octobre, d'une tumeur au cerveau. Il était âgé de soixante-sept ans.

Né en 1927 à Matueka (Nouvelle-Zélande), Sir Wallace Rowling restera dans l'histoire de son pays comme une figure travailliste farouchement opposée aux essais nucléaires français dans le Pacifique sud et chaudement partisan d'une promotion de la cause des Maoris autochtones. Elevé dans un milieu familial marqué à gauche, il a entamé une carrière d'enseignant avant de prendre des responsabilités au plus haut niveau au sein du Parti travailliste. Vice-président du mouvement en 1969, il devient ministre des finances après la victoire travailliste de 1972.

En septembre 1974, il succède au premier ministre Norman Kirk, après le décès de celui-ci. Il dirigera le pays jusqu'en novembre 1975, date du retour au pouvoir des conservateurs. Il prend alors la tête de l'opposition jusqu'en 1982, avant de céder la place à David Lange qui permettra aux travaillistes de revenir au pouvoir en 1984. Lorsque ce dernier décide d'interdire l'escale dans les ports néo-zélandais des navires à propulsion nucléaire ou porteurs d'engins nucléaires, il essuie la colère des Américains, à Washington même, où il est ambassadeur de 1985 à 1988.

F. B.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mardi 31 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Air.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée aérienne, le général de corps aérien **François Vallat**, nommé inspecteur général des armées.

Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne **André Nicolau**, nommé commandant la défense aérienne et les opérations aériennes.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne **François Guéniot** ; général de brigade aérienne, les colonels **Jacques Saleun et Bertrand Dumont**.

Sont nommés : inspecteur de l'armée de l'air, le général de division aérienne **Jean-Georges Brévot** ; chef de la mission militaire française auprès des forces aériennes alliées en Centre-Europe, le général de brigade aérienne **Marc Pirou** ; commandant en second la force aérienne de combat, le général de brigade aérienne **Jean Nicolas** ; commandant en second la défense aérienne et les opérations aériennes, le général de brigade aérienne **François Arnauld** ; général adjoint « opérations » auprès du général commandant la défense aérienne et les opérations aériennes, le général de brigade aérienne **Bernard Guével** ; sous-chef d'état-major « programmes-matériels » à l'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne **François Bourdilleau**.

● **Marine.** – Est promu contre-amiral, le capitaine de vaisseau **Jean Moulin**, placé en service détaché au secrétariat général de la défense nationale.

● **Armement.** – Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef **Michel Ducaroir**.

ANCIENS COMBATTANTS

Claude Guizard, préfet hors cadre, a été nommé directeur général de l'Office national des anciens combattants et victime de guerre par le conseil des ministres du mardi 31 octobre.

[Né le 26 février 1935, à Paris, Claude Guizard est licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Intégré en 1964 au ministère de l'intérieur il est d'abord affecté au bureau des élections et des études politiques. Sous-préfet de Vouziers (Ardennes) en 1966, d'Aubusson (Creuse) en 1968, de Mantes (Yvelines) en 1971, il a été secrétaire général du Var en 1975 puis de l'Essonne en 1978. En 1981, il est nommé sous-préfet de Mulhouse (Haut-Rhin), puis, en 1983, préfet de l'Ariège, en 1985 de l'Ain et en 1986 du Haut-Rhin. Depuis juillet 1991, M. Guizard était secrétaire général du comité interministériel de la sécurité nucléaire.]

AU CARNET DU MONDE

Anniversaires de naissance

– 2 novembre 1995

HAPPY
BIRTHDAY

MUMMY

from J., J.-R., M. & M.

Décès

– Alger. Paris. Lyon.
Georges et Aline Emsalem,
Marcel et Hélène Bénichou,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Fernand Touboul,
sa sœur,
Ses nièces, neveux et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Lyon, le 27 octobre 1995, de

Marguerite BÉNICHOU,
née Zermati,

veuve du professeur Raymond Bénichou.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– *« Je suis la Résurrection et la Vie : celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra. »* Jn. XI, 25.

M. et Mme Jean d'Acremont,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Alain d'Acremont,
leurs enfants et petits-enfants,
Le Père Gilles d'Acremont,
M. et Mme Michel d'Acremont,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François d'Acremont,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean-Yves de Kerblay,
ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de

Mme Georges d'ACREMONT,
née Jacqueline Hallé,

rappelée à Dieu le dimanche 29 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité familiale, le vendredi 3 novembre, à 14 h 30, en l'église du bourg de Trégastel (Côtes-d'Armor), suivie de l'inhumation au cimetière de Trégastel.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

– Le Comité d'action de la Résistance a la très grande douleur de faire part du décès de son président,

le général (c.r.) Pierre ALIBERT,

survenu le 28 octobre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 21 novembre, en l'église Saint-Louis des Invalides.

[Le général Pierre Alibert est né à Gaillac-sur-Tarn en 1920. Après des études complètes, il entre à l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence. Il participe comme bombardier aux combats de 1939-1940.

Refusant les revers et la défaite, il s'engage dans la Résistance tout en suivant à Lyon les cours de l'Ecole supérieure d'électricité. Avec les corps francs, sous le pseudonyme de « Ransac », il sert dans les maquis de l'Ain, du haut Jura puis dans ceux des Pyrénées où il assume des fonctions de commandement et où il combat avec courage et efficacité jusqu'à la libération de la région.

Ensuite il revient à l'aviation militaire ; il est envoyé, à la fin de 1944, aux Etats-Unis où il est *command pilot*. Il est affecté en Indochine où il reçoit ses galons de capitaine. Il s'illustre ensuite dans différentes affectations, ce qui lui vaut en 1974 d'être général de division aérienne avec plus de 7 000 heures de vol.

Il sera ultérieurement administrateur des Aéroports de Paris.

Il était président de l'Association nationale des Résistants de l'air et avait été élu à l'unanimité, en novembre 1994, président du Comité de la Résistance. Il était aussi vice-président de la Fondation de la Résistance. Il était commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre du Mérite, titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la médaille de la Résistance, des T.O.E. et de nombreuses décorations étrangères.]

– Le président de la Fondation de la Résistance, Jean Matteoli,
Et les membres du conseil d'administration,
ont la profonde tristesse de faire part du décès du

général (c.r.) Pierre ALIBERT,
vice-président de la Fondation,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier de l'ordre
national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945
et des T.O.E.,
médaillé de la Résistance,

survenu le 28 octobre 1995.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Louis des Invalides, le jeudi 2 novembre, à 10 heures.

Amine BORSALI

n'est plus.

Son épouse, ses enfants demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé une pieuse pensée.

Il sera enterré au milieu des siens, jeudi 2 novembre 1995, à Tlemcen (Algérie).

73, boulevard Montparnasse,
75006 Paris.

– Patricia Flabeau,
Et Thomas Bolo-Flabeau,
son fils,
font part du décès de

Philippe BOLO,

survenu le 27 octobre 1995, à l'âge de trente-sept ans.

L'incinération aura lieu le lundi 6 novembre 1995, à 12 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise à Paris (16, rue du Repos, 75020 Paris, entrée porte Gambetta), suivie de la dispersion des cendres au jardin du Souvenir du Père-Lachaise.

– Le département de mathématiques de l'université d'Evry-Val-d'Essonne
a la tristesse d'annoncer le décès de

Philippe BOLO,
professeur agrégé,

survenu le 27 octobre 1995.

– Bellac. Poitiers. Paris. Dijon.

Mme Marie-Thérèse Cluzeau,
son épouse,
Jean-Jacques Cluzeau et Isabelle Guérineau,
Louis-Michel Cluzeau,
Daniel Andre et Bénédicte Cluzeau,
Michèle Cluzeau Dardelet, Muriel Cluzeau City,
Pascal et Bénédicte, Romain et Myriam, Hugues Olivier, Nicolas, Aurélien et Marie, Pernelle, Aymeric, Eurydice,
ses petits-enfants,

ont la douleur de vous faire part du décès, survenu en sa quatre-vingt-septième année, le 27 octobre 1995, de

André CLUZEAU,
maire honoraire de Bellac,
ancien vice-président du conseil général
de la Haute-Vienne,
président d'honneur et fondateur
du Festival national de Bellac,
fondateur des Amis de Jean Giraudoux,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre des Arts et Lettres,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
médaille du Mérite social.

Les obseques civiles ont eu lieu le mardi 31 octobre 1995, au cimetière de Bellac.

5, rue des Granges-Vignaud,
87300 Bellac.

– Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Ernest MASSIN,
avocat honoraire,

survenu le 30 octobre 1995.

Il a été un homme bon.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise le samedi 4 novembre, à 14 h 15.

– L'Institut national de l'audiovisuel,
Ses collègues de travail,
Ses amis techniciens, réalisateurs,
Tous ceux qui ont participé avec lui à la réalisation de films pour la télévision, activité à laquelle il s'est consacré avec talent et générosité, s'associent avec tristesse à Mme Francine Perrimond et ses filles pour faire part du décès survenu le 25 octobre 1995, dans sa cinquante-septième année, de

Maurice PERRIMOND,
chef opérateur de prise de vues.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 novembre, à 14 h 30, en l'église de Croissy-sur-Seine (Yvelines).

Mme Francine Perrimond,
27, avenue de Saint-Germain,
78290 Croissy-sur-Seine.

– Ceux qui l'ont aimé,
Les familles Rouvillois, Langeron, Zucker et Aguilar,
Et ses amis,
ont la douleur d'annoncer la mort, à cinquante-sept ans, du

docteur Jean-Loup ROUVILLOIS,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique,
assistant des hôpitaux de Paris,

survenue le 26 octobre 1995.

L'inhumation a eu lieu à Sainte-Gemme en Sancerrois.

« S'il me tue, je ne tremble pas, pourvu qu'à sa face je débatte de mes affaires. »
Job, XIII, 15.

– Son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 27 octobre 1995, du

commandant Léon WAINSTEIN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre (4 citations),
médaillé de la Résistance,
navigateur leader au groupe
de bombardement de Lorraine.

Anniversaires de décès

– Il y a vingt ans, le 2 novembre 1975,

Suzanne POIGNANT

disparaissait tragiquement.

Tous les membres de sa famille demandent à ceux qui l'ont connue, estimée, aimée d'avoir, en ce douloureux anniversaire, une longue et profonde pensée pour elle.

Communications diverses

– **Droits de l'homme** (cours par correspondance).
Rens. et inscrip. : C.E.D.I., route de Trèves 6, Building B, 2633 Senningerberg, Luxembourg.

– Maison de l'Hébreu : (1) 47-97-30-22. Lecture de l'hébreu sacré maîtrisée en une séance. Stages-express (moderne/biblique). Bar-Mitsva.

ASSOCIATION LOUIS-MERLIN
DONNEURS DE SANG
DE L'HÔPITAL BROUSSAIS

Assemblée générale extraordinaire

Le conseil d'administration de l'association, ne pouvant, faute d'éléments, convoquer les membres individuellement, se voit dans l'obligation de recourir à l'annonce par voie de presse.

Ils sont donc priés d'assister à l'A.G.E. qui se tiendra mardi 14 novembre, à 20 heures, en l'église sise 149, avenue Gabriel-Péri, à Malakoff.

L'ordre du jour portera essentiellement sur l'avenir de l'association.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième A.G.E. se tiendra le 12 décembre 1995, à 20 heures, à la même adresse.

Le président, Dr Sion Levy

Soutenances de thèse

Yves BOQUET,

« Le couloir Baltimore-Washington, contribution à l'étude de l'aménagement du sud de la mégalopolis nord-américaine », le vendredi 3 novembre 1995, à 9 heures, en salle Louis-Liard de la Sorbonne.

Jury composé de MM. Bonnet, Claval, Dézert, Fohlen et Soppelsa.

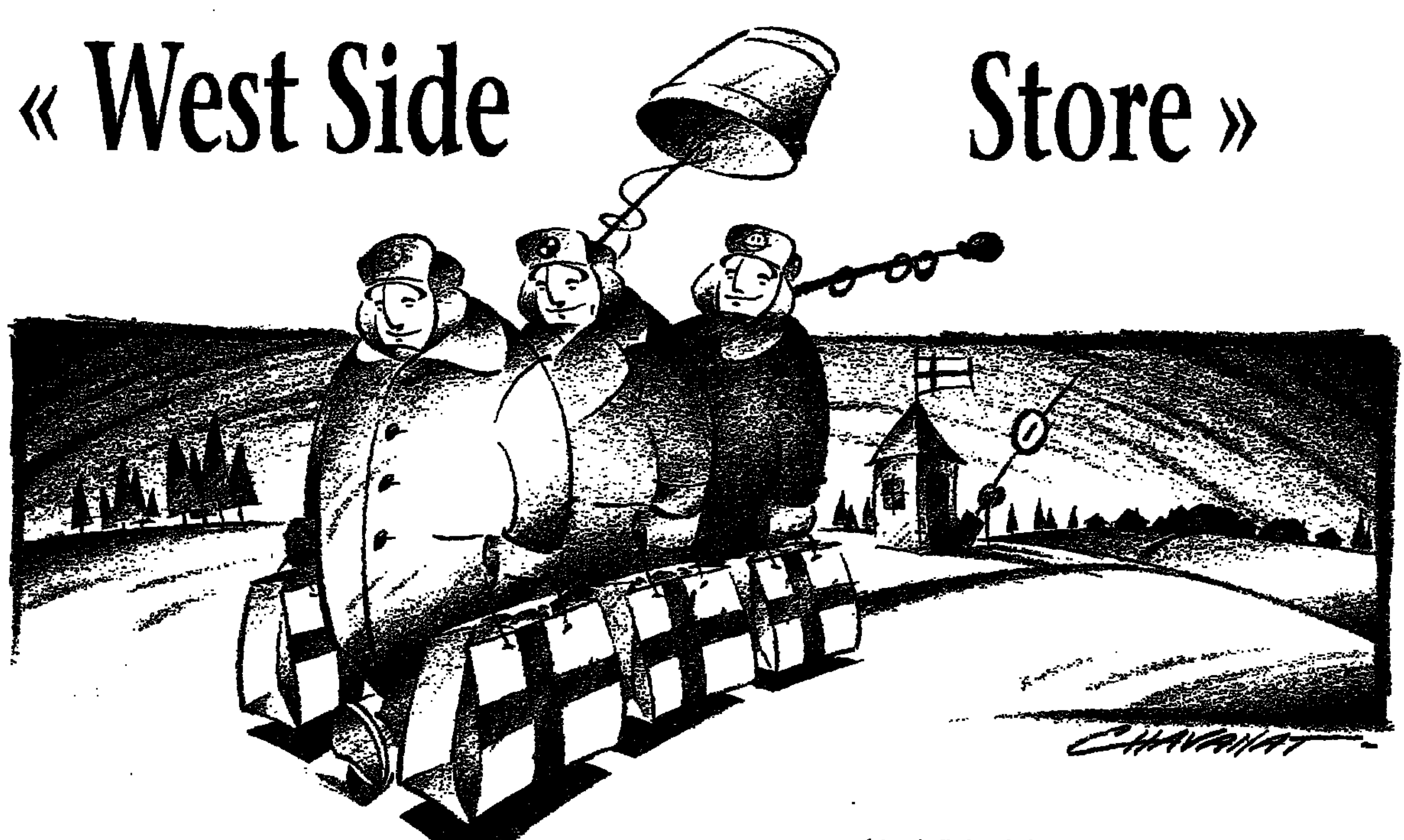
– **LE DOCTOR MANUEL RAMOS-MÉDINA** (Mexique) soutiendra sa thèse de doctorat à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, Paris-6e : **« Les carmélites déchaussées en Nouvelle-Espagne au XVIIe et XVIIIe siècle (2 vol.) »**, jeudi 9 novembre 1995, à 9 heures, salle 502.

– **M. R. Wulfman** soutiendra sa thèse de doctorat à l'école pratique des hautes études en Sorbonne : **« Charité publique, finances privées ; Vincent de Paul, saint et gestionnaire »** le samedi 4 novembre, 14 h 30. Le jury est composé de MM. J. Bérenger, J. Forget, A. Laingui, de Mme D. Gourevitch, directeur, et du père A. Dodin, c.m. Il se réunira salle Gaston-Paris, escalier F, 1er étage.

HORIZONS

ENQUÊTE

« West Side Store » à la frontière finno-russe



Petite route, petite ville, mais gros commerces et gros profits pour Finlandais astucieux qui ont su tirer profit de la chute du rideau de fer et de la ruée vers l'Ouest à partir de la Russie voisine

AU poste-frontière finno-russe de Vaalimaa, à 180 km d'Helsinki et environ 200 km de Saint-Pétersbourg, Reijo Vuorela règne sur un petit empire commercial. Il possède un café-restaurant, un supermarché, des bureaux de change et de remboursement de la TVA aux touristes. Il peut délivrer des visas pour vingt-quatre heures ou pour un an, servir de syndicat d'initiative aux routiers et leur offrir des assurances supplémentaires ; au cas où, sur les routes russes... Une partie de l'établissement, agrandi au fil des années à la va-vite, est d'ailleurs mise à la disposition des camionneurs, de toutes nationalités, qui peuvent prendre gratuitement un sauna ou une douche et utiliser à discrétion les télécopieurs. L'Aimoannos Market Vaalimaa, qui a l'avantage de n'avoir aucun concurrent sur le bord de la route, a triplé son chiffre d'affaires entre 1990 et 1994 !

Sans prévoir un seul instant Gorbatchev, la chute du communisme et la disparition de l'URSS, Reijo Vuorela avait ouvert ici, en 1982 – il avait moins de trente ans –, un café, ou plutôt une buvette pour les routiers et les touristes soviétiques privilégiés qui pouvaient, à l'époque, aller passer quelques jours à l'Ouest en autocar. « *Pensez*, raconte-t-il, *que cette frontière a vu le jour seulement en 1958 et qu'elle n'était ouverte, alors, qu'en juin, juillet et août. Jusqu'en 1994, elle était encore fermée entre 22 heures et 8 heures ! Aujourd'hui, ça n'arrête pas.* » Les douaniers locaux ont fait le compte : 300 000 passages en 1989, 600 000 en 1991, plus de 800 000 l'année dernière ; dans les deux sens et sur une route à peine plus large, à cet endroit, qu'une départementale française.

Reijo explique qu'il emploie entre vingt-cinq et trente personnes, selon les saisons, contre cinq au départ, et détaille avec fierté les plans de son futur empire de 3 700 mètres carrés (trois fois plus grand qu'aujourd'hui) qui sera inauguré en 1996 à une poignée de kilomètres d'ici, en même temps qu'un nouveau poste-frontière plus moderne et fonctionnel. Soudain, le signal d'alarme du portique installé à la sortie du supermarché retentit. « *Ça sonne, c'est encore un Russe*, soupire-t-il, *dix fois par jour, c'est comme ça ! Ils ne peuvent pas s'empêcher de chaparder. N'importe quoi : un sachet de bonbons, un paquet de mouchoirs en papier. Avant, j'appelais la police, mais elle a d'autres chats à fouetter ; nous avons donc pris les choses en main. On relève les numéros de passeport des voleurs, on leur demande de repasser à la caisse et de payer la marchandise dérobée. Ils acceptent sans broncher...* »

CES clients russes, généralement aisés, achètent de tout au Market Vaalimaa, avant de regagner leurs pays : viande, saucisses, conserves, confitures, aux prix finlandais – c'est-à-dire élevés. Mais ces produits n'en sont pas moins meilleur marché qu'à Saint-Pétersbourg. Les chaînes finlandaises, suédoises et néerlandaises qui y sont installées offrent le même choix et la même qualité, mais les taxes, redoutables, font qu'il vaut mieux faire ses courses à l'Ouest.

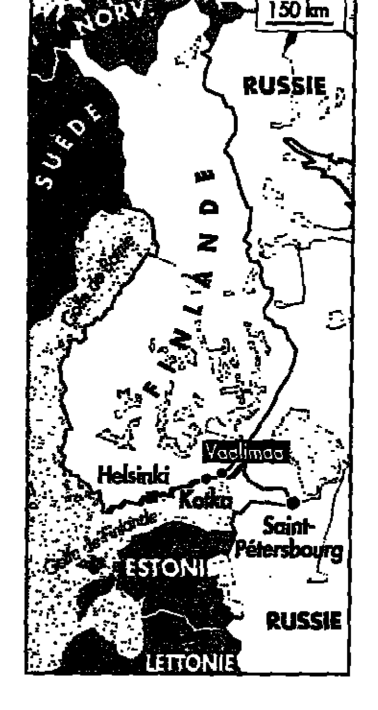
La Finlande et l'ex-URSS ont eu, pendant des décennies, des relations commerciales fructueuses. Un commerce de troc : en échange du pétrole et du gaz soviétiques, l'industrie finlandaise fournissait des brise-glaces, des usines clés en main et des biens de consommation. Ce système de « clearing », qui a représenté jusqu'à près de 30 % des échanges extérieurs des Nordiques, a pris fin au temps de Gorbatchev, et les affaires se traitent désormais en devises fortes. Helsinki n'est donc plus un partenaire « *privilégié* », mais il existe de part et d'autre une volonté de relancer la coopération et le commerce frontalier.

Avec ses quelque neuf millions d'âmes, Saint-Pétersbourg et sa région comptent presque deux fois plus d'habitants que la Finlande. « *C'est aussi la ville de Russie où il y a proportionnellement le plus de riches et c'est une chance pour nous d'avoir cette clientèle à côté de notre frontière. Il faut en profiter* », souligne Ritva Löf, directrice de l'Office du tourisme de Kotka, cité portuaire du golfe de Finlande et capitale de la province de Kymenlaakso avec ses quelque 55 000 habitants. Certains voisins – entre vingt et trente – sont d'ailleurs tombés amoureux de ces lieux où Alexandre III, empereur de Russie et grand-duc de Finlande, venait pêcher au siècle dernier, au point d'y acheter une maison ou un appartement. « *Il n'y a pas de restrictions*, affirme un banquier ; *certes, des rumeurs circulent sur la provenance de ces fonds, mais nous faisons attention.* » Sans avoir, évidemment, de garanties totales.

Ici, on estime non sans raison que l'axe Helsinki - Saint-Pétersbourg est d'une importance stratégique pour la progression du commerce entre la Fédération de Russie et l'Europe des Quinze (dont la Finlande est membre depuis le 1er janvier) et que les fonds structurels de Bruxelles pourraient être utilisés afin de développer les infrastructures routières et ferroviaires régionales. Côté finlandais, les travaux sont déjà bien avancés, avec des tronçons d'autoroute déjà réalisés et l'élargissement en cours de la route menant à la frontière.

Côté russe, en revanche, les poids lourds roulent toujours sur des voies d'un autre âge, et les autorités ne semblent pas pressées de moderniser le réseau. Du moins tant qu'elles n'obtiendront pas un coup de pouce financier de l'Union ou de la Banque mondiale. Hormis ces problèmes de communications, les principaux obstacles à une croissance relativement rapide des échanges sont les tracasseries bureaucratiques, les formalités administratives désuètes et la paperasserie dont les Russes sont friands et qui, compte tenu de l'intensité du trafic routier, créent parfois des embouteillages monstres à la frontière.

> « Ce n'est pas qu'on les aime particulièrement, mais ils ont des sous... »



« *Les douaniers russes aiment les tampons, mais il faut qu'ils soient ronds et mis à un endroit bien précis sur les bordereaux. Ils n'aiment pas du tout les cachets rectangulaires et encore moins les losanges* », constate Jukka-Pekka Jaaskelainen, qui a créé sa propre société de transports, l'an dernier, à quelques kilomètres des bureaux de douane. En fait, il accueille surtout dans ses hangars les camions occidentaux qui ont été obligés de rebrousser chemin en raison de sautes d'humeur des contrôleurs russes. « *Un jour*, dit-il, *c'est – on ignore pourquoi – un convoi qui est trop lourd ; il faut donc décharger et entreposer momentanément une dizaine de tonnes. Le lendemain, c'est un papier qui manque et il faut passer un coup de fil à Moscou, mais impossible de joindre Moscou... Dans les douanes russes, aujourd'hui, il n'y a pas de règles : ils vont même jusqu'à inventer, parfois, de nouvelles taxes.* »

Les riches de Saint-Pétersbourg, qui ont envahi les magasins de luxe finlandais, se sont d'abord précipités avec des mallettes bourrées de dollars chez les concessionnaires automobiles – Mercedes, BMW et Porsche de préférence. Si ce marché a tendance, à présent, à fléchir en raison des taxes à l'importation régulièrement alourdies, les garagistes nordiques, en revanche, ne manquent pas de clients. Dans la région de Kotka, plusieurs petits ateliers de mécanique se sont spécialisés dans la réparation de ces voitures de luxe tombées en panne et qu'il est impossible de remettre en état en Russie, faute de réseaux après-vente. Les boutiques de mode ont également eu leur âge d'or. « *Une fois*, se souvient en riant bien fort Jukka-Pekka Jaaskelainen, *j'ai accompagné un homme d'affaires russe à Helsinki. Nous sommes entrés dans un magasin où il a vu une veste qui lui plaisait. Il en acheté sept, du même modèle, mais dans des couleurs différentes ! Et ils n'achètent jamais en solde, de crainte d'être floués.* »

Les gens de Kotka font tout pour que ces Russes s'arrêtent dans leur ville, au lieu de filer directement à Helsinki et dépenser leurs dollars ou deutschemarks dans la capitale. « *Ce n'est pas qu'on les aime particulièrement, mais ils ont des sous...* », reconnaît l'un d'entre eux. Depuis trois ans, l'office du tourisme distribue à la douane ou lors de la remise du visa « West Side Store », un catalogue en russe répertoriant notamment les boutiques, les commerçants, les artisans locaux, médecins et dentistes (très recherchés). Une sorte de Bottin assorti de quelques petits rappels de la maréchaussée : où et comment garer sa voiture, comment se servir d'un parcmètre, se comporter dans un magasin, pourquoi freiner à l'approche d'un passage pour piétons, etc. Des « conseils » un tantinet méprisants qui dénotent une certaine grogne au sein de la population.

Toutefois, le service se veut impeccable : en juin, juillet et août ainsi qu'avant Noël, par exemple, la municipalité emploie trois guides, trois jeunes filles, qui sillonnent les rues de Kotka, téléphone mobile à la main, prêtes à répondre à tout appel d'un commerçant en quête d'un interprète.

Clara, vingt ans, trouve que c'est « *un formidable petit boulot d'été* », mais « *pas toujours très agréable, car les Russes aiment bien être indépendants et se débrouiller seuls* ». « *Je constate, en tout cas*, ajoute-t-elle, *que ce qui les attire le plus en ce moment, ce sont les cuisines, le mobilier, les chaînes hi-fi, l'électronique et les téléviseurs.* »

Propriétaire de « Classic House », Pekka Ahonen le confirme : « *Ce qui marche aujourd'hui, c'est tout ce qui a trait au logement, à la décoration intérieure, car Saint-Pétersbourg est en pleine rénovation. Ici, par exemple, je vends beaucoup, actuellement, de fausses moulures et corniches qui servent à la restauration des vieux appartements.* »

Afin de promouvoir les PME et le savoir-faire de sa région, cet homme dynamique a fondé le « Kotka Club » et ouvert, avec une douzaine de ses collègues, un bureau de représentation à Saint-Pétersbourg, géré par des Russes capables de suivre au jour le jour, sur place, les amendements apportés aux lois sur le commerce ou autres nouveaux règlements juridiques et douaniers. « *C'est essentiel pour développer des échanges durables, à long terme, avec les Russes*, estime-t-il ; *sinon, autant acheter immédiatement des tubes d'euphorisants !* » Mais il ne tarit pas d'éloges sur ses clients : « *Ils sont merveilleux, ils ont beaucoup d'argent. Ce n'est que lorsqu'ils demandent un crédit que je tique un peu.* »

DANS son entrepôt de matériaux de construction, genre « western », installé il y a deux ans dans la forêt à quelques kilomètres de la frontière, Jorma Karine profite lui aussi du boom de l'immobilier. Deux camions prennent chaque semaine la direction de Pétersbourg. « *Nous, Finlandais, nous les connaissons bien et depuis longtemps on sait comment travailler avec eux, mais on n'arrête pas de s'étonner quand même. Ils viennent ici m'acheter tout mon stock de briques, de panneaux agglomérés, de fenêtres et de peinture, pensant que demain il n'y en aura peut-être plus, et pour longtemps, ou que les prix vont grimper en flèche ! Ils achètent une maison entière, et je suis obligé, moi, fils de fermier, de leur expliquer ce dont ils ont besoin pour la construire.* » Parfois, ce ne sont pas de petits logements : « *Dernièrement, il s'agissait d'aménager 350 mètres carrés pour une famille, avec salle de musculation ! Mais je comprends qu'ils soient toujours pressés : voilà douze ans qu'ils construisent un hôpital à Viborg* [à une cinquantaine de kilomètres de la frontière] *et il n'est toujours pas terminé...* »

> « Dans les douanes russes, aujourd'hui, il n'y a pas de règles ; ils vont même jusqu'à inventer de nouvelles taxes »

Dans son supermarché et café-restaurant de Vaalimaa, Reijo Vuorela entend, une fois de plus, l'alarme du portique de sécurité se déclencher. « *Tout est encore nouveau pour eux*, observe-t-il, *les mentalités n'ont pas beaucoup changé. C'est malheureux, car la région de Pétersbourg et le golfe de Finlande ont un réel potentiel de développement.* » « *Et de temps en temps*, ajoute-t-il, *il faut prendre l'air pour ne pas trop déprimer.* » C'est ce qu'il a décidé de faire, l'année dernière : huit jours de détente à Nice, avec son épouse, au Negresco. A peine monté dans l'avion à Helsinki, Reijo a frôlé la syncope : 50 % des passagers parlaient russe.

Alain Debove

L'ère de la désescalade nucléaire *par Paul Quilès*

EINSTEIN disait de l'arme nucléaire qu'elle avait tout changé sauf notre façon de penser. Il semble parfois que le même jugement pourrait s'appliquer à la révolution géopolitique qu'ont entraînée la chute du mur de Berlin et la disparition de l'Union soviétique. C'est en tout cas ce que suggère la décision française de reprendre les essais nucléaires. En suivant une démarche adaptée aux années de guerre froide, Jacques Chirac s'est en effet trompé de période.

Le moratoire sur les essais nucléaires décidé en 1992 par François Mitterrand s'appuyait d'abord sur un constat, celui de la profonde modification de la donne internationale, dont il fallait tirer les conséquences pour la politique de sécurité de la France.

Le plus grand danger ne résidait pas dans la confrontation éventuelle avec Moscou et, pour contrer la menace dite *« résiduelle »*, la force nucléaire française, dans son état présent et prévu, était suffisante. En revanche, la prolifération des armes nucléaires apparaissait désormais comme un danger susceptible de peser sur notre sécurité. Le traité de non-prolifération (TNP) venait à échéance et il était loin d'être certain à ce moment (1992) que les pays non nucléaires accepteraient son renouvellement.

Il fallait donc se poser la question de savoir ce qui assurerait le mieux la sécurité de la France. Moderniser notre force stratégique, unanimement jugée suffisante pour dissuader tout adversaire pour encore de longues années ? Ou alors, prendre la tête de la lutte contre la prolifération ? Dans ce cas, il fallait offrir une contrepartie aux pays non nucléaires. L'arrêt des essais était la concession la plus spectaculaire et la moins coûteuse, car elle ne mettait pas en danger notre politique de dissuasion.

C'est ce choix qui fut fait. Ainsi la France conduisait-elle une politique de sécurité établissant un subtil équilibre entre les impératifs de sa défense et la nécessité du désarmement. Dans ce cercle vertueux, notre image et nos intérêts dans le monde se trouvaient mutuellement renforcés.

Jacques Chirac a brisé le cercle vertueux d'un subtil équilibre entre impératifs de défense et nécessité du désarmement

Il n'est pas faux de dire que les essais nucléaires français ne suscitent pas directement les programmes nucléaires des pays proliférateurs. Mais ils leur servent de justification politique, de preuve qu'il n'y a pas un respect des engagements réciproques entre pays nucléaires et pays non nucléaires. Ils décrédibilisent le discours du gouvernement français en faveur d'une politique de non prolifération.

Le nucléaire ne peut jouer aucun rôle dans les conflits régionaux du type guerre du Golfe ou ex-Yougoslavie. Il n'est d'aucun effet face à une menace terroriste. En revanche, les besoins en moyens conventionnels destinés aux interventions extérieures sont réels, comme on l'a vu lors des récents conflits.

Il va donc falloir faire des choix, dans un contexte où les dépenses militaires ne peuvent que diminuer. Il ne peut y avoir de choix cohérent sans réflexion globale. Pour l'instant, de nombreuses questions se posent. Comment justifier que les crédits militaires du CEA augmentent alors que toutes les dépenses diminuent ? Faut-il vraiment développer le programme de simulation « Palen », qui occupe d'ores et déjà mille personnes et qui coûtera au bas mot 20 milliards de francs ? Pourquoi dépenser 237 millions de francs pour maintenir le missile Hadès sous cocon et 342 millions pour le maintien opérationnel du plateau d'Albion ? Quels sont les équipements conventionnels dont le développement doit être privilégié ?

Seul un débat permettra à nos concitoyens de comprendre les enjeux et les objectifs de notre politique de défense. Il est regrettable que le Parlement ne soit pas associé aux travaux du comité stratégique mis en place pour préparer la future programmation. L'absence de débat ne favorise pas la recherche de consensus, pourtant nécessaire en matière de défense nationale. Elle est également dangereuse, car elle permet aux fausses évidences de prospérer : par exemple, l'obligation de moderniser de façon permanente l'arsenal nucléaire. Ou encore l'utilité du nucléaire face au terrorisme ou dans une dissuasion *« du fort au fou »*.

La course aux armements a été un non-sens économique et stratégique. Elle a ruiné l'URSS et a affaibli les Etats-Unis sans leur apporter un supplément de sécurité. Après quarante-cinq ans d'escalade nucléaire, de modernisation sans précédent des armes, d'accumulation fantastique des stocks, de délire parfois, nous entrons dans une période qui doit être celle de la désescalade nucléaire, de la destruction des stocks, de la lutte contre la prolifération et, finalement, du désarmement nucléaire. Cela prendra certainement des dizaines d'années, mais les grands Etats doivent montrer leur détermination à s'engager dans cette voie salutaire pour l'humanité.

La France peut retrouver le rôle moteur qui a été le sien en ce domaine au début des années 90. Elle a malheureusement perdu les bénéfices moraux et diplomatiques engrangés alors. Arrêter immédiatement les essais, par ailleurs inutiles, constituerait le premier pas pour tenter de regagner une partie du terrain perdu.

***Paul Quilès** est député du Tarn, ancien ministre de la défense et membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.*

Le temps des épreuves *par Pierre Lellouche*

UNE vague mondiale de réprobation, voire d'hostilité antifrançaise contre la reprise de nos essais nucléaires, une série d'attentats d'une rare violence marquant l'irruption brutale de la seconde guerre d'Algérie sur le sol national, des nuits d'émeutes particulièrement sauvages à Tahiti, le tout sur un arrière-plan de guerre dans les Balkans, d'incertitudes sur l'avenir de notre continent, et, à l'intérieur, de crise sociale et des finances publiques, la plus grave sans doute depuis la fin de la IVe République : voilà qui fait beaucoup, et qui frappe plus profondément que l'on croit le subconscient national. Si chacun de ces problèmes, pris isolément, n'a en soi rien de très nouveau, leur accumulation, elle, crée une situation profondément nouvelle, une situation d'épreuve pour le pays tout entier.

La France étant la France, avec ses rigidités, ses castes, sa profonde allergie aux réformes et son goût pour les affrontements idéologiques extrêmes, pareille épreuve porte malheureusement en germe le risque d'une vraie cassure sociale et politique à l'intérieur, et d'un recul profond de l'influence française à l'extérieur.

Mais, à l'inverse, ce moment de vérité pour le pays peut également devenir pour lui une occasion forcée de prise de conscience par la majorité des Français de ce que beaucoup d'entre eux ressentent confusément : l'urgence de profondes réformes de structure dans l'appareil d'Etat comme dans notre système de protection sociale ; la nécessité de modifier les mentalités, notamment à l'égard de l'emploi et de l'Etat providence, l'inévitable redéfinition du rôle et de la place de la France en Europe et dans le monde.

Malgré d'immenses résistances et difficultés, c'est bien une telle prise de conscience qui est en train de se prodruire dans le pays au plan social et économique. Le même effet de révélateur brutal vaut pour la vague terroriste qui frappe notre pays. Là encore, le phénomène n'est pas nouveau : la France a dû subir de telles attaques dans les années 80, tant de la part de groupuscules nationaux que d'organisations étrangères. La vague actuelle est cependant d'une toute autre ampleur puisqu'il s'agit de l'extension, sur le sol français, de ce qu'il faut bien appeler la seconde guerre d'Algérie.

Au plan de notre politique étrangère et de défense, la controverse sur nos essais nucléaires, si elle est mal vécue par bon nombre de Français, tient également lieu de révélateur salutaire des défis auxquels la France devra faire face pour conserver son rang et son influence dans le monde de l'après-guerre froide.

La condamnation de la France a atteint des dimensions sans précédent tant par la violence, voire l'hystérie, des attaques dont elle fait l'objet que par le caractère véritablement mondial de la campagne menée actuellement. Que ces mouvements soient plus ou moins manipulés, que s'y mêlent des facteurs complexes et hétérogènes : vieille tradition antifrançaise dans le Pacifique sud ; lutte contre le *« néocolonialisme »* dont nous sommes accusés ; haine irrationnelle de tout ce qui est atomique ; désir de certains petits pays « d'exister » sur la scène médiatique mondiale en se « payant » la France à peu de frais (plutôt que la Chine) ; que tout cela soit magnifié, surgonflé d'un bout à l'autre de la planète par l'ère CNN de l'information globalisée ; enfin que la République ait probablement sous-estimé l'ampleur de la réaction internationale, et qu'elle s'y soit insuffisamment et tardivement préparée, tout cela ne change rien au fait : la France fait aujourd'hui figure d'accusée, voire de paria. Les Français, qui se croyaient naturellement respectés pour leur histoire, pour leur contribution fondamentale aux valeurs de la civilisation, qui s'étaient même érigés en donneurs de leçon, se retrouvent subitement et profondément seuls, tandis que leurs représentants sont régulièrement mis en minorité dans la plupart des cénacles internationaux.

La controverse sur nos essais est un révélateur des défis auxquels la France devra faire face pour conserver son rang

Nombreux sont ceux chez qui une telle solitude provoque un sentiment d'angoisse parfois proche de la panique. Comment, la France mise au banc de l'humanité pour quelques *« pétards atomiques »* dont l'utilité est au moins contestable dans l'après-guerre froide ? N'allons-nous pas compromettre, peut-être pour toujours, notre crédit moral, sans parler de nos exportations ? Tout ça pour quelques rêves de puissance d'un autre âge ?

Or l'affaire des essais, malgré l'énorme opération de désinformation que l'on voit se développer d'Asie jusqu'en Europe est d'abord une affaire de courage.

Au risque de surprendre, je crois cette accumulation de difficultés finalement très salutaire pour notre pays. Longtemps endormis par le faux consensus sur leurs acquis sociaux, par leur *« paix »* intérieure et extérieure, par leur rayonnement « naturel » dans le monde, la France et les Français vont devoir se mobiliser et se battre ensemble dans le monde infiniment plus rude, plus complexe, plus compétitif et plus dangereux qui succède au demi-siècle de guerre froide.

Les grands tabous sur le rôle de l'Etat providence, la protection sociale, la notion même du travail vont enfin pouvoir donner lieu à un vrai débat, où il ne suffira plus que tel ou tel leader syndical montre les dents pour que brusquement toute ambition de réforme soit abandonnée. L'avènement du terrorisme comme une sorte de normalité de la guerre dans l'après-guerre froide, la vulnérabilité de notre territoire que nous croyions totalement *« sanctuarisé »* peuvent amener les Français à se rassembler autour de leur destin et à considérer sous un angle tout à fait neuf les fausses certitudes d'hier, qu'il s'agisse de leur sécurité ou de l'idée que les vraies réponses à nos problèmes ne sont plus entre nos mains, mais dépendent de cette entité magique appelée *« Europe »*.

Enfin, la controverse sur les essais va devoir conduire les Français à forger, à l'intérieur, un nouveau consensus sur leur défense et la dissuasion et, à l'extérieur, à redécouvrir une notion oubliée : celle de la politique de puissance. Celle-ci consiste à ne pas confondre politique étrangère avec l'idée de ne rechercher partout que des amis, et à ne pas toujours tendre l'autre joue lorsque l'on est agressé, voire humilié. Elle signifie aussi que les rapports entre Etats sont d'abord des rapports de forces, et que s'il est agréable d'être aimé, il est plus utile pour l'avenir et la sécurité de notre peuple d'être respecté.

***Pierre Lellouche** est député (RPR) du Val-d'Oise.*

Des atolls truffés de mensonges *par Jacques Paquet*

VOUS avez publié des informations sur le comportement mécanique de l'atoll de Mururoa. Elles font état d'une fracturation constatée après des essais nucléaires déjà anciens. Pour la première fois, au moins pour l'opinion publique, on révèle un élément sur les dégâts apparents survenus à l'atoll. Vous me donnez donc l'occasion de formuler un avis sur la stabilité controversée de l'atoll en question.

Comme mon collègue le professeur Vincent l'a remarquablement souligné dans vos colonnes (*Le Monde* du 12 juillet) en se basant sur la dynamique des volcans actifs, le comportement macroscopique d'un massif rocheux doit être examiné dans le temps. Comme on le pratique en métallurgie ou plus généralement en sciences des matériaux, l'explication des phénomènes évolutifs se situe à une échelle plus intime que le macroscopique. La réaction plus ou moins différée aux sollicitations extérieures de tout matériau dépend d'une évolution plus cachée.

Certes, en première approximation, un massif rocheux tire sa stabilité des propriétés mécaniques des couches et des bancs qui le constituent. Il s'agit d'ailleurs d'une mosaïque de blocs et non d'une masse homogène et isotrope. Mais les blocs rocheux réagissent selon la structure la plus intime de la roche qui est, de loin, beaucoup plus complexe que les métaux habituels ! Qu'il s'agisse d'un métal ou d'une roche, toute déformation conduit à un endommagement qui contribue à plus ou moins long terme à la ruine du matériau, avec des conséquences à toutes les échelles. Tout ingénieur le sait. On aimerait croire que les effets immédiats d'une explosion thermonucléaire au cœur et en périphérie d'un atoll sont mineurs et qu'il n'y a aucune raison de développer une inquiétude dans le public.

Des fissures, voire des fractures, sont en effet apparues – on le dit – mais elles ne seraient ni évolutives ni dangereuses. Cette dernière affirmation n'a pas été démontrée, quoi qu'on en dise. Notre responsabilité face aux générations à venir est d'élucider et de prévoir les effets à long terme. L'état d'avancement des sciences permet de le faire.

Sollicités comme ils le sont, les atolls de Mururoa et de Fangataufa vont évoluer, dramatiquement ! Aucune restauration n'est raisonnablement envisageable compte tenu de l'ampleur des phénomènes. Depuis quelques mois, une désinformation orchestrée tient le haut du pavé. Notre armée est devenue une agence de presse efficace mais en a-t-elle l'objectivité professionnelle ? On entend, par exemple : *« Nos scientifiques ont dit qu'il n'y a aucun danger, même nos opposants ont constaté l'inocuité du milieu des essais, même nos parlementaires ont mangé du poisson de l'atoll, les "écolos"... tous des rigolos, les membres de Greenpeace... des agents d'une puissance étrangère, etc. »*

Je présenterai quelques questions et leurs réponses. Je choisis une formulation simple en étant conscient du risque d'erreurs réductrices. On affirme que l'atoll est géologiquement parfaitement stable. Ce n'est pas vrai. Il est fait d'anciennes laves basaltiques et de récifs accumulés. Ces vieux récifs ont jadis poussé à fleur d'eau. Les laves basaltiques rencontrées jusqu'à la profondeur actuelle d'environ 700 mètres ont été émises en surface ou sous une très faible profondeur d'eau. La cavité du site de l'explosion est environ à 1 000 mètres de profondeur, au fond d'un trou effectué par forage. Elle est située dans les laves basaltiques, émises jadis près de la surface des eaux. Les bancs rocheux, où l'explosion se fait vers 1 000 mètres de profondeur, furent quasi en surface, jadis. Ils ont descendu lentement jusqu'à cette grande profondeur. Ils se sont en même temps déplacés horizontalement par le jeu de l'expansion océanique.

Sollicités comme ils le sont, Mururoa et Fangataufa vont évoluer dramatiquement ! Aucune restauration n'est raisonnablement envisageable, compte tenu de l'ampleur des phénomènes

Qui pourrait affirmer que cette lente descente des matériaux vers la profondeur s'est faite sans dégâts pour les roches ? Certes, le poids des laves et récifs plus récents situés au-dessus de la cavité profonde ferment en partie les vides, fissures et fractures, si celles-ci sont vides d'eau. La charge des roches vers 1 000 mètres de profondeur est environ de 300 kg par cm^2 (30 Mpa). Mais une telle surcharge, dite lithostatique, reste une pression faible. Lors d'une explosion nucléaire de très haute énergie, les réseaux de fissures anciennes sont réactivés, voire multipliés. Mais cela est ancien, peut-on dire, et donc être discuté ! Revenons donc sur le site actuel.

On affirme que l'explosion nucléaire n'a pas de conséquences différées. Ce n'est pas vrai. Au plan thermique, l'atoll ayant subi l'explosion est une machine bien complexe qui reste très longtemps hors d'équilibre. La température provoque la fusion d'un volume de roches au cœur de l'atoll. La roche environnante est isolante et propage mal le flux de chaleur induit. On le sait puisque l'on connaît en surface des coulées actuelles de laves (à Hawaii) de quelques mètres d'épaisseur qui sont, en cœur des coulées, restées liquides (à 1 200 °C) pendant de nombreuses années, protégées par une croûte solidifiée supportant le poids des visiteurs !

En profondeur, au sein de l'atoll qui a subi l'explosion, une partie du volume rocheux reste à haute température, à l'état fondu pendant un temps non déterminé. Ce milieu peu visqueux peut se déplacer. La roche solide basaltique elle-même, en périphérie des zones fondues est à des température relativement basses, de l'ordre de 700 à 800 °C. A ces températures, elle a néanmoins un comportement encore visqueux et peut s'écouler sous la charge même des roches situées au-dessus du point d'explosion. L'évolution thermique de l'atoll durant les différentes étapes des essais induit des dilatations (ou contractions) thermiques différentielles, à toutes les échelles, qui endommagent fortement minéraux, roches, bancs, couches et massifs rocheux. L'atoll évolue mécaniquement après les essais.

La dissipation des contraintes d'origine mécanique ou thermique induites par l'explosion est lente. Les microfissures qui conduiront à des fractures macroscopiques gagnent en dimensions et peuvent atteindre des tailles critiques bien après l'explosion. Les ruptures sont différées. Tous les spécialistes de la mécanique de la rupture et de la cinétique de la fissuration le savent. L'atoll constitue une machine thermomécanique extraordinairement complexe.

Les effets mécaniques liés à la libération brutale d'énergie perdurent. Ils sont associés à des phénomènes de propagation lente de fissures qui endommagent les roches et compromettent peu à peu la stabilité de l'atoll. Les effets thermiques sont certes très brutaux, mais ils perdurent aussi du fait de l'isolation thermique liée à la nature de la roche elle-même et du fait de la production différée d'énergie thermique radiogénique.

On affirme que l'atoll est imperméable. Ce n'est pas vrai. Quoi qu'en disent les experts, l'atoll reste perméable. Il est imprégné d'eau de mer, peut-être pas jusqu'à la profondeur de l'explosion mais dans une grande partie de son volume. Le flux de chaleur dissipé est tel que la mise en pression de l'eau à l'état gazeux provoque une fracturation de la roche. La corrosion entre en action et se poursuit dans le temps. Les échanges avec le milieu extérieur sont potentiels sinon effectifs. Les fuites viendront.

Un scientifique doit éviter tout catastrophisme. Mais il ne doit pas pour autant cacher toutes les possibilités d'évolution dans le temps du milieu nucléarisé. Les dégâts différés du nucléaire sur les hommes sont évidents, les Japonais en savent quelque chose. Les dégâts différés sur le milieu rocheux naturel et sur l'environnement océanique du Pacifique sont tout aussi prévisibles mais ils sont cachés aux citoyens, malgré toutes les connaissances accumulées depuis quelques dizaines d'années sur le sujet.

***Jacques Paquet** est professeur de géologie physique à l'université des sciences et technologies de Lille.*

Le Monde

De Srebrenica à Dayton

PUDIQUEMENT, les rapports des Nations unies parlent de huit mille à dix mille hommes, musulmans bosniaques, portés *« disparus »* depuis le 11 juillet dans la région de Srebrenica. L'euphémisme est délicat. Il recouvre une réalité plus simple : une bonne partie d'entre eux ont été assassinés – pas tués au combat, assassinés une fois faits prisonniers. C'est ce que confirme aujourd'hui le gouvernement américain, se fondant sur ses photos de reconnaissance et c'est ce que disent, depuis pas mal de temps déjà, les organisations humanitaires qui ont mené l'enquête (et dont *Le Monde* a rapporté les conclusions dans ses éditions du 17 octobre). Le *New York Times* dénonce cette semaine *« l'un des pires massacres perpétrés en Europe depuis la seconde guerre mondiale »* ; Richard Holbrooke, le négociateur américain, parle d'*« un crime de guerre de gigantesque proportion »* commis à Srebrenica.

Les criminels sont connus : les miliciens serbes bosniaques du général Ratko Mladic. Les circonstances aussi : la chute de cette enclave musulmane dans l'est de la Bosnie le 11 juillet dernier. Ratko Mladic avait prévenu : les combattants bosniaques attrapés dans l'enclave allaient *« payer »* pour une série d'attaques menées, les jours précédents, contre des villages serbes. Ils ont *« payé »*.

D'après la version établie par le gouvernement américain, six cents hommes de Srebrenica ont été raflés dès le 12 juillet par les Serbes, transportés dans un village alentour où ils furent abattus. Le lendemain, toujours selon Washington, quatre cents autres subissaient le même sort. Le massacre s'est poursuivi à l'encontre de plusieurs milliers de malheureux cernés dans des bois alors qu'ils tentaient de fuir la ville.

Le moment est venu de rappeler que les Occidentaux, et notamment l'état-major de la Forpronu, n'ignoraient rien des risques d'atrocités à Srebrenica. Le moment est aussi venu de rappeler que les négociations de paix qui s'ouvrent cette semaine aux Etats-Unis, à Dayton (Ohio), ne doivent pas occulter les faits les plus monstrueux des quatre années et demie de guerre.

Or, si toutes les organisations internationales ont conclu à une responsabilité prépondérante des Serbes (et de quelques Croates) dans les horreurs qui ont émaillé le conflit, le sujet ne fait pas partie du programme de Dayton. Deux des chefs de milices serbes les plus coupables, Ratko Mladic et Radovan Karadzic, n'ont pas été conviés aux négociations, mais agissent en coulisse.

Ces deux hommes, que l'ONU accuse d'être des criminels de guerre, n'ont aucun rôle à jouer dans la Bosnie future. Les parrains de la paix de Dayton, les Etats-Unis et les Européens, notamment, devraient s'engager à ce que les Karadzic et les Mladic, les commanditaires des massacres de Srebrenica, soient au minimum exclus de tout poste de responsabilité dans les arrangements constitutionnels à venir. Cela devrait être le point de départ implicite des conversations de Dayton.

Cohabitation *par Altan*



Les immigrés sont des êtres humains exactement comme nous : d'où la peur et la suspicion.

La France des passe-droits

L'AFFAIRE du domaine privé de la Ville de Paris n'en finit pas de révéler l'étendue des passe-droits et des privilèges dont bénéficient, en France, une partie des élites politiques et sociales. A peine Alain Juppé échappait-il aux foudres de la justice que Jacques Chirac était à son tour mis sur la sellette pour son appartement de la rue du Bac. Or, selon les révélations du *Canard enchaîné*, le président du tribunal administratif de Paris, qui a refusé la plainte d'un contribuable parisien contre l'ancien maire de la capitale, est lui-même logé par la Ville, à un tarif défiant toute concurrence, dans un des arrondissements – le cinquième – les plus agréables. S'il n'y a pas lieu de douter a priori de son honnêteté ni de sa volonté d'indépendance, il n'en reste pas moins que cette situation est propice à tous les soupçons. Elle crée en tout cas entre celui qui est chargé de juger et celui qui est l'objet du jugement un lien qui n'est pas favorable à une bonne administration de la justice.

On peut sourire de ces petites connivences bien françaises entre détenteurs des pouvoirs, on peut les juger sans gravité et tout juste caractéristiques d'un vieux « folklore » national, on peut même s'indigner que la presse monte en épingle ces manquements à la morale publique et dénoncer une dérive à l'anglo-saxonne. Pourtant, une telle indulgence manifesterait une inquiétante dégradation de l'esprit public. Les exigences d'absolue probité et de scrupuleuse intégrité ne sont pas propres aux pays anglo-saxons. Une ordonnance de Philippe le Bel, en 1302, citée par Christian Vigouroux dans sa *Déontologie des fonctions publiques*, n'imposait-elle pas aux agents de l'Etat, entre autres, l'interdiction de recevoir des cadeaux ou d'accepter des prêts pour soi-même ou sa famille *« si ce n'est de choses à manger ou à boire »*... ? Ces principes demeurent, à l'évidence, applicables de nos jours.

On est tenté de rapprocher de cette première affaire celle des *« vrais-faux »* salariés des hôpitaux français révélée par *InfoMatin*, non seulement parce qu'il y est question de logements habités par des occupants qui, *a priori*, n'ont guère de titre à faire valoir, mais aussi et surtout parce qu'elle illustre les mêmes facilités, les mêmes complaisances, les mêmes arrangements, auxquels se prête volontiers l'administration française.

Que ces pratiques ne soient pas propres au ministère de la santé publique, c'est ce qu'a rappelé, à juste titre, Elisabeth Hubert en invitant les observateurs à tourner les yeux vers d'autres secteurs, en particulier vers celui de l'éducation nationale. Que la divulgation de ces étranges pratiques serve de prétexte à des règlements de comptes politiques obéissant à d'autres motivations n'est pas non plus contestable. Alain Juppé a été la cible de ces attaques, comme l'est, à son tour, Elisabeth Hubert. Mais l'exploitation polémique de ces mauvaises habitudes ne saurait justifier qu'on s'abstienne de les condamner ni surtout qu'on renonce à y mettre fin.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication : Dominique Alduy, *directeur général* ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, *directeur des relations internationales* ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Confiance en baisse, chômage en hausse

Suite de la première page

En faut-il une preuve, on la trouve dans ces mêmes statistiques du mois de septembre. Avec la reprise de 1994, beaucoup plus vive que prévu, l'emploi a augmenté, lui aussi, à un rythme qui a étonné – mais d'abord les formes d'emplois précaires, comme les contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim. Et, avec le ralentissement de la croissance, l'emploi marque à son tour le pas : les inscriptions à l'ANPE, en septembre, s'expliquent ainsi par une hausse spectaculaire des fins de CDD (+ 8,4 %) ou de missions d'intérim (+ 39,5 %).

Cette nouvelle donne soulève donc une interrogation : l'envolée du chômage vient-elle confirmer que les perspectives économiques s'assombrissent depuis plusieurs mois ? C'est le casse-tête auquel tous les conjoncturistes sont depuis peu confrontés.

Voilà encore quelques mois, la plupart des instituts se disaient convaincus que la richesse nationale continuerait de progresser en 1995 et 1996 à un rythme proche de 3 %. Mais, au fil des mois, ce bel optimisme s'est effrité en même temps que la production nationale, et de nombreux économistes n'excluent plus désormais que la croissance piétine l'an prochain autour de 2 %.

Lors de la réunion à huis clos, qui vient de s'achever à Bruxelles, de l'Association des instituts européens de conjoncture économique (AIECE), il s'est ainsi trouvé de nombreux experts pour se demander si le haut du cycle économique, loin d'être devant la plupart des grands pays européens, comme on pouvait le penser, n'était pas en réalité déjà derrière eux. Cette inquiétude concerne particulièrement la France, qui, pour assurer la stabilité du franc et satisfaire aux critères de convergence du traité de Maastricht, doit conduire simultanément une politique budgétaire et une politique monétaire restrictives, ce qui est évidemment très périlleux pour la croissance et l'emploi.

Faut-il donc imaginer que la croissance française puisse rechuter et que le chiffre du chômage en soit un signe annonciateur ? Publiée le 30 octobre, la dernière enquête dans l'industrie réalisée par l'Insee apporte un début de réponse qui retient l'attention. Elle met en évidence l'existence d'une forte discordance entre les perspectives personnelles des chefs d'entreprise et l'opinion qu'ils ont des perspectives générales. Dans le premier cas, les patrons sont plutôt optimistes et *« anticipent un raffermissement de leur activité en fin d'année »* ; et, dans le second cas, ils estiment que *« les perspectives générales continuent de se dégrader »*.

Le paradoxe n'est qu'apparent et résume bien la donne politico-économique du moment. En caricaturant à peine, les chefs d'entreprise, dont les trésoreries sont souvent confortables, se disent prêts à embaucher et à investir, mais manifestent dans le même temps un profond scepticisme. Dans les turbulences politico-économiques du mois de septembre, ils ont donc préféré ne pas transformer leurs CDD en contrats à durée indéterminée et limiter le recours à l'intérim. Plutôt que d'une crise économique, sans doute est-il donc préférable de parler d'une crise psychologique, ou, si l'on préfère, d'un climat fait d'attentisme et d'appréhension, qui paralyse les chefs d'entreprise, mais aussi les ménages, qui ne savent pas encore quel effort il leur sera demandé pour renflouer les comptes de la Sécurité sociale et qui, par précaution, pourraient toujours préférer épargner plutôt que consommer.

Plutôt que d'une crise économique, sans doute est-il donc préférable de parler d'une crise psychologique

L'équation à résoudre est d'autant plus difficile pour le gouvernement qu'il doit trouver le bon dosage dans le plan de redressement des comptes sociaux auquel il travaille. Après les 70 milliards de prélèvements nouveaux décidés au printemps, peut-il de nouveau envisager un relèvement d'un point de la CSG (soit de 40 à 50 milliards de plus) sans brider encore davantage la consommation et donc, par ricochet, la croissance et l'emploi ? Rude tâche en perspective pour le gouvernement : après avoir spectaculairement changé de pied dans la conduite de sa politique économique, il va devoir apporter la preuve qu'il a trouvé la bonne recette et que la réduction des déficits est effectivement, quoi qu'ait pu en dire le candidat Chirac, le préalable absolu à la réduction de la *« fracture sociale »*.

Laurent Mauduit

RECTIFICATIFS

Lois et ordonnances

Contrairement à ce que nous écrivions dans *Le Monde* du 28 octobre, dans notre article « Pour soigner la Sécurité sociale, la chirurgie remplace l'homéopathie », l'autorisation administrative de licenciement n'a pas été supprimée, en 1986, par ordonnance, mais par une loi.

Les maires FN

Dans notre commentaire sur les maires FN de Toulon, Marignane et Orange (*Le Monde* du 1er novembre), il fallait lire que Jean-Marie Le Pen a annoncé les mesures à prendre *« sur la fiscalité, l'immigration et la sécurité »* dans les villes gérées par des élus de son parti.

Poujadisme

Une malencontreuse faute d'impression nous a conduits à écrire d'une manière incorrecte l'adjectif « obtus » dans notre commentaire sur *« un poujadisme désespéré et obtus »* (*Le Monde* du 1er novembre).

Devoir d'intolérance

IL PEUT SEMBLER PARADOXAL de s'interroger sur les limites de la tolérance quand la montée des intégrismes inciterait plutôt à fixer des bornes à l'intolérance. Mais c'est précisément parce que l'intolérance a gagné du terrain partout dans le monde qu'il convient de se demander si elle n'a pas bénéficié de trop de tolérance. Autrement dit, vient un moment où, face à la faiblesse coupable des hommes ou des Etats, surgit l'intolérable, qui n'est qu'un autre nom pour la barbarie. En posant à une vingtaine d'intellectuels – philosophes, historiens, écrivains – la question : *« Jusqu'où tolérer ? »*, les animateurs du septième Forum *Le Monde*-Le Mans, organisé du 27 au 29 octobre par *Le Monde*, la ville du Mans et l'université du Maine, témoignaient d'une inquiétude qui, à en juger par l'affluence soutenue (un millier de personnes en moyenne à chacune des six séances du colloque), était en résonance avec celle d'un public attentif.

« Résister à l'intolérable, c'est ce qui a fait l'humanité », a souligné Jacques Attali, en cherchant à définir un *« devoir d'intolérance »*. *« Il faut*, ajoutait-il, *être intolérant à l'égard de l'indifférence et à l'égard de l'intolérance. »* Si la vertu de tolérance signifiait l'acceptation de tout ce qui est moralement répréhensible, a noté la philosophe Monique Canto-Sperber, on aboutirait à une absurdité puisqu'il serait alors *« moralement bon »* d'accepter une chose qu'on juge être moralement mauvaise. *« Nous avons besoin d'interdictions »*, a lancé le philosophe Jean-François Lyotard. La tolérance ne tarde donc pas à rencontrer ses limites. Ce n'est sans doute pas un hasard si, comme l'a fait observer le linguiste Claude Hagège, l'antonyme « intolérable » (1295) naît bien avant le positif « tolérable » (1355).

Sauf à professer un relativisme sceptique et à renoncer à l'idée qu'il existe des vérités universelles, il faut bien s'appuyer sur quelques repères stables. Au risque de basculer dans l'intolérance. Le croyant et le savant tiennent, au fond, le même discours, qu'a rappelé le philosophe Jean-Marie Paul. *« Si j'ai raison – et j'ai raison puisque la vérité m'a été révélée expressément par Dieu ou son prophète –, j'ai le devoir sacré de ne pas tolérer l'erreur »*, dit l'un. Et l'autre, comme en écho : *« Si j'ai raison – et j'ai raison puisque je puis le démontrer par la raison –, je n'ai pas le droit, au nom du devoir de vérité, de laisser se propager l'opinion adverse. »* *« L'intolérance fondée sur la vérité peut être aussi intolérante que l'intolérance fondée sur l'erreur »*, répond Monique Canto-Sperber.

« ESPACE ÉTHIQUE COMMUN »

Dès lors, comment respecter les droits de chacun sans abandonner toute référence à des normes ? Comment concilier la diversité, qui appelle la tolérance, et le refus de la barbarie, qui en marque les limites ? Chacun des débats a ouvert des pistes et esquissé des solutions, en permettant aux intervenants, qu'ils soient à la tribune ou dans la salle, de ne pas s'en tenir aux oppositions globales mais d'entrer dans les détails, voire dans la « casuistique ». Ainsi Emile Poulat, auteur de plusieurs travaux sur la sécularisation de la société contemporaine, a-t-il suggéré d'approfondir la réflexion sur la laïcité, fondement d'un *« espace éthique commun »*.

Souleymane Bachir Diagne, professeur à l'université de Dakar, où il enseigne à la fois la philosophie des sciences et la théologie, en appelle à un *« au-delà des cultures »*, à un *« droit transculturel de juger »*, qu'il relie à la fois aux religions monothéistes et à la philosophie des droits de l'homme. Quant à Monique Canto-Sperber, l'une des meilleures spécialistes françaises de philosophie morale, elle propose de recourir à deux principes : un principe de pluralisme, qui assure la liberté des opinions ; et un principe de neutralité, qui interdit l'hégémonie de certaines d'entre elles.

Plus que jamais, alors que s'accroît, selon le philosophe Jean-François Lyotard, *« la quantité d'angoisse »* dans les sociétés contemporaines et que se développent, selon Noëlle Lenoir, membre du Conseil constitutionnel, *« les peurs engendrées par la civilisation technoscientifique »*, en particulier par les biotechnologies, il importe de fixer quelques règles. Dans une société pluraliste, celles-ci ne sauraient être imposées autoritairement, au nom d'une morale qui serait valable pour tous. Ainsi la bioéthique, comme l'a indiqué Noëlle Lenoir, se contente-t-elle d'établir des *« compromis provisoires »* par une démarche ouverte et tolérante.

Cette démarche empirique rejoint les intuitions des philosophes pragmatistes américains qui refusent, comme l'a rappelé l'un d'eux, Richard Shusterman, toute *« vérité absolue »*, mais plaident pour la construction d'un *« consensus élargi »* après confrontation des points de vue. Il s'agit, a expliqué au Mans Richard Rorty, l'un des maîtres de ce courant, de substituer la notion de *« communauté de confiance »* à celle d'*« obligation morale »*. La tolérance se donne ainsi à elle-même ses propres frontières.

Thomas Ferenczi et Nicolas Weill

★ Outre les personnes citées ci-dessus, ont participé au Forum, animé par notre collaborateur Roger-Pol Droit : Jacques Attali, Etienne-Emile Baulieu, Fawzi Boubia, Jean-Marie Constant, Jean Daniel, Arlette Farge, Marie-Odile Goulet-Cazé, Alain de Libera, Jean-Noël Pancrazi, Lily Szenasi, Yves Ternon, Susana Villavicencio, ainsi que les chanteurs Idir, Nora At Brahim, Ahmed.

★ Nous publierons demain, dans notre page Débats, les extraits de quelques-unes des communications.

TRANSPORT AÉRIEN Les syndicats des hôtesses et stewards d'Air France se sont réunis mardi 31 octobre pour décider d'une éventuelle grève pour s'opposer à la réforme de leur statut imposée par la direction. Celle-ci souhaite le départ de 600 volontaires remplacés par des jeunes rémunérés 20 % moins cher. Une nouvelle grève pourrait compromettre le redressement de la compagnie aérienne. ● DIX-HUIT MOIS après le début de sa mise en œuvre, le plan du PDG Christian Blanc tarde à porter ses fruits. Outre la gestion sociale contestée par les syndicats, nombres d'observateurs reprochent au PDG ses décisions commerciales hésitantes et ses choix de certains cadres dirigeants. ● DANS UN MARCHÉ en croissance, Air France a perdu des parts de marché en 1995 et sera déficitaire en 1996. La compagnie aura du mal à retrouver un équilibre en 1997 comme prévu.

Scepticisme croissant sur le redressement d'Air France

Le plan du PDG Christian Blanc tarde à porter ses fruits. La compagnie perdra encore 1,5 milliard de francs sur l'exercice clos en mars 1996. Des administrateurs réclament d'être mieux associés aux décisions du président

IL Y A tout juste deux ans, le 27 octobre 1993 : Christian Blanc remplaçait Bernard Attali à la tête d'Air France, avec pour mission le redressement de la compagnie nationale. Quelques mois plus tard, en avril 1994, le nouveau président présentait un plan de remise sur pied de l'entreprise en trois ans. Adopté par les salariés à l'occasion d'un référendum, le plan Blanc, à mi-chemin de son échéance, suscite aujourd'hui beaucoup d'interrogations.

La compagnie perd des parts de marché face à ses concurrentes. Le climat social est explosif et les hôtesses et stewards pourraient lancer leur sixième grève depuis le début de l'année. Le groupe Air France (constitué de la compagnie nationale et de ses filiales : Servair, Jet Tours...) devrait perdre 1,5 milliard de francs sur l'exercice clos en mars 1996. Air Inter devrait afficher un résultat négatif de l'ordre de 500 millions de francs. Christian Blanc aura du mal à respecter son engagement d'un retour à l'équilibre en 1997. L'avenir d'Air France reste incertain. Certains proches du dossier évoquent la nécessité d'un dépôt de bilan.

Des effectifs en baisse

50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
0

46 856*
46 067*
44 126
41 402
38 815

* Y compris UTA. Source : Air France

Les salariés d'Air France se sont engagés par voie de référendum en avril 1994 à réduire leurs effectifs de 5 000 personnes d'ici la fin 1997.

TRAFIC MONDIAL EN EXPANSION

Le contexte est pourtant favorable. Le trafic aérien mondial est en pleine expansion et le prix du kérosène est au plus bas. La compagnie nationale a reçu 15 milliards de francs sur le total des 20 milliards promis par l'Etat avant la fin 1996. Cette somme lui a permis de réduire son endettement et ses frais financiers. Concernant le personnel, les efforts réalisés depuis dix-huit mois sont indiscutables. Le président du groupe a accompli l'exploit d'obtenir de ses salariés le gel de leurs salaires jusqu'en 1997, une trente-neuvième heure travaillée gratuitement, ainsi que la suppression de 5 000 postes d'ici à la fin 1996. A cette date, chaque catégorie de personnel devrait avoir réalisé un gain de productivité de 30 %.

Les interrogations portent d'abord sur la gestion sociale. Christian Blanc a voulu contourner les syndicats avant de les retrouver autour des multiples tables de négociations. Ils ne l'oublient pas. Tout comme ils n'ont pas digéré un spot publicitaire antigrève passé sur toutes les télévisions à la fin du mois de septembre.

Les administrateurs se plaignent également du peu d'égard dans lequel les tient le président et certains le lui ont écrit. Les cadres grognent. Ils comprennent mal les choix de la garde rapprochée constituée par M. Blanc autour de lui. Les compétences d'un Rakesh Gangwall, venu de United Airlines pour donner à Air France des programmes de vols modernes, sont incontestées. Celles d'un Jean-Pierre Courcol, ancien dirigeant du groupe de presse Amaury, au poste de directeur général d'Air Inter, ont suscité des questions.

On reproche surtout à M. Blanc l'absence d'une stratégie claire. En matière de tarification, par exemple. En 1994, la compagnie nationale a cassé ses prix, gagnant ainsi des parts de marché. Mais la recette par passager-kilomètre a baissé de 10 %. A la fin de l'année, Air France a fait demi-tour en augmentant ses prix. Mais cette fois-ci le trafic de l'entreprise publique s'est mis à baisser malgré le marché en hausse (une chute de 1,5 % à la fin septembre 1995). L'achat en février 1995 d'un logiciel de *« yield management »* (optimisation) auprès d'une filiale d'American Airlines devrait lui permettre, dès juin 1996, de ne plus connaître ce type de déconvenues.

L'organisation du groupe Air France en 11 CDR (centres de résultats autonomes auxquels sont affectés des avions et du personnel sans que ces moyens puissent normalement être utilisés ailleurs), effective depuis le 1er septembre 1994, a elle aussi donné lieu à plusieurs modifications. Début 1995, la direction d'Air France a réinstauré la centralisation des programmes. Le principe est aujourd'hui acquis de revenir dès le début 1996 sur la décentralisation des plannings du personnel navigant commercial (PNC). De la même manière que les avions doivent être utilisés au maximum sur toutes les lignes Air France, les hôtesses et stewarts doivent être mobilisables sur l'ensemble des liaisons désservies.

Les dispositions pour rajeunir le PNC d'Air France et diminuer son coût ont également connu certaines fluctuations. Il était initialement prévu d'inciter hôtesses et stewarts au départ pour les remplacer par des plus jeunes, embauchés à un niveau de salaire proche de celui du personnel au sol, soit inférieur d'environ 20 %. Le 6 octobre, la direction a finalement décidé de revoir l'évolution des salaires des nouveaux embauchés, l'écart avec la grille de salaire actuelle du PNC devant se résorber pour ne plus exister au bout de vingt-sept ans d'ancienneté. Le passage de l'air au sol ne se faisant que sur volontariat, on peut supposer que dans vingt ans l'effort actuel devra être reconduit.

PROBLÈMES DE PROGRAMMATION

Nombre de problèmes de programmation des vols handicapent toujours gravement la compagnie. Les gros porteurs font trop d'escales, par exemple. Le programme d'hiver du groupe, qui a débuté le 29 octobre, marque un progrès à cet égard, offrant 170 escales, contre 210 dans le programme d'hiver 1994-1995. Des lignes non rentables (Sydney, Quito ou Colombo) ont été fermées. Mais toutes ces décisions ont tardé et les concurrents ont beaucoup d'avance.

La très rentable British Airways ou la nouvellement bénéficiaire Lufthansa améliorent sans cesse leur productivité et leur compétitivité. La compagnie allemande vient par exemple de négocier avec ses syndicats la possibilité d'embaucher 10 % de son PNC à l'étranger sous contrat local.

Christian Blanc a découvert une compagnie en bien plus mauvais état, social et commercial, qu'il n'avait imaginé. D'où la rudesse de sa tâche, quels que soient ses défauts et qualités de PDG. D'autant plus que le ministre de tutelle, Bernard Pons, se livre à un travail de sape contre lui. Mais à l'approche de la date fatidique d'avril 1997, de libéralisation complète du ciel aérien européen, nombres d'observateurs s'inquiètent. Certains évoquent un dépôt de bilan et une liquidation, afin de rebâtir une compagnie neuve. Le schéma est à l'étude. Air France est-elle encore sauvable ?

Virginie Malingre

Les syndicats catégoriels hésitent à appeler à la grève

FERONT-ILS GRÈVE ou pas ? Mercredi 1er novembre, dans la matinée, les syndicats représentant le personnel navigant commercial (PNC) n'avaient pas encore pris leur décision, une des plus délicates depuis l'arrivée de Christian Blanc à la tête d'Air France.

Après l'échec des négociations pour l'augmentation de 30 % de la productivité des 6 700 hôtesses et stewards de la compagnie, Christian Blanc a décidé d'imposer sa réforme. Chaque membre du PNC vient de recevoir les modalités du plan de départs volontaires. Les primes s'échelonnent entre 9 777 et 682 768 francs en fonction du grade et de l'ancienneté et une société de conversion est en passe d'être créée pour faciliter les reclassements. La direction, qui espère six cents départs, a déjà commencé sa campagne de recrutement de nouveaux navigants commerciaux, embauchés à des salaires 20 % inférieurs à ceux de leurs aînés.

Si une réforme identique a été approuvée par les deux syndicats de Lufthansa, les syndicats catégoriels d'Air France sont hostiles à une telle mesure. Accepter que les métiers qu'ils représentent ne constituent plus qu'une étape dans une carrière plus large revient à scier leur propre branche. Longtemps favorisés par les directions, les syndicats catégoriels constituent aujourd'hui un des principaux obstacles à la réforme de la compagnie. A tel point que la direction vient de favoriser l'implantation de Force ouvrière au sein du PNC. *« Robert Génovèse, leader de Force ouvrière lave plus blanc que Blanc »*, ironisent ses ennemis.

Apparemment tentés par le lancement d'un nouveau mot d'ordre de grève, les syndicats catégoriels ont pourtant des raisons d'hésiter. Contrairement aux précédents conflits, les autres salariés pourraient ne plus se montrer solidaires. *« Même chez nous, tout le monde n'est pas d'accord. Le personnel au sol ne comprendrait pas forcément ce mouvement basé sur le volontariat »*, confie un responsable de l'Unac-CGC, un syndicat créé au début de l'année qui fait désormais presque jeu égal avec le SNPNC (Syndicat national du personnel navigant commercial) jusqu'alors en situation de quasi-monopole.

Par ailleurs, chacun pressent que la sixième grève de l'année lancée par le PNC pourrait être *« la grève de trop »*. Plutôt accusé de faiblesse par certains administrateurs, Christian Blanc ne peut pas céder. Pour créer un choc psychologique, le gouvernement affirme ne plus exclure un dépôt de bilan.

Frédéric Lemaître

MARCHÉS FINANCIERS

Tokyo perd du terrain

LA BOURSE de Tokyo a effacé mercredi 1er novembre ses gains de mardi dans une séance calme et sans direction. L'indice Nikkei a abandonné 180,15 points (1 %) à 17 474,49 points, terminant la séance à 66 points de ses plus bas niveaux. Les achats de quelques valeurs vedettes de la haute technologie comme Nikon ou Sharp n'ont pas réussi à inverser la tendance.

La veille à Wall Street, la séance avait commencé sur les chapeaux de roue, comme pour fêter Halloween. L'indice Dow Jones a franchi un moment la barre des 4 800 points. Mais des prises de bénéfice de fin de mois ont ramené la cote à son niveau de lundi. Le Dow Jones a finalement terminé une séance active avec 374 millions de titres échangés sur un repli insignifiant de 1 point (0,02 %) à 4 755,48 points. Sur le marché obligataire, le taux de l'emprunt de référence à trente ans ne s'est que très légèrement détendu, de 6,35 % à 6,34 %.

Les investisseurs ont, en revanche, pu prendre ombrage du nouvel accès de faiblesse du peso mexicain. La dégradation du peso a largement balayé les effets positifs de l'échec des séparatistes québécois, entraînant le dollar à la baisse. La monnaie américaine est repassée sous la barre des 102 yens, et sous celle de 1,41 mark.

Les chiffres concernant les ventes de logements neufs n'ont apparemment pas eu d'effet sur le marché des actions. Les ventes ont augmenté de 3,3 % en septembre, soit à un rythme plus important que celui anticipé par les analystes. Au mois d'août, d'après les chiffres révisés, les ventes de logements neufs avaient fait un plongeon de 11,1 %.

Mediobanca est contrainte de lancer une OPA sur Ferruzzi Finanziaria

LES AUTORITÉS boursières italiennes ont décidé, mardi 31 octobre, d'imposer à Mediobanca le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) sur la holding Ferruzzi Finanziaria (Ferfin) qui contrôle notamment Montedison, Eridania Beghin Say et la Fondiaria. Cette décision de la Commission des opérations boursières (Consob) fait suite à l'acquisition la semaine dernière par Mediobanca, pour 250 milliards de lires (765 millions de francs), de 10,7 % de Ferfin portant sa participation à 11,2 % du capital. Mais, en ajoutant les participations détenues par ses alliés la Banca di Roma (10 %), le Credito Italiano (11,6 %) et la Comit (3,1 %), le poids de Mediobanca dans Ferfin est passé à 35,9 %.

La législation italienne prévoit que l'OPA est obligatoire en cas de changement d'actionnaire de référence. Jusqu'à présent, la Consob avait écarté cette hypothèse, estimant que le cas de la Ferfin, sauvée il y a trois ans par les banques, était particulier. Environ 70 % du capital de Ferfin est détenu par cinquante-trois banques qui en étaient auparavant les créancières. La Consob a indiqué dans un communiqué avoir *« informé les responsables de Mediobanca »* de sa décision. La banque de l'influent octogénaire Enrico Cuccia dispose de trente jours pour lancer une OPA sur une partie du capital équivalant à la participation acquise la semaine dernière et à un prix correspondant à une moyenne calculée des cours des douze derniers mois.

Les petits épargnants et opérateurs avaient été nombreux à dénoncer cette nouvelle extension du pouvoir de Mediobanca sur l'économie italienne. La décision de la Consob constitue un revers pour cette grande banque mais aussi une surprise parce que jusqu'à présent Ferfin se trouvait hors du cadre de la législation sur les OPA.

La campagne d'achats de Mediobanca avait débuté le 24 octobre, au lendemain de l'annonce par Ferfin d'une augmentation de capital de 1 139 milliards de lires, officiellement destinée à apurer l'endettement mais jugée immédiatement inutile et suspecte par la plupart des analystes financiers. Pendant plusieurs jours, l'action Ferfin a flambé, montant jusqu'à 1 800 lires (contre 1 000 lires auparavant) et près de 26 % du capital de la holding a changé de mains.

PRÉSERVER UN PROJET DE FUSION

Pour justifier *a posteriori* la rapide montée en puissance de Mediobanca dans Ferfin, l'administrateur délégué de la banque, Vincenzo Maranghi, explique qu'il s'agit d'une action préventive pour éviter une OPA qui aurait pu être lancée par la banque San Paolo (premier actionnaire de Ferfin), ses alliés Cariplo et Monte dei Paschi, ou un éventuel *« cavalier blanc »*.

L'opération de Mediobanca visait en fait à préserver l'avenir de son projet de faire fusionner la holding Gemina (papier, sport, édition, contrôlée par Fiat et Mediobanca) avec Ferfin. La banque ne pouvant se permettre de laisser Ferfin passer sous le contrôle d'un autre groupe. Le projet est pour le moment suspendu *sine die* après l'ouverture par la justice milanaise d'une enquête pour déterminer l'origine de pertes inexpliquées dans les comptes de Gemina au cours des dix-huit derniers mois.

Le lancement d'une OPA par Mediobanca sur Ferfin à un niveau équivalant aux acquisitions déjà réalisées obligera la banque à débourser à nouveau environ 250 milliards de lires. – *(AFP.)*

La justice déboute Eurotunnel en faveur de la SNCF et de British Rail

LA COUR D'ARBITRAGE de la Chambre internationale de commerce a débouté, mardi 31 octobre, Eurotunnel de ses demandes principales d'indemnités réclamées à la SNCF et à British Rail. La société concessionnaire du tunnel avait intenté un recours contre les deux réseaux le 20 août 1993 : les surcoûts très importants constatés lors de la construction du tunnel justifiaient une révision de la convention du 29 juillet 1987 qui définit les conditions de passage sous la Manche.

LA « THÉORIE DE L'IMPRÉCISION »

A défaut de revenir sur l'ensemble du contrat de 1987, la société concessionnaire proposait de ne renégocier que les conditions de péage accordées aux compagnies de chemins de fer : elle demandait soit une indemnisation de 3 milliards de francs couplée à une augmentation de 55 % des péages, soit le versement d'une indemnité forfaitaire de 20 milliards.

La plainte d'Eurotunnel reposait sur un argument juridique : la convention de 1987, de droit privé, devait être requalifiée de droit public. Objectif de la manœuvre, faire jouer la « théorie de l'imprécision », qui ne s'applique qu'en droit public et qui permet de revenir sur les termes d'un contrat en cas d'événements non prévus.

Les arbitres ont décidé que la convention signée en 1987 par Eurotunnel et les réseaux relevait bel et bien du droit privé français. A leurs yeux, les compagnies de chemins de fer se sont comportées comme des entreprises en prenant le risque de s'engager jusqu'en 2043.

Maigre consolation pour Eurotunnel, la société recevra quand même des dommages-intérêts de la part de la SNCF et de British Rail, reconnues coupables d'avoir fait monter en cadence Eurostar de manière trop lente. British Rail devra de surcroît indemniser Eurotunnel pour le préjudice subi par la société concessionnaire à cause des infrastructures ferroviaires britanniques déficientes. Des experts devront évaluer les préjudices subis, dans les six prochains mois. Mais, dans tous les cas, on est bien loin des 20 milliards de francs réclamés par Eurotunnel.

V. Ma.

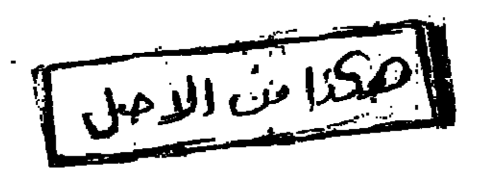
■ **CHINE : les investisseurs étrangers s'inquiètent** de la répercussion des réformes fiscales chinoises sur le développement économique et financier de la Chine. Les modifications annoncées la semaine dernière par le gouvernement chinois prévoient de réduire à partir du début de l'année 1996 les abattements sur les taxes à l'exportation : à 3 % pour les produits agricoles et le charbon, à 6 % sur la production alimentaire et à 9 % dans le secteur industriel. Les entreprises nationales et étrangères ne bénéficient plus depuis le 1er juillet que d'un abattement de 14 % sur les taxes à l'exportation, réduit de 3 % par rapport à celui fixé en 1986 pour encourager les investissemnts étrangers.

■ **MERRILL LYNCH : le ministère japonais des finances** va ordonner à la succursale locale du courtier américain de cesser pour deux jours la semaine prochaine ses activités en compte propre sur le marché obligataire, affirme mercredi 1er novembre le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun*. Merril Lynch va se voir en outre infliger des amendes de plusieurs millions de yens. Selon les autorités japonaises, le courtier américain aurait acheté entre 1989 et 1995 les actions d'une quarantaine de compagnies, dont il avait garanti les émissions, dans l'objectif de stabiliser les cours.

■ **CGM : la Commission européenne a ouvert une enquête**, mardi 31 octobre, sur les aides en capital de l'Etat français à la CGM (Compagnie générale maritime), alors qu'une nouvelle recapitalisation de 1,3 milliard de francs est programmée préalablement à la privatisation de cette entreprise publique. Selon un porte-parole de la Commission européenne, les aides publiques françaises, d'un montant total de 2,14 milliards de francs, n'ont pas été liées à *« un plan de restructuration conçu pour rétablir la viabilité de l'entreprise »*.

■ **ARMEMENT : le ministre de la défense**, Charles Millon, a annoncé, mardi 31 octobre, à l'Assemblée nationale, que le gouvernement proposerait *« dans les semaines à venir un plan d'adaptation économique et social pour l'industrie aéronautique et l'industrie de l'armement »*. Pour M. Millon, *« ces entreprises doivent s'adapter à une compétition internationale exacerbée et s'engager dans une nouvelle dynamique de modernisation »*.

■ **AEG : le groupe allemand** AEG, filiale du géant Daimler-Benz et l'un de ses principaux foyers de pertes, négocie la vente de ses branches techniques d'automation et d'énergie, soit plus du tiers de ses activités.



AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Deux des trois clubs français en lice en Coupe de l'UEFA, mardi 31 octobre, se sont qualifiés pour les huitièmes de finale. L'exploit a été réussi par l'Olympique lyonnais qui s'est imposé (2-0) sur le terrain de la Lazio de Rome. Cette victoire a suscité des manifestations de joie de nombreux supporteurs à Lyon, aux abords de la place Bellecour. ● LES GIRONDINS de Bordeaux ont également gagné (1-0) sur le terrain des Russes du Rotor Volgograd. Après un match nul (0-0) face aux Anglais de Nottingham Forest, les Auxerrois sont en revanche éliminés à cause de leur défaite du match aller (0-1). ● LE PARIS SG jouera, jeudi 2 novembre, le match retour des huitièmes de finale de la Coupe des vainqueurs de coupe face au Celtic de Glasgow (1-0 pour les Parisiens à l'aller). En Coupe de l'UEFA, le RC Strasbourg, défait à domicile (0-1), se déplace sur le terrain du Milan AC.

La victoire de l'Olympique lyonnais valide sa politique de formation

En battant la Lazio à Rome (2-0), l'équipe française a réussi la plus belle performance des seizièmes de finale de la Coupe de l'UEFA. Huit des treize joueurs, âgés d'à peine vingt ans, ont été recrutés dans les clubs amateurs de la région

LA VICTOIRE de l'Olympique lyonnais face à la Lazio Rome insinuerait-elle que le football peut encore faire rêver des gamins ? Ainsi, dans une ville éternelle, sur la pelouse d'un stade olympique à la si riche histoire, une bande de jeunes gens sans aucun passé pourrait venir à bout d'une des meilleures équipes italiennes du moment ? Les pragmatiques et adultes réalités de ce sport sauraient encore laisser place aux exploits dont se gave l'imaginaire des enfants ?


COUPES D'EUROPE

A tous points de vue, mardi 31 octobre, les petits ont battu les grands. Des novices remplis d'abnégation ont éliminé en seizièmes de finale de la coupe UEFA des étoiles trop pleines de morgue. Même après leur défaite, la première depuis le début de la saison officielle, au stade de Gerland au match aller, la Lazio Rome n'en avait pas pour autant ravalé son complexe de supériorité.

La large victoire obtenue deux jours auparavant contre la Juventus en championnat d'Italie avait fatigué les organismes, mais surtout enflé un peu plus les ego. Comment une équipe qui vise ouvertement le « *scudetto* », le titre de champion de la Péninsule, pouvait-elle être éliminée par cette bleusaille ? Aaron Winter jugeait son équipe « *invulnérable* » à domicile, sans mesurer un instant l'ineptie de cette notion. L'ancien joueur d'Amsterdam comparait les jeunots qui lui étaient opposés à un Ajax du pauvre.

ENTHOUSIASME JUVÉNILE

Il y avait certes de quoi établir un parallèle avec le grand club formateur néerlandais. Sur les treize joueurs lyonnais qui ont participé au match retour des seizièmes de finale, huit sortent du centre de formation dirigé par José Broissart. Tous sont des jeunes issus de la région Rhône-Alpes. La plupart viennent d'entrer dans la vingtaine ou en sont au seuil. Ils sont encore stagiaires, comme Jean-Christophe Devaux, Ludovic Giuly ou Cédric Bardon, ou viennent d'apposer une large signature sur leur premier contrat professionnel.

A la ville, ils habitent encore souvent chez leurs parents et n'ont pas toujours eu le temps de décoller les posters qui ornent leur chambre d'enfant. Sur le terrain, ils mêlent enthousiasme juvénile et maturité, à l'image de Ludovic Giuly, à l'origine des deux buts lyonnais contre la Lazio. C'est lui qui sert Florian Maurice d'une balle sautée (21ᵉ), puis déborde toute la défense romaine pour centrer sur Eric Assadourian (57ᵉ). Ce dernier avait déjà frappé sur le poteau du gardien italien huit minutes plus tôt, alors que les Romains, peu en réussite, avaient manqué un penalty sévère en première mi-temps (Signori, 24ᵉ).

L'éducation de jeunes footballeurs n'est pas nouvelle entre Saône et Rhône. Depuis plus de vingt-cinq ans, minimes, cadets et juniors de l'Olympique lyonnais se comptent régulièrement parmi les meilleurs de France. Pourquoi aller chercher ailleurs quand on a sous la main le deuxième bassin de population du pays ? Quand on est ceint d'une banlieue truffée de petits clubs qui sont autant de pourvoyeurs ?

DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE

Un abonnement d'autobus suffit à Alain Thiry, responsable du recrutement des jeunes, pour dénicher son bonheur. Avec cette politique de dépistage systématique, le grand club régional draine ainsi vers lui les meilleurs éléments locaux. Plus de risque de ratages comme ce jeune Luis Fernandez, passé naguère de l'AS Minguettes au Paris Saint-Germain. Cette cure de jouvence permanente, ce lifting annuel de l'équipe peut être la fierté du club. Elle marque également ses limites. A quarante-cinq ans, le président Jean-Michel Aulas fait partie de cette génération de dirigeants qui rechignent à la surenchère financière. Il lui faut donc laisser partir ses meilleurs éléments, comme Bruno N'Gotty, récemment transféré à Paris. De la nouvelle génération qui s'est illustrée à Rome, d'autres, à n'en pas douter, prendront à leur tour les chemins de l'exil.

Guy Roux, le factotum d'Auxerre, s'est depuis longtemps résigné à cette hémorragie qui empêche l'équipe bourguignonne d'atteindre l'excellence avec laquelle elle flirte pourtant depuis tant d'années. Jean Tigana, l'ancien entraîneur lyonnais, n'avait pas supporté d'être ainsi bridé par les réalités économiques, de ne pouvoir espérer mener une campagne à long terme avec un effectif stable et des moyens accrus. C'est une des raisons de sa fâcherie avec ses dirigeants, son départ courroucé à l'inter-saison et son remplacement par Guy Stéphan, son adjoint. L'impeccable parcours européen de l'OL paraît, pour l'heure, donner raison au président Aulas.

Benoît Hopquin

Bordeaux reste, Auxerre s'en va

Seule l'AJ Auxerre manque à l'appel de la première fournée des clubs français en Coupe de l'UEFA. Après Liverpool et Arsenal, les Auxerrois ont buté pour la troisième fois de leur carrière européenne sur un club anglais, Nottingham Forest. L'équipe de Guy Roux n'a pas réussi à surmonter le handicap d'une défaite à domicile (0-1) concédée à l'aller. Mardi, malgré une excellente prestation et une domination inlassable, elle n'a pas réussi à surprendre la défense anglaise. Son 0-0 l'élimine en lui laissant d'amers regrets.

Les Girondins de Bordeaux ont, en revanche, confirmé leur victoire du match aller (2-1) par un nouveau succès sur le terrain des Russes du Rotor Volgograd (1-0). Désorientés en championnat, les Bordelais ont su retrouver leur jeu au bon moment. Leur défense s'est rassurée par quelques sauvetages dans le premier quart d'heure, le milieu de terrain s'est de mieux en mieux organisé sous la pluie de la seconde mi-temps. Et l'ancien attaquant toulousain, Anthony Bancarel, a fini par confirmer d'un beau but en contre (83ᵉ) la qualification de son équipe.

Paris-SG affronte le Celtic Glasgow, républicain et catholique

« *CELTIC FC, 1888* ». En découvrant, jeudi 2 novembre, les armoiries de Parkhead, le stade du Celtic Glasgow, les joueurs du Paris-SG sauront tout de suite à quoi s'en tenir. C'est un club centenaire qu'il leur sera donné d'affronter en match retour des huitièmes de finale de la Coupe des vainqueurs de coupes. Une institution à l'écossaise, inébranlable, un peu désuète, qui se plaît à entretenir sa légende. « *Celtic FC, 1888* » : c'est écrit partout, dans ces tribunes en cours de rénovation mais dont la mémoire se veut infaillible. « *Celtic FC, 1888* », comme pour rappeler à tout adversaire continental qu'un match se gagne aussi sur le terrain de l'histoire.

Au jeu de la nostalgie, l'adversaire du PSG est imbattable en Grande-Bretagne. D'autres clubs, en Ecosse comme en Angleterre, sont plus anciens encore, mais aucun ne possède ce passé, aux confins du sport et de la foi. Seuls les Rangers, les autres porte-drapeau de la ville, pourraient prétendre rivaliser. Implantés depuis 1876 dans le quartier de Govan, ils sont soutenus par la puissante communauté protestante, majoritaire en Ecosse. Mais le parcours du Celtic est moins conventionnel, définitivement associé au catholicisme et à la République d'Irlande. N'était-il pas, jadis, le club des pauvres, des exilés irlandais qui avaient fui la famine ?

En ce temps-là, le football se jouait en culottes longues, les joueurs portaient la moustache, les ouvriers des casquettes et les curés des soutanes. C'était la fin du XIXᵉ siècle, l'époque héroïque, celle des pionniers du jeu. Les grands clubs anglais existaient déjà depuis des années. L'Ecosse n'était pas en reste avec Dumbarton, Queen's Park ou Ranton. Edimbourg, la capitale politique, disposait d'une formation catholique, Hibernian. Tout joueur se devait d'être un bon paroissien. Celui qui oubliait d'assister à la messe était chassé comme un mécréant.

PORTRAITS DU PAPE

Glasgow, la capitale économique, n'avait pas un tel club. Le frère Walfrid, responsable de l'école du Sacré-Cœur, eut l'idée d'en créer un. Il entendait ainsi distraire le petit peuple d'origine irlandaise et récolter quelques deniers pour la soupe populaire. Dans les ghettos des quartiers est, les notables qu'il rallia à son projet dénichèrent un terrain, voisin du cimetière de Janefield. Depuis, le Celtic FC n'a jamais déménagé. Il est resté, dans l'esprit des Ecossais, le rival un peu bohème des puissants Rangers. Le quartier de « l'East End », lui non plus, n'a guère changé. Il est toujours aussi sinistre, et c'est là, près du cimetière, que les Parisiens affronteront jeudi soir les joueurs au maillot vert et blanc.

A leur arrivée au stade de Parkhead, ils s'étonneront de voir des drapeaux de la République d'Irlande. Peut-être entendront-ils aussi des chants hostiles à la présence britannique en Ulster (Irlande du Nord). Sur ces travées, certains supporters arborent à la fois les couleurs du club et des portraits du pape, signe de leur fidélité à l'Eglise de Rome. Il est aussi arrivé que l'on y vende sous le manteau des livrets ou des cassettes à la gloire des groupes paramilitaires, notamment l'IRA. Comme les partisans des Rangers restent liés aux organisations « loyalistes » (protestantes, favorables à la présence anglaise en Ulster, comme l'Orange Order), ceux du Celtic, descendants des exilés du XIXᵉ, demeurent indissociables de la communauté catholique.

Cette rivalité a des répercussions bien au-delà de Glasgow. En Irlande, bien sûr, mais aussi en Angleterre, où tous les catholiques, ou presque, se sentent proches du Celtic. Les espoirs de paix en Ulster auront-ils des effets sur les « fans » ? Rien n'est moins sûr. Tout cela est affaire de tradition, pas de folklore. Pour les catholiques, longtemps victimes de ségrégation en Ecosse, c'est également une manière d'exister, comme le confirme Pat Woods, auteur de l'ouvrage de référence sur l'histoire du Celtic *The Glory and the Dream, the History of Celtic FC* : « *Les gosses d'ici naissent avec ça dans le sang. Bien sûr, quand un protestant est intégré dans l'équipe, il est applaudi comme les autres, du moins s'il joue bien. Mais, croyez-moi, le Celtic restera toujours lié à l'Irlande républicaine. De père en fils, c'est éternel. Pourquoi voudriez-vous que cela change ?* »

Ph. Br.

L'Open de Paris de tennis est devenu une étape capitale du circuit

Pour son dixième anniversaire, le tournoi suscite plus que jamais les convoitises des joueurs

LES CHOSES sérieuses ont commencé mardi. Les fortes têtes de série ont pointé le bout de leur nez. Face à Byron Black, révélation de la saison 1995, Michael Chang (nº 4) s'est fait quelques frayeurs, le temps d'offrir le grand beau match de la journée à des spectateurs toujours aussi voyous. Sur le court, la logique a été respectée et, à force de grands coups droits et de revers en pattes de chat, Black a été renvoyé aux promesses de l'an prochain, qui apparaissent énormes.

Le Zimbabwéen était terriblement déçu. Ici, il souhaitait clore en beauté sa saison. Il aurait voulu confirmer en Europe cette place en quarts de finale aux Internationaux des Etats-Unis. En cas de bon parcours à Bercy, il aurait eu mieux qu'un bon souvenir de la France : des dollars et des points pour le classement de l'ATP. Paris, en effet, est une aubaine, le nec plus ultra des tournois de fin de saison : 2 250 000 dollars de prix (plus de onze millions de francs) sont distribués, et 380 points ATP sont accordés au vainqueur.



Doté de moins de 4 millions de francs en 1986, l'Open de Paris-Bercy est devenu en dix ans le tournoi en salle le plus riche du monde. Il devance même les Internationaux d'Australie comptant pour le Grand Chelem.

Ici, Pete Sampras peut donc espérer retrouver sa place de numéro un mondial, perdue en avril en faveur d'André Agassi. Ici, encore, Thomas Muster peut se battre pour damer le pion aux deux Américains et devenir nº 1 mondial. Quasi invincible sur terre battue, l'Autrichien a révélé une belle santé sur surface dure en gagnant le tournoi d'Essen.

A Bercy, le nombre de points réservés au vainqueur peut lui permettre de rêver. L'aventure, en revanche, a été moins belle pour Lionel Roux, battu au premier tour, lundi, alors qu'il avait été huitième-de-finaliste en 1994. Sa contre-performance doit le ramener à la centième place.

On attend et l'on craint Paris. En quelques années, l'épreuve s'est imposée comme le tournoi le plus couru de la fin de la saison. Patrice Clerc, directeur de l'épreuve et des Internationaux de France de Roland-Garros, se souvient de la première édition, quand il fallait encore justifier l'existence d'un tournoi jugé peu crédible : « *L'idée que nous avons eue et qui ne paraissait pas si évidente, au début, c'est de ne pas nous copier nous-mêmes*, dit-il. *Il ne fallait pas faire un Roland-Garros d'hiver. Soutenus par les partenaires de la Fédération française de tennis et donc de Roland-Garros, nous avons pu monter un tournoi solide avec son identité propre.* »

COMPLÉMENTARITÉ

Grâce à la notoriété des Internationaux de France et à l'existence d'un petit tournoi du circuit, l'Open Crocodile, disputé dans le courant de l'hiver au stade Coubertin, la fédération obtient de faire disputer sa nouvelle épreuve au mois de novembre, quelques jours seulement avant la finale du circuit. Dans un calendrier aussi chargé que celui de l'ATP, le créneau accordé relève du pur exploit.

Aux yeux des meilleurs, Paris devient le lieu magique pour espérer une place parmi les huit premiers. « *Pour eux aussi, cela permet de prendre des places,* explique Pierre Darmon, vice-président de l'ATP pour l'Europe. *Ce qui compte, sur le circuit, c'est le classement à la fin de l'année.* » Une période où se négocient, ou se renégocient, les contrats.

En dix éditions, avec des partenaires de plus en plus fidèles, l'Open de Paris a consenti un large effort sur le montant des prix, ce qui en fait le deuxième tournoi du monde – hors les tournois du Grand Chelem – après Key Biscayne : « *Là-bas, le tableau final comporte quatre-vingt-seize joueurs quand il n'y en a que quarante-huit à Paris* », note Patrice Clerc. Les joueurs qui négligeaient presque, il y a cinq ans, de noter le « Paris-indoor » sur leurs tablettes, en font leur rendez-vous. Les qualifications, qui décernent six places, sont de plus en plus courues.

On y aura vu, cette année, Richard Fromberg, 83ᵉ mondial ou Shuzo Matsuoka, 62ᵉ, éliminés par plus gourmands qu'eux. On retiendra la performance de Hendrik Jan Davids, 404ᵉ mondial, hissé au deuxième tour, le temps d'être vu par quelques sponsors.

Le tournoi de Paris-Bercy joue aussi la complémentarité avec son grand frère de la porte d'Auteuil. « *En organisant une épreuve en salle sur surface rapide, nous présentons ceux que le public parisien n'avait pas vu gagner sur la terre battue de Roland-Garros*, note Patrice Clerc. *S'ils viennent, aujourd'hui, c'est aussi pour voir Pete Sampras vainqueur à Wimbledon ou à l'US Open, comme ils ont découvert Boris Becker ou Stefan Edberg.* »

Ici, Sampras sait qu'il doit enlever le tournoi pour être numéro un mondial ; ici, Michael Chang voudrait être le premier à réaliser le doublé Roland-Garros-Open de Paris. Sur cet objectif, l'Américain devrait être concurrencé par Thomas Muster, tenant du titre des Internationaux de France, tenu comme l'un des favoris de l'Open de Paris après le forfait d'André Agassi.

Bénédicte Mathieu

Quatre Français sur cinq

Il fallait un perdant, puisqu'il y avait un match « franco-français », mardi 31 octobre, entre Guy Forget et Jérôme Golmard. Ce dernier, handicapé par une blessure aux adducteurs, a été battu 6-7, 6-4, 6-1 au terme d'un match plat. Forget s'est excusé du peu de spectacle, arguant qu'il rencontrait un « *copain* ». Vainqueur du tournoi en 1991, il devait être opposé, mercredi, à un adversaire plus que difficile, l'Autrichien Thomas Muster, tête de série nº 2, revenu en force sur surface dure après sa victoire à Essen. Cédric Pioline a affiché une belle forme en éliminant le Suédois Magnus Gustafsson (6-2, 6-4). Guillaume Raoux a fait une petite sensation en dominant l'Ouzbèque Oleg Ogorodov (6-4, 6-3). Face au Suédois Jonas Bjorkman, Arnaud Boetsch a gagné le droit de rencontrer Pete Sampras, nº 2 mondial et tête de série nº 1 du tournoi.

■ **BOXE : Mike Tyson a annulé pour blessure son combat contre Buster Mathis Junior**, qui devait avoir lieu, samedi 4 novembre, à Las Vegas (Nevada). L'ancien champion du monde des lourds souffrirait d'une fracture au pouce de la main droite, et devrait observer, selon ses médecins, un repos de quatre à six semaines. – (*AFP*)

RÉSULTATS

FOOTBALL

COUPE DE L'UEFA

16ᵉˢ de finale retour

Zimbru Chisinau (Mol.)-**Sparta Prague (Tch.)** 0-2 (3-4)

SV Roda JC (P-B)-**Benfica (Por.)** 2-2 (0-1)

Dinamo Minsk (Bir)-**Werder Brême (All.)** 2-1 (0-5)

Slavia Prague (Tch.)-FC Lugano (Sui.) 1-0 (2-1)

Nottingham Forest (Ang.)-AJ Auxerre (Fra.) 0-0 (1-0)

Bayern Munich (All.)-Raith Rovers (Eco.) 2-1 (2-0)

Liverpool (Ang.)-**Brondby (Dan.)** 0-1 (0-0)

Alost (Bel.)-**AS Rome (Ita.)** 0-0 (0-4)

PSV Eindhoven (P-B)-Leeds United (Ang.) 3-0 (5-3)

Lazio Rome (Ita.)-**Olympique Lyonnais (Fra.)** 0-2 (1-2)

Olympiakos (Gre.)-**FC Seville (Esp.)** 2-1 ap (0-1)

Rotor Volgograd (Rus.)-**Bordeaux (Fra.)** 0-1 (1-2)

Vitoria SC Guimaraes (Por.)-**FC Barcelone (Esp.)** 0-4 (0-3)

Les clubs qualifiés sont en gras.

RUGBY

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

Poule A, 1ʳᵉ journée

Farul Constantza (Rou.)-Stade Toulousain (Fra.) 10-54

TENNIS

OPEN DE BERCY

1ᵉʳ tour

A. Boetsch (Fra.) b. J. Bjorkman (Sué.) 6-2, 7-6 (7/5) ; C. Pioline (Fra.) b. M. Gustafsson (Sué.) 6-2, 6-4 ; J. Eltingh (P-B) b. B. Steven (N-Z) 6-4, 3-6, 7-5 (7/2) ; G. Forget (Fra.) b. J. Golmard (Fra.) 6-7 (5-7), 6-4, 6-1 ; M. Washington (E-U) b. T. Woodbridge (Aus.) 4-6, 6-4, 6-2 ; D. Vacek (Tch.) b. P. McEnroe (E-U) 5-7 (2/7), 6-4, 6-1 ; G. Raoux (Fra.) b. O. Ogorodov (Ouz.) 6-4, 6-3 ; P. Haarhuis (P-B) b. A. Voinea (Rou.) 6-3, 2-6, 6-3.

2ᵉ tour

J. Siemerink (P-B, nº 15) b. D. Wheaton (E-U) 7-6 (8-6), 7-6 (7-4) ; B. Becker (All., nº 3) b. A. Volkov (Rus.), 3-6, 6-2, 6-4 ; M. Chang (E-U, nº 4) b. B. Black (Zim.) 4-6, 6-3, 6-3 ; T. Martin (E-U, nº 14) b. H. J. Davids (P-B) 6-3, 6-4 ; W. Ferreira (AfS, nº 9) b. R. Reneberg (E-U) 6-2, 5-7, 6-4.

1 200 KILOMÈTRES AU TIBET

Sur le chemin des nuages blancs

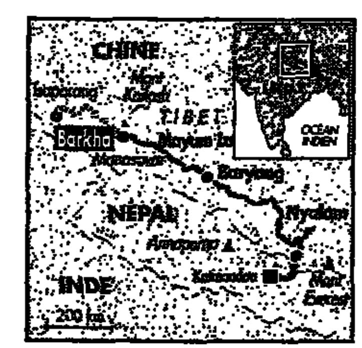
Dévastés lors de la révolution culturelle, les huit monastères qui ont été édifiés sur les berges du lac Manasarovar servent de nouveau de refuge aux pèlerins

BARKHA
de nos envoyés spéciaux

Partis depuis une bonne semaine de Nyalam en compagnie d'un sherpa népalais et de trois Tibétains (*Le Monde* des 12, 19 et 26 octobre), notre petite caravanne arrive à Barkha. Plus tibétain que nature, ce village est un ancien relais de poste. Jadis, marchands et pèlerins y faisaient haltes et provisions, brigands et filous y repéraient d'éventuelles victimes, soldats et contrebandiers s'y croisaient sans se voir. Aujourd'hui, le hameau est le siège d'une modeste école de médecine traditionnelle, où *amchis* rebouteux et guérisseurs des alentours se réunissent périodiquement pour échanger leurs expériences et leurs herbes, leurs recettes ancestrales et leurs trouvailles précieuses dans les champs de pierre du Bouddha de médecine, là-bas, dans un vallon reculé.

Les masures poussiéreuses de Barkha s'inscrivent dans un panorama extraordinaire. D'un côté, le mont Kailash, « joyau des neiges » encapuchonné de blanc, resplendissant de mille feux dans l'écrin brun et bleu des montagnes et du ciel. De l'autre, les lacs Mapham Yumsto et Langha Tso que les Hindous nomment respectivement Manasarovar et Rakshas Tal. Dans une rare communion des éléments impassibles, se joue à tous les horizons l'envoûtante mélopée du temps épousant la courbure de l'espace, avec pour tout témoin des pèlerins absorbés en une immémoriale quête intérieure.

« Il existe des lieux où Dieu, quelle que soit l'énergie que nous désignons par ce nom, a gravé de façon évidente des signes de son omnipotence, et la lande qui s'étend au pied du Kailash en est un. Cette plaine apparaît comme un temple



immense, qui aurait les montagnes pour colonnes, le ciel pour voûte et la terre pour autel », notait le tibétologue italien Giuseppe Tucci après être passé par là en 1935. Curieuse alchimie de l'espace et du temps, la magie des lieux opère avec une force inaltérée.

Toute la chaîne du grand Himalaya se déroule à la limite sud-ouest de la haute steppe. On repère la litanie magique des célèbres sommets, du Daulaghiri au Karakorum en passant par la Nanda Devi, le Gurla Mandhata, les Annapurna et le Manaslu, sans oublier le Shishapangna. Plus loin, au-delà, se dressent l'Everest et le Makalu, d'autres encore. Dans les années 40, un des derniers pèlerins occidental a décrit ce passage comme « le chemin des nuages blancs » – ces routes de pèlerinages qui avaient été bloquées quasiment hermétiquement par l'administration chinoise.

Le mont Gurla Mandhata des cartes, celui que les Tibétains nomment la Memo Nanyi, monte une garde immémoriale près du lac Mapham Yumtso qui fait miroiter ses eaux turquoise à plus de 4 500 mètres d'altitude. Dans la tradition indienne, ce lac a été créé par Brahma à la requête de sept de ses fils qui souhaitaient procéder à des ablutions rituelles après douze ans de retraite au Kailash. Retour de la montagne sacrée, les fidèles ne manquent donc pas aujourd'hui de parachever leur pèlerinage par un bain dans ces eaux sacrées – et glaciales. Au fil des siècles et des pérégrinations, les dévots ont édifié sur son pourtour huit monastères – aboutissement de huit rayons partant de son centre comme huit rayons de la Roue de la vie.

Comme partout ailleurs sur le territoire tibétain, les sanctuaires du Manasarovar ont été dévastés pendant la révolution culturelle. Ils ne retrouveront plus leurs splendeurs de temps meilleurs. Quelques lamas sont néanmoins déterminés à en relever les murs et à renouer les fils de la tradition sous des toits rafistolés. Le monastère *(gompa)* de Chou est réputé pour avoir abrité le grand sage magicien Padmasambhava.



De petits lumignons brûlent sans discontinuer devant l'effigie du célèbre ascète qui aurait été doté de pouvoirs redoutables aux uns et bénéfiques aux autres. De précieux rouleaux peints, soustraits aux ardeurs dévastatrices des gardes rouges, sont réapparus dans une chapelle. Ils sont jalousement surveillés par le gardien des lieux. A en croire ce moine solitaire, il ne faut pas trop se fier aux mirages du grand lac : ses humeurs peuvent subitement varier, et il lui suffit d'une bise qui tourne pour se métamorphoser d'étincelante beauté en furie rugissante. C'est dans ces eaux imprévisibles qu'une partie des cendres du Mahatma Gandhi ont été dispersées, selon son souhait expressément formulé.

A près de deux heures de marche de Chou Gompa, deux moines veillent à l'entretien du monastère de Gossul. Autrefois, ils étaient toujours une vingtaine, mais les autorités chinoises interdisent à d'autres volontaires de s'installer auprès d'eux, en marge du temps et du monde. Entre silence et beauté, entre profane et sacré, les deux rescapés vaquent tranquillement aux activités du jour qui consistent à nettoyer, épousseter et prier – puis à celles de la nuit, dormir, veiller et prier. Par leur seule présence, ils témoignent d'une pérennité et d'une recherche, d'une manière d'assurance aussi qu'alimente un rêve solidement enraciné entre ciel et terre, à la charnière du possible et du réel.

Les pèlerins cheminent à l'unisson d'un décor inscrit dans les couleurs monastiques du haut plateau

Au loin sur la berge émerge la silhouette trapue du monastère de Trubo : il ressemble à un navire sur le point de larguer ses amarres, en partance vers la découverte d'un trésor enfoui dans la mémoire du temps. Sur la rive recouverte par endroits d'un épais tapis de mousse brun-rouge, les pèlerins cheminent à l'unisson d'un décor inscrit dans les traditionnelles couleurs monastiques du haut plateau.

En contrebas du Manasarovar, le lac Langha Iso n'a pas aussi bonne réputation. On le dit sous influence lunaire alors que le premier serait solaire. En tout cas un seul monastère sert parfois de refuge aux rares pèlerins qui se risquent sur ses berges. Sur ses deux îlots, des ermites s'adonnent à des pratiques réputées magiques. Entre les deux lacs coule la Ganga Chu, un chenal né selon les légendes d'une course-poursuite entre deux poissons d'or du Manasarovar qui rendirent potables les eaux du Langha Iso, réputées jusque-là maléfiques. Depuis lors, sous l'influence sans doute de tant de forces subtiles qui l'entourent, le bras d'eau a revêtu une nouvelle importance aux yeux des Tibétains : le niveau changeant de son cours est censé indiquer le sort réservé au pays. A en croire la rumeur locale, fort curieusement, depuis près d'un demi-siècle, le lit sablonneux demeure obstinément proche de l'assèchement.

Jean-Claude Buhrer et Claude B. Levenson

PROCHAINE ÉTAPE :
dans *Le Monde* du 8 novembre (daté 9 novembre)
Darchen, caravane pour ailleurs

Un saddhu nu dans le vent

Au débouché du dernier col, un reliquaire se dresse en sentinelle avancée. Nous croyions y voir une statue. C'est un saddhu, l'un de ces ascètes qui parcourent inlassablement les innombrables sentiers du sacré dans les plaines indiennes. Sur le haut plateau himalayen, il est vêtu de vent, le front barré du fameux trident shivaïte. Ses longs cheveux embroussaillés couronnent une tête de scuplture, où seul un regard à la fois lointain et ardent prouve la vie. Les rafales désordonnées ne le font ni ciller ni osciller de sa parfaite assise yogique, quand bien même rien que de le voir ainsi fiché en terre, pétrifié et vivant, peut donner le frisson. Ils sont encore quelques-uns dans les parages – nous assure-t-on a Barkha –, subsistant de rien et hantant un paysage dont ils font naturellement partie, à la charnière d'un temps arrêté. Jusqu'au jour, à la nuit, où ils disparaissaient à jamais, comme avalés par l'espace.

Dans une cellule de Thöling

BARKHA
de nos envoyés spéciaux

A plus de 5 000 mètres d'altitude, Menjir, une petite cité minière posée entre deux collines et un virage, fait aussi grise mine que ses consoeurs des altitudes andines, évoquant par-delà les latitudes le pénible labeur de tous ceux voués à fouailler les veines de la terre. La piste fuit entre champs à maigre végétation et étendues de pierre pour déboucher, après un nouveau col, sur une ample cuvette où mugissent des vents fous. Au beau milieu de ce nulle part himalayen, une caserne attrape de plein fouet le choc des rafales affolées. Des tessons de bouteilles ornent le mur d'enceinte. La grille est cadenassée. On ne voit pas âme qui vive. Seule une lumière tremblote derrière une fenêtre. Une grande antenne parabolique est arrimée dans la cour, unique point d'ancrage à leurs lointaines provinces de « trouffions » oubliés de tous dans un décor plus vaste que le désert des Tartares.

Au-delà de Menjir, on s'engage dans un canyon béant. Peu à peu, les falaises gagnent en hauteur et se truffent de grottes naturelles, la gorge devient boyau ou s'étrangle en goulet. D'immenses silhouettes hiératiques peuplent un paysage de plus en plus fantastique. La vallée lunaire semble décidée à refermer sur nous le piège d'un inextricable labyrinthe. Officiel et providentiel, un véhicule, le seul depuis le départ du matin, nous tire de ce mauvais pas à la nuit tombée et nous guide à bon port. Jusqu'à Thöling.

LA JONCTION DE DEUX MONDES

Une douzaine d'heures pour parcourir quelque trois cents kilomètres et aboutir dans la cour d'une caserne où, visiblement, nous sommes malvenus. Il est pourtant hors de question d'aller monter une tente à l'aveuglette, et après une longue discussion échauffée avec un soldat débraillé, dans la stridence incongrue de jeux électroniques nippo-américains, l'un de nos compagnons tibétains, Dawa, obtient les clés de deux réduits sans eau ni électricité, mais avec des paillasses crasseuses.

Dans cette cellule qui n'a rien de monastique, la mémoire vivace rôde d'une cité patricienne et érudite qui vit renaître le bouddhisme dans le Haut Pays et dont le symbole fut Atisha, le vénérable Kipamkara de la grande université de Vikramasila. A la jonction de deux mondes, celui du bouddhisme indien agonisant et du bouddhisme tibétain renaissant, il fut le passeur inspiré, celui qui passe le témoin pour que perdure l'éclat de la flamme au coeur même de la lampe.

J.-C. B et C. B. L.

PARTIR

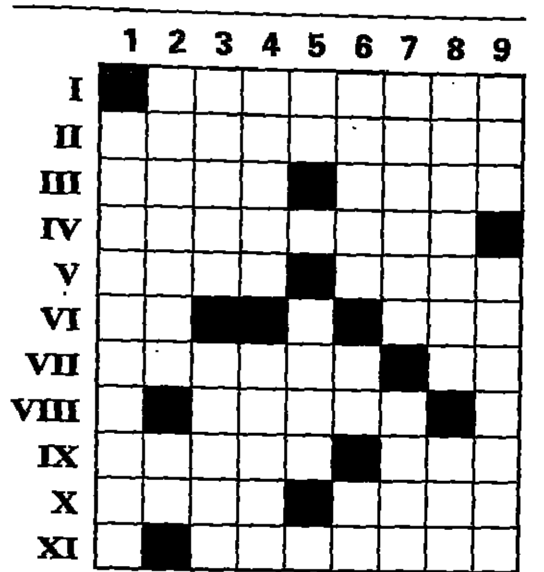
■ **UN BATEAU EN BIRMANIE.** Le 27 décembre débuteront en Birmanie, entre Mandalay et Pagan, les croisières du *Road-to-Mandalay* sur l'Irrawady. D'abord exploité sur le Rhin et l'Elbe, puis racheté par l'Eastern & Oriental Express Ltd (propriétaire du nouveau train qui relie Singapour à Bangkok, à travers la Malaisie), ce bateau, entièrement réaménagé, accueillera 138 passagers dans des cabines de style *Orient-Express*. A bord, restaurant, salon, piano-bar, boutiques et piscine. La croisière s'inscrira dans des circuits de 5 et 6 jours, au départ de Bangkok ou de Rangoun, avec visites des principaux sites birmans et celles des deux capitales. Forfaits Bangkok/Bangkok commercialisé par Venice Simplon Orient-Express Voyages (75, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : (1) 45-62-00-69), à partir de 9 700 francs par personne en cabine double.

■ **MODE ET ART À BRUXELLES.** Signification de la mode, valeur symbolique du vêtement, relations avec les arts plastiques, autant de thèmes développés, au travers de cent cinquante créations de mode et œuvres d'art, par l'exposition « Mode et art 1960-1990 » présentée jusqu'au 7 janvier au Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles (rue Royale 10, 1000 Bruxelles). Le visiteur est invité à suivre un parcours thématique où des créations historiques de couturiers (Yves Saint Laurent, Chanel, Christian Dior, Paco Rabanne, etc.) et des modèles plus récents de stylistes tels que Jean-Paul Gaultier et Thierry Mugler côtoient des œuvres d'artistes contemporains.
Renseignements au (2) 507-84-68. A signaler également, jusqu'au 30 décembre, au Musée municipal de la mode de Hasselt (tél. : (11) 23-96-21), une exposition présentant 80 costumes originaux portés par différents personnages des films de Federico Fellini, dont la célèbre robe noire revêtue par Anita Ekberg dans *La Dolce Vita*.

■ **SHOPPING À NEW YORK.** Pour profiter de la saison des achats, Council Travel propose un programme de lèche-vitrines de 5 jours avec 4 nuits d'hôtel, un tour de Manhattan, 2 dîners, une excursion-emplettes à Woodbury Common et les transferts de l'aéroport. A partir de 3 115 francs par personne en chambre double. Départs les 30 novembre ou 7 décembre. Pour New York, Council propose des billets d'avion à partir de 990 francs le trajet. On peut aussi, toujours de New York et *via* les forêts flamboyantes de cet Etat, s'offrir un circuit de 3 jours en autocar de luxe avec 2 nuits à Niagara Falls et 2 dîners. Départs les 17 novembre, 1er décembre : 1 370 francs par personne en chambre double.
Renseignements dans les agences de voyages et au (1) 46-34-02-90, de province au 05-148-148.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6683



HORIZONTALEMENT

I. Quand on le dit triste, c'est parce qu'il est sale. – II. Rester à côté. – III. Récipient pour les cendres. Porte peut-être atteinte à la majesté. – IV. Appareils servant à broyer. – V. Un Grec qui savait parler. Marquait une coupure dans un câble. – VI. Quand on tombe dessus, ça peut faire mal. D'un auxiliaire. – VII. On attend de lui des mots d'esprit. Partie de la Sicile. – VIII. Galantes, à l'opéra. – IX. Qu'on pourrait prendre pour du cuir. Dans le monde des gnostiques. – X. Peut atteindre les dents. Pas indifférente. – XI. Plantée par celui qui veut peut-être mettre la main au panier.

VERTICALEMENT

1. Reste muet quand on est sourd. – 2. Peut être gagnée à coup de canons. Fleuve. – 3. S'adresse à Dieu où à ses saints. Un chien un peu fou. – 4. Grande ceinture. Qui n'ont rien coûté. – 5. Bout de bois. Passe à Limoux. – 6. Sans valeur. Tranche de melon. Symbole. – 7. Pas remuant. Mit en terre. – 8. Au trente-sixième, tout est noir. Entendu comme autrefois. – 9. Vieille vache. Une bonne correction.

SOLUTION DU Nº 6682

HORIZONTALEMENT

I. Grossiste. – II. Auréolées. – III. Seigneurs. – IV. Trou. Sire. – V. Ranis. Lin. – VI. Ail. – VII. Pas. Logis. – VIII. Or. Al. Rai. – IX. Déodorant. – X. Etonnante. – XI. Se. Es. Dés.

VERTICALEMENT

1. Gastropodes. – 2. Ruera. Arête. – 3. Orion. Oô. – 4. Seguia. Adné. – 5. Son. Sillons. – 6. Iles. Lô. Râ. – 7. Seuil. Grand. – 8. Terrifiante. – 9. Essen. Sites.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 3 novembre

■ **MUSÉE D'ORSAY** : exposition Chefs-d'œuvre de la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague (50 F + prix d'entrée), 10 h 20, 1, rue de Bellechasse devant l'éléphant (Mme Cazes) ; même visite à 11 heures (Pierre-Yves Jaslet) ; visite par artiste, Van Gogh (34 F + prix d'entrée), 11 h 30 ; Une œuvre à voir, *Luxe, calme et volupté*, de Matisse (23 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; exposition Chefs-d'œuvre de la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague (34 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture étrangère, 11 h 30 ; *L'Histoire d'Alexandre*, de Le Brun, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ARSENAL** (37 F + 20 F), 14 h 30, 1, rue de Sully (Monuments historiques).

■ **DE LA PLACE DES VICTOIRES** au Palais-Royal (50 F), 14 h 30, 100, rue Réaumur (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE DE LA MADELEINE** (50 F), 14 h 30, au pied des marches (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition De Le Brun à Vuillard (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue Louis-Boilly (Mme Cazes).

■ **MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE** : la Grande Galerie (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Paris et son histoire).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (55 F), 14 h 30, devant les grilles (Europ explo).

■ **LA CONCIERGERIE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 1, quai de l'Horloge (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE GALLIFFET** (carte d'identité, 50 F), 15 heures, 50, rue de Varenne (Didier Bouchard).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Monuments historiques).

■ **GRAND PALAIS** : exposition La Serinde, terre du Bouddha (50 F + prix d'entrée), 16 h 15, entrée de l'exposition (Pierre-Yves Jaslet).

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le programme des « gauches »

EN ATTENDANT que le rideau se lève au Palais-Bourbon, les scènes mineures de la cité politique improvisent des prologues. C'est maintenant le tour de la délégation des gauches. Elle s'efforce de compléter le programme du Conseil national de la Résistance. Elle veut mettre des formules plus précises dans la corbeille de noces de la majorité parlementaire promise à tel gouvernement qui s'engagera à penser comme elle.

Ses membres se sont mis d'accord, hier en fin de journée, sur les questions de politique intérieure. Quels membres ? Les émissaires du Parti socialiste, du Parti communiste, de la CGT, de la Ligue des droits de l'homme. Le Parti radical-socialiste n'était représenté que par un « observateur ». En faut-il déduire que ce parti, bien que classé à gauche avec l'assentiment de l'extrême gauche, se réserve encore ?

La délégation, ce soir, achèvera sa tâche en polissant le délicat chapitre de la politique extérieure, de la politique économique et des projets de nationalisations. Il est évident que, sur de tels sujets, socialistes et communistes ne peuvent se contenter de vagues déclarations sentimentales : la réalité, avant peu, les obligerait à regretter de ne pas avoir prévu tous les problèmes qui peuvent surgir et tous les dissentiments qui s'ensuivraient entre des partenaires prévoyants.

Dans tout cela que devient l'accord tripartite ? Le programme établi, ses deux principaux signataires politiques offriront-ils au Mouvement républicain populaire, voire aux radicaux-socialistes, de l'adopter aussi ? Mais on aperçoit des raisons pour que le MRP et le Parti radical élèvent des objections.

Raymond Millet

(2 novembre 1945.)

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société fiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PROCHE-ORIENT.** Selon le président du World Travel and Tourism Council (WTTC), l'industrie du tourisme et des voyages va croître quatre fois plus vite au Proche-Orient que dans le reste du monde durant les dix prochaines années à la faveur de la paix. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE.** Depuis le 30 octobre, Tunis Air assure, tous les lundis, trois nouvelles liaisons entre la France et la Tunisie : deux au départ d'Orly à destination de Tozeur et de Djerba, une au départ de Lyon à destination de Tunis.

■ **ÉTATS-UNIS.** New York part en guerre contre les sex-shops de Times Square, place située au cœur de Manhattan. Le conseil municipal de la ville a adopté une résolution limitant le nombre des établissements vendant du matériel ou présentant des spectacles à caractère sexuel. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Le nombre de touristes étrangers en France stagne : depuis trois ans, le nombre des séjours annuels ne parvient pas à dépasser la barre des soixante millions. Outre l'Espagne, l'Italie est une concurrente pour l'Hexagone. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE.** La Turquie, la Bulgarie, la Macédoine et l'Albanie ont décidé de construire une autoroute qui partira d'Istanbul, traversera la Bulgarie, au sud de Sofia, puis la Macédoine, avant d'aboutir à Durres, en Albanie, d'où il sera possible de rejoindre l'Italie par ferry. – *(AFP.)*

■ **RIO DE JANEIRO.** La lèpre est en recrudescence à Rio de Janeiro : selon des statistiques partielles du secrétariat à la santé, elle augmenterait de 5 % cette année par rapport à 1994. De janvier à octobre 1995, six cents personnes ont contracté la maladie et on recense actuellement neuf cas pour dix mille habitants, alors que le taux considéré comme tolérable par l'OMS est de un cas pour dix mille habitants. – *(AFP.)*

■ **LIBAN.** La chaîne britannique Hilton rouvrira en juin 1998 son hôtel de Beyrouth, fermé en 1974 en raison de la guerre civile. L'établissement cinq étoiles, réhabilité et agrandi, offrira quatre cent cinquante chambres, cinq restaurants, une salle de bal et une piscine. – *(AFP.)*

MÉTÉOROLOGIE

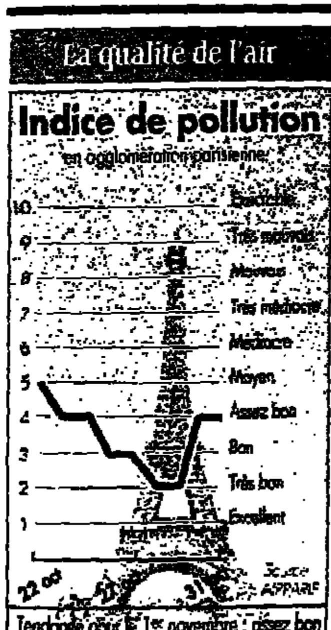
A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Fraîcheur

LE FLUX va s'orienter au nord sur la France, ce qui permettra à une masse d'air humide et froide d'envahir notre pays. Le Nord-Est et la région Rhône-Alpes subiront un temps très maussade avec de la pluie et de la neige sur le relief : au-dessus de 1000 ou 1100 mètres sur les Vosges et le Jura, 1800 puis 1400 mètres sur les Alpes du Nord. De très faibles précipitations seront possibles sur les Ardennes, la Champagne, la Bourgogne et l'Auvergne (avec de la neige au-dessus de 1600 puis 1300 mètres) ainsi que sur les Pyrénées. Sur le pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône, soleil et violent mistral. Ailleurs, le temps sera calme. Les températures minimales seront de 4 à 8 degrés sur la moitié nord et de 7 à 11 sur la moitié sud. Les maximales seront en baisse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



COMMANDES Les expériences se multiplient, en France et à l'étranger, qui visent à rapprocher le public de la création contemporaine, notamment en multipliant les réalisations d'artistes sur des lieux de vie. A Liège, à la demande de l'architecte Charles Vandenhove, des peintres sont intervenus de façon convaincante dans un lieu caritatif. ● LA FONDATION DE FRANCE a lancé, en 1991, un programme qui permet à des citoyens de passer commande à des créateurs. Une trentaine de projets ont été achevés ou sont en cours, parmi lesquels des peintures de Ming dans un restaurant universitaire de Dijon et une installation de lumière de Verjux sur une halte fluviale en Bourgogne. ● FRANÇOIS HERS, artiste et responsable culturel à la Fondation de France, explique pourquoi *« chaque citoyen doit pouvoir interpeller l'artiste en fonction de ses besoins »*.

L'art contemporain sort des musées pour entrer dans les lieux de vie

A Liège, l'architecte Charles Vandenhove a demandé à des peintres, dont Combas et Pincemin, d'intervenir dans un bâtiment caritatif. Dans l'Hexagone, à l'initiative de la Fondation de France, des citoyens, isolés ou regroupés, commandent des œuvres à des artistes

LIÈGE
de notre envoyé spécial

Réduite à sa plus simple formulation, la nouvelle a de quoi surprendre : Jean-Pierre Pincemin a peint, durant l'été, un cycle de peintures sur plafond figurant la création du monde. L'un des artistes majeurs de Supports/Surfaces, qui a dû sa première notoriété à des compositions abstraites et géométriques, a traité ce sujet métaphysique sur un plafond de 200 mètres carrés en respectant à la lettre le récit biblique. Cela s'est passé à Liège, au dernier étage d'un bâtiment tout juste réhabilité. Ce plafond est celui du réfectoire d'une institution caritative appelée le Balloir. Plusieurs pièces et les corridors du même bâtiment portent la marque de trois autres artistes contemporains, Robert Combas, Loïc Le Groumellec et Patrick Corillon. Autrement dit : cet établissement caritatif s'orne d'un ensemble considérable d'œuvres actuelles.

« Pourquoi refuser la beauté à ceux qui vivent en maison de retraite? »

L'histoire du Balloir commence au XVII[e] siècle. En ce lieu, sur le quai de la Meuse, un abbé fonde un hospice, en 1698, lequel hospice a pris le nom du quartier, Sainte-Barbe. Après avoir servi de lieu de détention pour les filles que leur famille déclarait *« insoumises »*, la maison Sainte-Barbe reçoit, à la Révolution, mission d'héberger les orphelines et conserve cette fonction pendant plus d'un siècle et demi. En 1986, elle est cédée par la ville de Liège à la Maison heureuse, institution caritative nationale créée dans les années 50 par l'abbé Gerratz.



Pendant l'exécution du plafond de Jean-Pierre Pincemin, au Balloir, à Liège.

Séminariste en France auprès de l'abbé Pierre, l'abbé Gerratz s'est consacré aux enfants et aux adolescents abandonnés à son retour en Belgique. La Maison heureuse administre aujourd'hui une quinzaine de maisons d'enfants, parmi lesquelles la maison Sainte-Barbe, encore appelée le Balloir, vieux mot qui signifie bastion. Au nom du principe dit de l'*« intergénération »*, elle associe une maison d'enfants, une maison de retraite et un atelier destiné aux mères célibataires.

Or les bâtiments, quand la municipalité les vend, sont en mauvais état et inadaptés. La Maison heureuse décide leur restauration, dont le soin est confié, en 1988, à l'architecte liégeois Charles Vandenhove. C'est alors que la question de l'art contemporain se pose. Vandenhove a coutume, en effet, de travailler en compagnie d'artistes. Pour la réhabilitation de l'hôtel Torrentius, dans le centre historique de Liège, il a demandé, en 1979, des lambris et des plafonds à Daniel Buren et à Olivier Debré. Pour la crèche de la place des Abbesses, dans le XVIII[e] arrondissement de Paris, achevée en 1993, il a sollicité Robert Combas et Aki Kuroda. Pour le Théâtre de la Ville, dans le même secteur, il a passé des commandes à Robert Barry, Jean-Charles Blais, Daniel Buren et Olivier Debré. Il ne conçoit son intervention que dans la compagnie des plasticiens.

Au Balloir, pour un coût de 200 millions de francs belges (34 millions de francs), son projet comprend la restauration de la maison du XVII[e] siècle, la réhabilitation d'une église néogothique de 1858, la création de chambres et d'espaces communautaires pour cinquante-cinq pensionnaires, la construction d'une tour octogonale de logements dans le parc, l'aménagement de ce dernier et celui de la place sur laquelle s'ouvre l'entrée principale. Vandenhove l'a réalisé en six ans, à partir de 1989. Il est demeuré fidèle à son langage architectural – simplicité des formes et des matériaux, équilibre des angles droits et des courbes surbaissées, introduction d'éléments ornementaux d'un néoclassicisme très épuré et, à l'intérieur, exaltation de la lumière du jour. Selon une autre de ses habitudes, il a conçu et dessiné les principaux éléments du mobilier qui doit servir aux pensionnaires.

La sobriété des lignes et des couleurs est telle que les chambres font songer à un béguinage d'aujourd'hui. Mais il y a les peintres, ces peintres si peu attendus dans un tel endroit et si présents. Combas, Le Groumellec et Corillon ont réalisé ce que Vandenhove nomme des *« lambris »*. Dans les couloirs et les escaliers, les murs sont ornés jusqu'à mi-hauteur de leurs œuvres, multipliées et fixées sur des plaques d'acier vitrifié. Combas a imaginé en jaune vif et orange intense les noces du Soleil et de la Lune. Le Groumellec évoque, comme à son habitude, des mégalithes en clair-obscur. Corillon rappelle, au moyen d'échelles graduées et de dates, les crues du fleuve qui passe à côté. L'éclat de ces images métamorphose ce qui ne serait sans cela que de longs corridors. La répétition des motifs combat l'effet d'exposition, qui pourrait être théâtral et spectaculaire. A l'inverse, elle crée des rythmes et des échos. *« Bien sûr, il y a eu des gens pour penser que ces œuvres sont inutiles et qu'il aurait mieux valu dépenser autrement l'argent des donateurs,* observe Vandenhove. *Je crois tout le contraire : qu'une maison de retraite doit être traitée avec le plus grand soin, afin que ceux qui y vivent ne se sentent pas relégués à l'écart. Pourquoi leur refuser la beauté ? »*

Ce principe culmine dans la salle à manger. Là, sur la voûte courbe, Jean-Pierre Pincemin a peint sa création du monde, divisée en six compositions que séparent des bandeaux. La figure monumentale d'un Dieu inspiré des fresques romanes ou des xylographies de la fin du Moyen Age apparaît dans chacun des épisodes, crée les étoiles, sépare la terre et les eaux, invente les oiseaux et, pour finir, fait naître Eve. Le dessin va à l'essentiel. Il indique, il suggère plus qu'il ne décrit, et il contient le flux coloré qui manque le recouvrir, pénètre partout, se diffuse et fait du plafond un chef-d'œuvre de chromatisme. Les tons clairs dominent, parfois poussés jusqu'à l'acidité, de telle sorte que la peinture, quoique réalisée avec des pigments et des procédés contemporains, est proche de la fresque. L'exécution, debout sur une échelle, a été difficile et longue, comme l'était jadis l'exécution d'un ensemble religieux à la voûte d'une chapelle. Pincemin confie que, depuis l'achèvement du plafond, il ne s'est pas encore remis au travail. *« Une chose comme cela, lourde, difficile, compliquée, si différente des tableaux, ça vous épuise. Mais il fallait la faire. »*

Philippe Dagen

François Hers, responsable du département culturel à la Fondation de France

« Chaque citoyen doit pouvoir interpeller l'artiste en fonction de ses besoins »

C'EST UNE PREMIÈRE dans l'histoire de l'art. Avec son programme « Nouveaux Commanditaires », mis en place en 1991, la Fondation de France permet à des citoyens isolés ou regroupés (association, comités d'entreprise, habitants...) de passer commande à des artistes contemporains. Pour canaliser ces demandes, les financer, les mener à bien, un médiateur, délégué par la Fondation de France, est chargé d'aider ces commanditaires d'un type nouveau.

La Fondation apporte une aide financière initiale pour *« concrétiser le lancement du projet et lui donner vie »*. Une trentaine de chantiers ont été réalisés ou sont en cours, intégrés au cadre des demandeurs, dans une ville ou sur un site rural. François Hers, artiste et responsable du département culturel à la Fondation de France, explique un projet sans équivalent.

« Comment un artiste comme vous en arrive-t-il à proposer le programme "Nouveaux Commanditaires" à la Fondation de France ?

– L'artiste, depuis deux siècles, est seul. On déteste ou on adore son travail, il y a fusion ou rejet, mais ça ne va pas plus loin. On lui demande d'être un homme orchestre, de jouer au héros, capable d'assumer seul la compréhension des bouleversements culturels sans précédent, l'invention des formes justes pour y faire face. Il est alors normal qu'il reste, comme Flaubert ou Manet en leur temps, la cible du rejet de la modernité ou l'objet d'une adulation. Pourquoi une bonne partie de la création est-elle coupée du public ? Sans doute parce que, depuis la Révolution française, la relation entre celui qui crée et la société n'a pu être traitée que par défaut. Il est temps de lui inventer de nouvelles formes. Chacun doit pouvoir interpeller l'artiste en fonction de ses besoins. C'est l'objet de mon travail depuis trente ans. Il correspond à la vocation de la Fondation de France.

– Comment vous y prenez-vous ?

– La décision de faire appel à un artiste ne vient plus des décideurs traditionnels mais d'une collectivité à qui l'œuvre est destinée : les médecins d'un hôpital, le personnel d'un restaurant universitaire, des professeurs d'éducation physique, une fédération de foyers ruraux, des riverains d'un canal... Un médiateur est chargé de faire dialoguer la collectivité et les artistes. On est loin de l'attitude de l'Etat, inspirée du siècle des Lumières, qui veut croire que seuls ceux qui savent peuvent agir. Je ne pense pas que la relation à l'art dépende d'une connaissance de l'histoire de l'art mais de la façon dont le citoyen s'identifie à l'œuvre, prend conscience de sa nécessité. A lui de découvrir dans un tableau, une sculpture, une installation ce qui peut donner forme et sens à ce qu'il vit ou peut l'aider à vivre.

– N'y a-t-il pas un risque de démagogie ?

– C'est au médiateur d'y veiller, de juger la demande. Il n'impose pas, il propose des artistes. S'il est trop directif, la sanction est immédiate : la commande ne se fait plus car il tue le désir du commanditaire et de l'artiste. Le médiateur doit être à la fois rigoureux et proche des gens. Depuis 1992, sur la trentaine de commandes achevées ou en cours dans plusieurs régions, on trouve des artistes aussi différents que Michel Verjux, Vito Acconci, Didier Vermeiren, Jacques Wirtz, Marc Mimran, Yan Pei Ming, Steve Dwoskin.

– Comment êtes-vous jugé par les spécialistes de l'art ?

– Quand je demande à des intellectuels de participer à ce partage de responsabilités, ils me répondent que c'est le problème de l'artiste. On m'a accusé de vouloir réduire la liberté des créateurs, de *« corrompre la pureté »* de l'art. Il est vrai que c'est tout le système d'assistanat culturel contrôlé dans lequel nous vivons qui est remis en question. On ne peut plus demander à un artiste d'intervenir dans un espace public sans tenir compte de l'opportunité de l'œuvre dans cet espace. Il faut arrêter d'investir autant d'argent public dans la diffusion culturelle sans s'interroger, avant, sur la qualité des liens entre l'œuvre et le public. Au lieu de stocker 90 % des œuvres dans les réserves des musées ou des fonds publics d'achat, il vaudrait mieux investir en amont et demander où est sa nécessité et qui prend la responsabilité d'en faire naître une nouvelle.

– Comment réagit le public concerné ?

– Beaucoup ne se sentent pas compétents. Ils disent : *« Je ne peux pas prendre cette responsabilité »*, alors qu'ils sont les premiers à vivre avec l'œuvre, qu'elle est financée avec de l'argent public. Ils ont peur du jugement des autres. Certains sont même angoissés d'être en situation de juger l'artiste. A ceux-là nous rappelons que c'est leur liberté qui est en jeu. Mais la phrase que j'ai peut-être le plus entendue, c'est : *« Enfin on peut agir, on ne savait pas que c'était possible. »*

– Et l'artiste ?

– Au lieu de faire face au mur blanc du musée, qui ne le renvoie qu'à lui-même, il fait partager son expérience et s'enrichit de celle des autres. Il reçoit de l'argent non pour être assisté, mais pour assumer sa responsabilité première : créer des formes. *« Cela rassure les artistes, tant la relation du public à l'œuvre devient limpide »*, m'a dit un médiateur. Marc Couturier, un enfant du pays, a réalisé sept vitraux pour l'église de la commune d'Oisilly (Côte-d'Or). Pour les habitants, un vitrail doit être rouge ou bleu. Pour l'artiste, non. Les discussions sont d'autant plus fortes que ce sont de nouvelles formes de rapport au monde qui se cherchent. Alors que, dans la commande classique, les décideurs perdent une énergie considérable à légitimer l'œuvre une fois réalisée. Quand ils y arrivent...

– Comment s'est passée l'intervention du peintre Etorre Spalletti à l'hôpital de Garches ?

– Nous avons reçu un coup de fil d'un médecin de l'hôpital Raymond-Poincaré : *« Je cherche de l'argent pour faire appel à un artiste qui interviendrait sur la salle de départ des morts, où viennent les familles du défunt. C'est un lieu devenu inacceptable. »* Quatre cent cinquante morts y transitent chaque année. En me faisant l'avocat du diable, j'ai demandé si un bon décorateur ne suffisait pas. Le médecin m'a répondu : *« Vous n'avez pas compris. Il y a toute la relation à la mort à appréhender. Nous ne voulons pas de musique douce et un tapis rouge. »* L'assistant qui m'a appelé, son chef de service et la directrice de l'hôpital partageaient cette révolte. C'est devenu une opération d'aménagement lourde : 1,5 million de francs financés presque à part égale par l'Etat, la Fondation de France et l'Assistance publique de Paris.

» Le médiateur leur a dit : *« Nous pensons que c'est un peintre qu'il vous faut. Nous vous proposons Tremlett ou Spalletti. »* Il leur a montré des catalogues. Devant Etorre Spalletti, ils ont dit : *« C'est lui ! »* Ils ont aimé la dimension transcendentale de son travail. Spalletti n'était jamais intervenu de cette façon. Au cours d'un déjeuner pour lequel il est venu d'Italie, il a rencontré le service concerné, une vingtaine de personnes. Ils ont voulu lui montrer le lieu. Il a dit : *« Je ne veux pas. »* Le personnel, au lieu de considérer cela comme un caprice, s'est mis à l'écoute de ce refus. Spalletti leur a expliqué : *« J'ai les plans et les photos du lieu. C'est vous que je voulais rencontrer. Je ne veux pas y aller car je ne suis pas un décorateur. Je vous envoie mon projet dans trois mois. Je ne viendrai pas tout de suite le défendre pour que vous soyez libre de l'accepter ou non. »* Un médecin a dit : *« Il sait ce qu'il a à faire. »* L'autorité de l'artiste était renforcée, son œuvre légitimée et le projet a été accepté. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

Quatre exemples de réalisations

● **Le restaurant universitaire de Dijon.** Les membres du personnel du restaurant universitaire Maret, à Dijon, souhaitaient être reconnus par les étudiants. Ils ont commandé dix portraits de 180 cm x 220 cm au peintre Yan Pei Ming, qui fréquentait ce lieu. Les tableaux de ce dernier ont été accrochés au mur de la salle.

● **Une halte fluviale sur le canal de Bourgogne.** Les riverains de la halte nautique de Pont-Royal et les membres du conseil municipal de Clamerey (Côte-d'Or) ont souhaité associer un artiste à la requalification du site et à sa renaissance comme halte fluviale. L'artiste Michel Verjux a conçu une œuvre lumineuse.

● **Un site naturel à Parthenay (Deux-Sèvres).** L'association Parthenay Remparts, les jardiniers municipaux, le théâtre de la Relâche, l'office du tourisme et des riverains ont désigné des représentants commanditaires qui ont fait appel à l'artiste-paysagiste Jacques Wirtz pour aménager un site naturel au cœur de la ville.

● **La signalétique du village Le Cailar (Gard).** L'association des commerçants et artisans du village a choisi l'artiste François Boisrond pour imaginer une signalétique afin de se singulariser de celles créées par les sociétés spécialisées.

Nanni Moretti réveille les années de plomb du terrorisme et enflamme l'Italie

Le cinéaste produit et interprète « La Seconda Volta », de Mimmo Calopresti, qui sort dans son pays

Producteur et acteur principal de *La Seconda Volta*, qui ramène aux « années de plomb » du terrorisme, Nanni Moretti conforte et amplifie le succès mérité du film, qui vient de sortir en Italie, où il soulève une polémique. Le réalisateur de *Palombella rossa* et de *Journal intime* confirme ainsi qu'il occupe une place à part dans le cinéma de la Péninsule. Le film sortira sur les écrans français au printemps.

ROME
de notre envoyée spéciale

Produit et interprété par Nanni Moretti, c'est un premier film d'une force et d'une maîtrise peu communes. Sans concessions ni complaisance, inspiré d'un fait réel, il vient de ramener l'Italie à ses « années de plomb », les années du terrorisme. Sorti vendredi 27 octobre dans 46 salles de la Péninsule, *La Seconda Volta* (« la deuxième fois »), réalisé par Mimmo Calopresti, un Turinois de quarante ans venu du documentaire, déchaîne l'enthousiasme d'une presse unanime, et aussi la polémique.

Une ville indifférente, industrieuse, Turin, l'hiver. Un professeur, austère, comme en congé de lui-même. Cette fille, opaque, qui marche là, devant lui, c'est elle, il en est sûr, bien qu'elle ne semble pas le reconnaître. Il y a dix ans, elle a tiré sur lui, il n'est pas mort, apparemment. Il a gardé de l'attentat une balle dans la tête, et le désamour de vivre. Elle purge une peine de trente ans de prison, mais bénéficie désormais d'un régime de semi-liberté. Le professeur la suivra, l'épiera, lui parlera. Pas de *happy-ending* à attendre, bien qu'il y ait l'envoi emblématique d'une gerbe de marguerites. L'irréparable ne peut être réparé, entre une femme qui refuse de se souvenir et de s'expliquer (Valeria Bruni-Tedeschi, formidable, rendant palpable l'enfermement, l'ambiguïté protectrice du cocon carcéral) et un homme qui ne peut ni oublier ni comprendre (Nanni Moretti, longue silhouette désincarnée, une question qui marche). Tout de même, quelque chose qui a la légèreté primordiale d'une page qu'on tourne sera survenu. La veille de la sortie du film, conférence de presse. On connaît la méfiance de Moretti envers les journalistes, elle sortira confortée de l'exercice.

> « Les ex-terroristes qui ont payé leur compte à la justice ont le droit de se refaire une vie, mais privée. Je ne veux plus les lire dans les journaux ni les voir à la télé », témoigne une ancienne victime

Devant un parterre agité où l'on parle de victimes dupées et de bourreaux repentis, et où, selon le critique Tullio Kesich, *« il est clair que les blessures brûlent encore »*, Moretti, après avoir encouragé les ex-terroristes à s'exercer désormais *« à la pudeur et à la discrétion »*, pose une question faussement candide : *« Et si on parlait aussi un peu de cinéma ? »*

Il ne sera pas entendu, ses propos seront exploités, et déformés. Et chacun de donner aussitôt la parole à un *« brigadiste »* de service, qui s'indigne. Dans le *Corriere della Sera*, on vise haut, ouvrant les colonnes à l'ancien chef de *Prima Linea*, Sergio Segio, aujourd'hui en liberté conditionnelle, et que Mimmo Calopresti avait rencontré en 1987, alors qu'il réalisait *Un monde fermé*, premier court-métrage tourné en Italie derrière les grilles : *« ... La privation de la parole comme punition, s'ajoutant dans le cas présent à celle de la prison, me paraît une hallucination orwellienne, un obscurantisme culturel dont je suis stupéfait qu'il puisse appartenir à Moretti. »*

Moretti dément avoir voulu réduire qui que ce soit au silence, la véritable victime, l'architecte Sergio Lenci, qui se promène effectivement depuis 1980 avec une balle de *Prima Linea* dans le crâne, vient à sa rescousse et dit : *« Je suis parfaitement d'accord* (avec Moretti) *: les ex-terroristes qui ont payé leur compte à la justice ont le droit de se refaire une vie, mais privée. Je ne veux plus les lire dans les journaux ni les voir à la télé. »*

Etrange et assez savoureux bégaiement de l'Histoire. Il y a quatre ans, Nanni Moretti se trouvait exactement dans la même situation qu'aujourd'hui. Il produisait le film d'un jeune cinéaste prometteur, Daniele Luchetti, il y jouait le rôle principal. Dans le registre de la comédie, c'était aussi un film politique, traitant de la réalité d'alors. Le Porteur de serviette (Silvio Orlando) quittait sa côte amalfitaine pour se mettre au service du séduisant ministre de l'industrie du gouvernement en place (Nanni Moretti) et veiller sur son image médiatique. Son patron, derrière un humanisme de façade, se révélait bientôt un terrible magouilleur assoiffé de pouvoir... Pour composer les discours « langue de bois » du ministre Moretti, un habile collage de véritables déclarations d'hommes politiques de tous les partis avait été réalisé.

Dès la sortie du film, le 5 avril 1991, c'est le tollé, le scandale ! Chacun se reconnaît dans le portrait au vitriol du ministre, et les socialistes se reconnaissent un peu plus que les autres... Bruit, confusion, colère, Succès.

Le talent de Daniele Luchetti est alors largement reconnu, comme l'est cette fois celui de Mimmo Calopresti. Mais la part prise par Nanni Moretti dans l'impact du *Porteur de serviette* ou de *La Seconda Volta* est impossible à déterminer. Il est producteur, soit. Il est acteur, remarquable acteur, soit encore. Mais il est évident que pour *La Seconda Volta*, celui que Federico Fellini comparait *« à un jeune Savonarole »* a réussi à infuser à un film – sans pour autant le vampiriser – quelque chose de particulier, d'inimitable, que l'on peut appeler la marque Moretti, mieux, l'aura Moretti. *La Seconda Volta* a été coproduit par la France, nous le verrons au printemps prochain.

Danièle Heymann

Jack Lang et Philippe Douste-Blazy, « sculptures vivantes »

BLOIS
de notre correspondant

Au pied du « Mur des mots », ils étaient « deux sculptures vivantes ». Ben avait déjà signé *Dieu, la mort et les trous*. Lundi soir à Blois, il s'est approprié Jack Lang et Philippe Douste-Blazy. Chacun pourvu d'une médaille, l'ancien et l'actuel ministre de la culture sont devenus *« sa sculpture vivante, parties du tout à Ben »*. Ils ont désormais *« le droit de réclamer et de disposer dans tout musée occitan, basque, breton, d'un socle sur lequel vous pourrez vous tenir debout sur un pied ou deux pieds »* pour y être admirés comme *« spécimens particulièrement caractéristiques du pouvoir centralisateur culturel français »*.

Le ministre et le maire inauguraient à Blois le plus grand Ben du monde : 319 plaques d'émail de toutes couleurs et de toutes tailles réparties sur les 320 mètres carrés du mur de façade de l'Ecole des arts, 319 proclamations et questions choisies dans l'œuvre du Niçois, de 1958 à nos jours : *« Il faut se méfier des mots »*, *« Rien à dire »*, *« A bas la culture »*, *« Il faut tout dire »*, *« Faites le contraire »* et *« Après ça »*.

Après ça, comment discourir ? Et pourtant ils ont parlé. Le Front national avait décidé d'être de la manifestation. *« Il faut tout dire »*, *« Il faut tout changer »* : détournant Ben à leur profit, les élus lepénistes de Blois dénonçaient dans un tract distribué sur place le coût de la commande et les *« provocations dépassées »* des *« petits maîtres emplumés de l'art contemporain »*. Aux assauts d'amabilité dont faisaient preuve Jack et Philippe, ils leur permirent d'ajouter l'affirmation d'un attachement commun aux mêmes valeurs.

VISITE RÉPUBLICAINE

« Je suis touché par ta visite républicaine », a dit M. Lang. *« Vous nous avez montré le chemin »*, a dit M. Douste-Blazy. *« Vous êtes deux œuvres d'art »*, leur a répété Ben. Puis le ministre a énergiquement défendu le principe de la commande publique et annoncé qu'un décret unique remettrait prochainement en vigueur la pratique du 1 % culturel des constructions publiques, tombée en quasi-désuétude. *« Les créateurs crient au secours avant les autres, ils ont les premiers symptômes d'une société qui va mal, il faut prendre soin d'eux »* : le docteur Douste-Blazy le sait *« parce qu'il est médecin »*. Il avait auparavant martelé son message sur le rôle de la culture dans la lutte contre l'exclusion et révélé que la styliste Sonia Rykiel investirait les ZUP de Chalon-sur-Saône dans le cadre des actions du ministère dans les quartiers difficiles.

En attendant la maladie d'Alzheimer, dont il dit ressentir les premières atteintes et qui lui permettra, pense-t-il, de parvenir à l'essentiel par grands glissements d'oubli, Ben a raccompagné à leurs voitures ses deux nouvelles « sculptures vivantes ». En haut de son mur, l'une des 319 plaques, réalisées par la société L'Emaillerie belge, veillait au grain : *« L'art est inutile, rentrez chez vous ! »*.

Jacques Bugier

Le rap de Cypress Hill enfume le Zénith

AUX ABORDS du Zénith, les petites bandes se jaugent. Dans le métro, les plus craintifs cachent leur place de concert dans un recoin de leur survêtement. Ces derniers mois, les spectacles des rappeurs américains à Paris se sont souvent accompagnés d'échauffourées et les rumeurs allaient bon train, mardi 31 octobre, pour la première venue de Cypress Hill, stars californiennes d'un rap nouveau en voie de radicalisation.

Dans la salle, pourtant, une foule bigarrée de cinq mille spectateurs a fraternellement célébré la musique du trio. Sur disque, Cypress Hill a déjà prouvé ses qualités de rassembleur. Formé au début des années 90 par deux tchatcheurs, Sen Dog et B-Real, d'origine cubaine, et un disc-jockey, DJ Muggs, italo-américain, le groupe est l'un des rares à drainer à la fois les fans de base du hip-hop et une partie du public rock.

IMAGERIE HEAVY METAL

Sur leurs deux premiers albums, *Cypress Hill* et *Black Sunday*, ils mêlaient des références funk apprises dans la rue – une balle dans le poumon a éloigné B-Real de la vie des gangs, il y a sept ans – et une imagerie empruntée au heavy metal. Sur la bande originale du film *Judgment Night*, on les voyait d'ailleurs croiser le fer avec Sonic Youth et Pearl Jam, groupes vedettes du rock alternatif. Autre signe de ralliement, leur combat pour la légalisation de la marijuana ; un leitmotiv devenu aussi un puissant outil de marketing. Des millions de disques vendus les ont incités à ne pas changer cette formule, comme le prouve *Temples Of Boom*, leur tout récent troisième album.

Sur scène, deux colonnes qui évoquent autant un temple hindou que deux énormes *bongs* (ces joints roulés avec plusieurs feuilles de papier à cigarettes), entourent un Bouddha démesurément dodu sur le ventre duquel sont dessinées des feuilles de cannabis. De son perchoir, le DJ envoie des basses d'une puissance telle qu'elles décrochent l'encadrement d'une des enceintes. Ses deux compères surgissent d'un épais nuage de fumée. Bonnets vissés sur le crâne, identifiables comme des héros de BD, ils arpentent la scène pour un numéro immuable. L'organe nasillard de l'un mitraille des rimes cruelles que l'autre ponctue de sa voix grave. Les trames rythmique et musicale sont élaguées jusqu'à l'os. D'apparence répétitive, ce minimalisme peut se révéler détonnant. Pendant *Lick A Shot*, *Insane In The Brain*, *Ain't Going Out* ou *Throw Your Set In The Air*, le Zénith danse comme un seul homme. Sur *I Wanna Get High* – un de leurs hymnes enfumés, habituellement dédié au sénateur républicain Bob Dole –, la foule reprend en chœur. Le *gangsta ganja rap* de ces Chicanos synthétise parfaitement l'indolence du hip-hop de la côte Ouest et la violence hardcore du rap new-yorkais.

DOUBLE ABSENCE

Même s'ils sont renforcés aujourd'hui d'un excellent percussionniste portoricain, les concerts de Cypress Hill souffrent aussi des défauts d'un genre qui a encore du mal à s'adapter aux performances *live*. Au moment de la présentation des musiciens, on s'aperçoit ainsi qu'en fait DJ Muggs et Sen Dog ont été retenus aux Etats-Unis. Leur remplacement n'a pas posé de problème, la plupart des musiques sont enregistrées. Après moins d'une heure, le groupe quitte la scène. Le rappel rallongera « généreusement » le concert de trente minutes, mais, en attaquant très directement un de leurs confrères (*Fuck Ice Cube*), le morceau *No Rest For The Wicked* refroidira maladroitement un public pourtant conquis d'avance.

Stéphane Davet

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Kevin Costner** règne sur les mondes marins et sur le marché : comme le nombre important de salles (45) mises à la disposition du film pouvait le laisser prévoir, le tournage-naufrage de *Waterworld* débouche sur un succès, puisque plus de 200 000 spectateurs sont allés constater que la production n'avait pas englouti en vain des millions de dollars.

■ **Démarrage décevant pour** *Underground* : bien que les résultats enregistrés le samedi et le dimanche aient permis de corriger l'impression mitigée produite par les premières séances (4 952 entrées dans 20 salles le mercredi), le film d'Emir Kusturica, dont la durée limite à trois le nombre de séances quotidiennes, a peiné pour atteindre les 40 000 entrées en première semaine. Résultat que l'on peut juger tout juste honorable.

■ **Le *Mortal Kombat* de Christophe Lambert** semble marquer un retour en grâce de l'acteur auprès du public français : 110 000 entrées dans 32 salles constituent déjà un matelas confortable pour le film. En revanche les autres nouveautés de la semaine souffrent...

■ **Les fidèles de Claude Sautet** sont au rendez-vous : avec près de 90 000 spectateurs dans 34 salles (contre 91 000 en première semaine) *Nelly et M. Arnaud* se maintient remarquablement en deuxième semaine, de même que *Land of Freedom* (plus de 21 000 entrées en quatrième semaine, soit déjà près de 100 000 spectateurs parisiens pour le film de Ken Loach). Pour *Le Hussard sur le toit*, en revanche, c'est la dégringolade : le film de Jean-Paul Rappeneau atteindra péniblement les 500 000 entrées à Paris, résultat qui laisse entrevoir « seulement » 2,5 millions de spectateurs en France.

P. M.

★ **Source des chiffres :** ***Le Film français.***

TOUS LES NOUVEAUX FILMS

LE GARÇU

Film français de Maurice Pialat.
Voir Le Monde du 1er novembre

UN BRUIT QUI REND FOU

Film belgo-franco-suisse d'Alain Robbe-Grillet et Dimitri de Clercq. Avec Fred Ward, Charles Tordjman, Arielle Dombasle, Dimitri Poulikakos, Sandrine Le Berre, Christian Maillet. (1 h 40)

Le bruit qui rend fou est celui des pièces de mah-jong, quand les joueurs les mélangent sur la table de la Villa bleue, tripot-bordel autour duquel tourne le film. Le mélange des éléments du jeu est la méthode choisie par Robbe-Grillet et son coréalisateur (qui fut auparavant son élève en cinéma à l'université de New-York) pour raconter cette histoire. Elle se passe dans une île grecque assoupie, où flotte un songe d'Extrême-Orient. Et elle est tellement compliquée qu'il n'était peut-être pas indispensable de brouiller de surcroît son énonciation. Mais c'est, semble-t-il, la principale raison d'être du neuvième film de Robbe-Grillet. Arielle Dombasle en sous-maîtresse du claque hellène vocalise sur *Le Vaisseau fantôme*. De jeunes et jolies demoiselles, toutes dévêtues de soie et de voiles, s'alanguissent – Robbe-Grillet *trade mark*. Un spectre rôde dans les ruelles, une jonque hante le port, l'inspecteur mène une enquête qu'il raconte à sa manière, qu'un scénariste débite à sa façon, qu'un troisième protagoniste retaille à sa convenance. Multiplicité et interférences des récits et des récitants, interrogations – parfois subtiles – sur le statut du spectacle et celui de la narration nourrissent moins le film qu'elles ne sont naïvement et décorativement illustrées par lui. Surenchère d'imageries où le touristique et le fantastique le disputent à l'érotique, sans que cette querelle soit de nature à retenir longtemps l'attention.

Jean-Michel Frodon

BAD BOY BUBBY

Film australien de Rolf de Heer avec Nicholas Hope, Claire Benito, Ralph Cotterill, Carmel Johnson. (1 h 52)

Bubby Bubby Bubby a trente-cinq ans. Il est séquestré par sa mère dans un garage et n'a jamais vu l'extérieur. Il tue par mégarde, au cours d'une scène violente, ses indignes parents, sort et se heurte à la méchanceté du monde réel. Il croisera toutes sortes de personnages et de situations avant de veiller sur des handicapés le jour et de chanter dans un groupe de rock la nuit. Il finira par épouser l'opulente infirmière de son cœur et aura beaucoup d'enfants. Parce que *Bad Boy Bubby* décrit le parcours signifiant d'un débile mental qui se contente de répéter et de mimer à des moments incongrus ce qu'il a vu ou entendu (effet comique facile), certains ne manqueront pas de parler de conte philosophique, de l'odyssée d'un Candide moderne confronté à la brutalité et à l'ingratitude du monde. Mais on peut aussi voir, dans ce fourre-tout qui n'hésite pas à recourir aux situations les plus répugnantes pour accentuer l'innocence de son personnage, une apologie de la bêtise au nom d'une sorte d'écologie de la morale aussi démagogique que peu regardante sur les moyens.

Jean-François Rauger

LE VOYAGE DE BABA

Film français de Christine Eymeric. Avec Momar Diawara, Jacky Khalil Paye, Bernard Mendy. (1 h 32)

Réalisatrice Réalisatrice Réalisatrice de documentaires, Christine Eymeric a choisi, pour son premier film de fiction, la voie de la fable. Baba, un adolescent de Dakar, joueur de football émérite, parviendra-t-il à surmonter les obstacles pour réaliser son rêve de devenir un grand professionnel, au sein d'une équipe française de premier plan ? Sujet déjà abordé à plusieurs reprises par le cinéma, mais que la réalisatrice colore d'une réflexion nouvelle : l'oncle de Baba caressait le même espoir, qui s'est brisé sur la réalité, et il revient d'entre les morts pour guider son neveu de ses conseils et le faire bénéficier de son expérience. Malheureusement, Christine Eymeric semble avant tout avoir puisé dans cette donnée matière à des scènes oniriques à prétention « poétique », qui alourdissent le récit et augmentent la confusion d'une réalisation passablement rudimentaire. En revanche, c'est avec un certain bonheur qu'elle a dirigé des acteurs non professionnels, dont l'inexpérience est source de fraîcheur et d'humour, au cœur d'un film qui ne réussit jamais à être davantage que sympathique.

Pascal Mérigeau

ASSASSINS

Film américain de Richard Donner. Avec Sylvester Stallone, Antonio Banderas, Julianne Moore. (2 h 15)

On le sait, les tueurs à gages n'ont pas droit à la retraite. Robert Rath, un exécuteur de haute volée, tente pourtant de raccrocher son arme après une dernière mission. Il va croiser un jeune « collègue », bien décidé à mériter sa réputation en abattant le champion en titre. *Assassins* reprend une structure bien éprouvée depuis Frank Tuttle, Jean-Pierre Melville et John Woo, et confronte la *star* Stallone et le petit nouveau européen, Antonio Banderas, sur les rails d'une carrière hollywoodienne. Pendant un temps, le film de Richard Donner construit un univers froid, dévitalisé, un monde où la vidéo et les réseaux informatiques transforment la réalité en recomposant les relations entre l'invisibilité (l'assassin communique avec ses commanditaires sur Internet) et la simultanéité. Mais, incapable de tenir le pari jusqu'au bout et de plonger définitivement ses personnages dans un univers éloigné de tout affect, le film tente d'humaniser ceux-ci et s'expose au ridicule d'introduire une psychologie sommaire qui détruit une possible dimension abstraite. Son tueur à gages, dont le scénario prend bien soin d'expliquer qu'il ne tue que des méchants, rencontrera l'amour et la rédemption au terme d'un parcours long, hâtivement écrit et bien rassurant. Il s'agissait sans doute ne pas désespérer les admirateurs d'un Sylvester Stallone, ici très peu convaincant.

J.-F. R.

DRAGONBALL Z

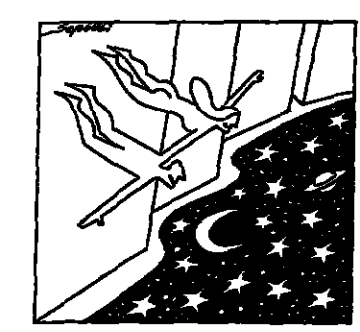
Film d'animation japonais d'Akira Toriyama, Shigeyasu Yamauchi et Mitsuo Hashimoto. (1 h 30)

Dragonball Z est l'adaptation cinématographique d'un dessin animé diffusé en tranches à la télévision et qui est lui-même la transposition d'une célèbre bande dessinée japonaise (ou *manga*). Très appréciés aujourd'hui par les amateurs, certains mangas ont su innover en inventant une manière stylisée de découper l'espace et le temps. *Dragonball Z* convoque tout un imaginaire adolescent, venu du cinéma d'arts martiaux et de la science-fiction, en le structurant autour de quelques règles morales simplistes comme le respect des aînés et la nécessité de s'unir contre l'adversité. La hideur du graphisme et l'infantilisme des deux récits qui composent ce film rendent assez incompréhensible le succès de cette série. Ce *Dragonball Z* organise un tintamarre auditif et visuel absolument ésotérique à qui n'est pas un habitué de longue date des mercredis télévisés du Club Dorothée.

J.-F. R.

Images manipulées et toniques

Trois artistes détournent la photo de commande et les stéréotypes populaires



LE CARTON d'invitation surprend : on y voit le visage malicieux de Catherine Fay, à qui on doit l'exposition, remplacer celui de Jacques Chirac dans la fameuse photo présidentielle imaginée par Bettina Rheims. Le titre est non moins cocasse : « Résurgences gratinées ». Sont rassemblées dans un lieu provisoire, situé dans le charmant passage du Grand-Cerf, trois photographes qui ont allègrement récupéré et détourné des clichés photographiques : Jean-Christian Bourcart a sélectionné et encadré des images invendues de mariage : mises en scène de potache, bonheurs flous, surimpressions sucrées. Larry Gueim a agrandi des ektas de machines agricoles rongées par un incendie. Jean-Pascal Princiaux a travaillé à l'ordinateur une équipe souriante de footballeurs, présentée dans un caisson lumineux. A l'arrivée, trois jeux sur des stéréotypes quotidiens à la fois drôles et captivants.

★ **Passage du Grand-Cerf (en face du restaurant du même nom), entre le 145, rue Saint-Denis, et le 10, rue Dussoubs, Paris 2e. Mo Etienne-Marcel. Du lundi au samedi, de 15 heures à 20 heures. Jusqu'au 6 novembre. Tél. : 42-33-43-40.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Nusrat Fateh Ali Khan
Sidérant de virtuosité, d'une grâce et d'une sensualité déroutantes, le maître du qawwali, musique soufie du Pakistan, met dans un état extatique tous les publics. On ne résiste pas à la ferveur grandiose et à la force de conviction de cet hallucinant chanteur qui lance sa voix dans de rayonnantes spirales.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 2, 3 et 4 novembre. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.
Théâtre de la Ville

Jean-Christophe Boclé
Jean-Christophe Boclé fait partie de ces chorégraphes qui, venant du baroque, s'intéressent au contemporain. La soirée qu'il présente se compose d'un solo intitulé *Hommage secret*, d'un trio *Translab*, et, en avant-première, de quelques extraits d'un travail en cours qui a pour nom *Avant-mémoire*. En collaboration avec Simon Hecquet, spécialiste de la notation Laban, il s'agit d'analyser les rapports de l'écriture chorégraphique avec le temps.
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e. Mo Saint-Paul. 19 heures, les 1er, 2 et 3 novembre. Tél. : 42-74-44-22.

Histoire d'œufs
Variations éclectiques sur le fil de l'humour d'une vingtaine d'oiseaux, habitués des salles intimes et scènes conviviales. Au fil des jours de cette réunion fertile en bons mots et notes légères se succéderont notamment les Voleurs de poules, Mado et ses Demi-Thons, les Epis noirs, les Faces & Cie.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 heures, du 1er au 11 novembre. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-36-37-27. 100 F.

MUSIQUE

Une sélection de concerts de jazz, rock, chanson et musique du monde à Paris et en Ile-de-France

JAZZ

Paris

Xavier Richardeau Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 20 h 30, du 1er au 4 novembre. Tél. : 42-33-22-88. 78 F.
Et en Quartet *au Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 45, les 2, 3 et 4 novembre. Tél. : 42-36-01-36. De 50 F à 70 F.*

Buckshot LeFonque, Brandford Marsalis
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 1er et 2 novembre. Tél. : 42-00-14-14. Location FNAC. De 70 F à 120 F.

Larry Schneider, Daniel Humair, François Mechali
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 1er et 2 novembre. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

Kenny Garrett
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 2 novembre. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Clarence Gatemouth Brown
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 3 novembre. Tél. : 45-23-51-41. De 100 F à 130 F.

Carlos Maza, Los Van Van
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 3 et 4 novembre. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

Simon Goubert Quintet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 3 et 4 novembre. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

René Mailhes, Alain Jean-Marie
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 45, les 7 et 8 novembre. Tél. : 42-36-01-36. 70 F.

Ile-de-France

Betty Carter et son trio
Montigny-le-Bretonneux (78). Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou. 20 h 30, le 4 novembre. Tél. : 30-96-99-00. Location FNAC. De 125 F à 155 F.

Carlos Zingaro, Tom Cora, Roger Turner
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 2 novembre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Tony Hymas, Noël Akchote, Mark Mondésir
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 3 et 4 novembre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Bertrand Renaudin
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 7 et 8 novembre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Urban Quartet
Savigny-le-Temple (77). Caf'Conc', quartier de Plessis-le-Roi. 21 h 30, le 3 novembre. Tél. : 60-63-28-24. De 25 F à 33 F.

ROCK

Paris

Simple Minds
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 heures, le 1er novembre. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC, Virgin. 170 F.

Sunset Heights
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 1er, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et 11 novembre. Tél. : 42-25-18-06.

Black Grape, Salad, McAlmont
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 19 heures, le 2 novembre. Tél. : 42-23-15-15. Location FNAC. 110 F.

Joan Baez
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 h 30, les 2, 3 et 4 novembre. Tél. : 47-00-55-22.

Supergrass, Cast, Ron Sexsmith
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 19 heures, le 3 novembre. Tél. : 42-23-15-15. Location FNAC. 110 F.

Miossec, Vic Chestnutt, My Life Story, Babybird
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 17 heures, le 4 novembre. Tél. : 42-23-15-15. Location FNAC. 110 F.

Foo Fighters
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 19 heures, les 5 et 6 novembre. Tél. : 47-00-55-22. 120 F.

Freddy & the Screamers
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 5 et 6 novembre. Tél. : 42-25-18-06.

Kat Onoma
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 6 novembre. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC. 120 F.

Guru's Jazzmatazz
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 heures, le 7 novembre. Tél. : 42-31-31-31. 130 F.

Oasis
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 7 novembre. Tél. : 42-08-60-00. Location FNAC. 140 F.

Monica Lypso Combo
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Vavin. 21 h 30, les 7 et 14 novembre. Jusqu'au 26 décembre. Tél. : 43-20-14-20. 90 F.

Ile-de-France

Treponem Pal
Rambouillet (78). L'Usine à chapeaux, 32, rue Gambetta. 21 heures, le 4 novembre. Tél. : 30-88-89-05. 40 F.

Nine Below Zero
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 20 h 30, le 3 novembre. Tél. : 69-43-03-03.

Dread Zone
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 20 h 30, le 4 novembre. Tél. : 69-43-03-03.

CHANSON

Paris

La Bande Magnetik
Théâtre de la Potinière, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. 19 heures, du 1er au 25 novembre. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-61-44-16. Location FNAC, Virgin. 90 F.

Barnum
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5e. Mo Maubert-Mutualité. 20 h 30, les 1er, 6, 7, 8, 13 et 14 novembre ; 15 heures et 20 h 30, les 4 et 11 novembre ; 15 heures, les 5 et 12 novembre, jusqu'au 31 décembre. Tél. : 40-46-14-80. Location FNAC, Virgin. De 100 F à 250 F.

Nana Mouskouri
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 1er novembre. Tél. : 45-61-53-00. Location FNAC. De 150 F à 280 F.

Starmania
Palais des congrès, porte Maillot, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 20 h 30, les 1er, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 12 et 14 novembre ; 16 heures et 20 h 30, les 4 et 11 novembre, jusqu'au 31 décembre. Tél. : 40-68-00-05. Location FNAC. De 175 F à 265 F.

Enrico Macias
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18 novembre ; 17 heures, les 5, 12 et 19 novembre. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC, Virgin. De 160 F à 250 F.

La Fontaine, le retour
Sentier des Halles, 50 rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 h 30, le 6 novembre. Tél. : 40-09-08-99. 50 F.

Cass'pieds
Théâtre Clavel, 3, rue Clavel, Paris 19e. Mo Pyrénées. 20 h 30, le 6 novembre. Tél. : 40-33-44-72. 100 F.

Henri Salvador
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, les 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18 et 21 novembre ; 17 heures, les 12 et 19 novembre, jusqu'au 26 novembre. Tél. : 49-95-99-99. Location FNAC. De 120 F à 250 F.

Ile-de-France

Jacques Higelin
Aulnay-sous-Bois (93). Espace Jacques-Prévert, 134, rue Anatole-France. 21 heures, le 7 novembre. Tél. : 48-68-00-22. 165 F.

Bernard Lavilliers
Clichy (92). Théâtre Rutebeuf, 16-18, allées Léon-Gambetta. Mo Mairie-de-Clichy. 21 heures, le 7 novembre. Tél. : 47-39-28-58. De 140 F à 160 F.

MUSIQUE DU MONDE

Paris

Baobab, Malik, D. M. B. G. (soirée Glob'Art)
L'Erotika, 62, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Blanche. 23 heures, le 2. Tél. : 46-06-37-75. 70 F.

Regina Celia et son trio
Restaurant Sud, 55, rue de Charonne. Paris 11e. Mo Ledru-Rollin. 21 h 30, le 2. Tél. : 43-14-06-36. Consommation à partir de 25 F.

Kadan's (1re partie : Obad)
Elysées-Montmartre, 72, boulevard de Rochechouard, Paris 18e. Mo Anvers. 21 heures, le 3. Tél. : 44-92-45-49.

Nusrat Fateh Ali Khan
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 2, 3 et 4 novembre. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Raza Ali Khan, Hanif Khan
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. 20 h 30, le 4 novembre. Tél. : 45-89-01-60. 80 F.

Ikram Khan, Hanif Khan
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. 17 h 30, le 5 novembre. Tél. : 45-89-01-60. 80 F.

Ile-de-France

Taxi Kréol
Montreuil (93), La Cinquième Dimension, Mairie-de-Montreuil, place Jean-Jaurès. 20 heures, les 3 et 4 novembre. Tél. : 42-87-38-63. 120 F.

Joao Bosco
Massy (91), Centre culturel Paul-Bailliart, 6, allée de Québec. RER B Massy-Palaiseau. Tél. : 69-20-57-04. 21 heures, le 4 novembre. 100 F et 90 F.

Omar Pene et le Super Diamono (1re partie : Olympic Gramofon et Magic Malik)
Palaiseau (91), Salle des fêtes, 10, avenue de la République. 20 heures, le 4. Tél. : 48-91-40-68. 50 F. Dans le cadre du Festival Banlieues qui bougent.

La Vieja Trova Santiaguera
New Morning, 7-9 rue des petites écuries, Paris 10e. Mo Château-d'eau. 19 heures, le 5 novembre. 120 F.

Caiman
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 10e. Mo République. 23 heures, le 2. Tél. : 42-02-20-52. 80 F.

Elvita Delgado y Tropical express
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 10e. Mo République. 23 heures, le 3. Tél. : 42-02-20-52. 100 F.

Le Noyer de Benevento
Auditorium des Halles, Forum des Halles, accès Porte Saint-Eustache. Mo Châtelet-Les Halles. 20 h 30, le 7. 80 F et 100 F. Tél. : 42-36-14-09. 80 F et 100 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection, des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

ASSASSINS (*)
Film américain de Richard Donner, avec Sylvester Stallone, Antonio Banderas, Julianne Moore, Anatoly Davydov, Muse Watson, Stephen Kahan (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

BAD BOY BUBBY (*)
Film australien de Rolf De Heer, avec Nicholas Hope, Claire Benito, Ralph Cotterill, Carmel Johnson, Bridget Walters, Graham Duckett (1 h 52).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DRAGON BALL Z
Dessin animé japonais de Shigeyasu Yamauchi, Mitsuo Hashimoto, (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LE GARÇU
Film français de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu (1 h 45).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

UN BRUIT QUI REND FOU
Film franco-belgo-suisse d'Alain Robbe-Grillet, Dimitri De Clercq, avec Fred Ward, Arielle Dombasle, Charles Tordjman, Sandrine Le Berre, Dimitri Poulikakos, Christian Maillet (1 h 40).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; réservation : 40-30-20-10).

LE VOYAGE DE BABA
Film français de Christine Eymeric, avec Momar Diawara, Jacky Khalil Paye, Bernard Mendy (1 h 25).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SÉLECTION

À LA VIE, À LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE CONFESSIONNAL
de Robert Lepage,
avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas, Jean-Louis Millette.
Canadien-britannique-français (1 h 40).
Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CORRIDOR
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Viacheslav Amirhanian, Sharunas Bartas, Eimuntas Nekrochius.
Lituanien, noir et blanc (1 h 20).
VO : Les Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LE COUVENT
de Manoel de Oliveira,
avec Catherine Deneuve, John Malkovich, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveria, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
Franco-portugais (1 h 30).
VO : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DOLLAR MAMBO
de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sósa, Raul Medina, Litico Rodriguez, Tito Vasconcelos, Eduardo Lopez Rojas.
Mexicain (1 h 20).
Latina, 4e (42-78-47-86).

L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept-Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT
de Gérard Blain,
avec Gérard Blain, Anicée Alvina, Gamil Ratib, Paul Blain, Frédéric Marbœuf.
Français (1 h 20).
Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; L'Arlequin, dolby, 6e (36-68-48-24) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : Reflet Médicis-II, 5e (36-68-48-24) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts-I, 6e (43-26-48-18).

SAUVEZ WILLY 2
de Dwight Little,
avec Jason James Richter, August Schellenberg, Jayne Atkinson, Jon Tenney, Elizabeth Pena, Michael Madsen.
Américain (1 h 35).
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

THE GARDEN
de Derek Jarman,
avec Roger Cook, Tilda Swinton, Johnny Mills, Kevin Collins, Phillip MacDonald, Spencer Leigh.
Britannique (1 h 32).
VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

TROIS JOURS
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Rima Latypova, Audrius Stonys, Arunas Sakalauskas.
Lituanien (1 h 20).
VO : Les Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

3 STEPS TO HEAVEN (**)
de Constantine Giannaris,
avec Katrin Cartlidge, Frances Barber, James Fleet, Con O'Neil, David Cardy.
Britannique (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis-II, 5e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

UNDERGROUND
de Emir Kusturica,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner.
Européen (2 h 47).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, dolby, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts-I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max-Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand-Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept-Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

WATERWORLD
de Kevin Reynolds,
avec Kevin Costner, Dennis Hopper, Jeanne Tripplehorn, Tina Majorino, Michael Jeter.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand-Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

MERCREDI 1er NOVEMBRE

TF 1

20.20 Sport : Football.
Grande soirée de la Ligue des champions, 4e journée : Aalborg-FC Nantes en direct du Danemark ; 21.15, Mi-temps, Météo, Tiercé ; 21.30, 2e période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres rencontres.

0.10 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. Le Grand Cirque (Japon). Les Derniers marins sous le vent ; Panne d'ascenseur ; Les Saltimbanques du ciel ; Duel au sommet ; Garimperos.

1.15 Journal, Météo.

1.30 Programmes de nuit.
L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.25, TF 1 nuit (et 3.30, 4.10) ; 2.35, Kandinsky ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.10).

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Assedicquement vôtre.
De Maurice Frydland, avec Patrick Chesnais, Pascale Rocard.

22.40 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. J'ai survécu à la mort d'un proche.

23.49 Les Films Lumière.

23.50 Journal, Météo, l'Open de Bercy.

1.25 Programmes de nuit.
Histoires courtes : Le Condamné ; L'Amour à 10 ans ; 2.30, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.30, 24 heures d'infos ; 4.15, Cristophe ; 4.40, Répétition ; 5.00, Outremers (rediff.) ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Les douleurs de l'exploit : le retour des champions blessés. Invités : Nathalie Bouvier, Henri Pescarolo, Pascal Eouzan, Jean-Marie Soubira ; Reportage à Cuba : Ana Fidelia Quirot : le sport l'a sauvée.

22.45 Météo, Journal.

23.15 Un siècle d'écrivains.
Présenté par Bernard Rapp. Alfred Jarry, par Jean-Christophe Averty.
Alfred Jarry (1873-1907), éternel potache, inventeur de la 'pataphysique et père d'Ubu, filmé par un homme d'images irrévencieux.

0.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Chroniques de l'Afrique sauvage. [8/12] L'Intrus (rediff.).

M 6

20.40 Téléfilm : Les Saigneurs.
D'Yvan Butler, avec Véronique Jannot, Claude Giraud.

22.30 Téléfilm : Le Pénitencier de l'enfer.
De William A. Graham
Une jeune gardienne de prison est affectée à Saint-Quentin, une prison pour durs où s'affrontent les différentes communautés.

0.15 Secrets de femmes.

0.45 Boulevard des clips (et 5.10).

2.30 Rediffusions.
Culture rock (La Saga Sting) ; 3.25, La Tête de l'emploi ; 3.50, Starnews ; 4.15, Jazz 6

CANAL +

21.00 Cinéma : Indiscrétion assurée. □
Film américain de John Badham (1994).

22.50 Court métrage : Clara et Jérémy.
De F. Hernandez.

22.55 Cinéma : Blink. ■
Film américain de Michael Apted (1994, v.o.)

0.40 Surprises.

0.55 Cinéma : A toute épreuve. ■
Film chinois (HongKong) de John Woo (1994, v.o., 123 min).

ARTE

20.40 Les Mercredis de l'Histoire.
Les Années TSF, de Claude Fusée et Philippe Collin, commentaire de Pierre Bouteiller.
Depuis son invention jusqu'à l'avènement de la télévision, la radio a été le média populaire par excellence, celui qui permettait de s'informer et de se distraire. Un florilèges d'images d'archives.

21.40 Les Espoirs du chant.
Documentaire d'Anette Kanzler et Enrique Sanchez-Lanz (v.o.).
Tous les deux ans des jeunes artistes lyriques participent au concours international de chant « Neue Summen ».

23.15 Musique : Montserrat Caballé.
Liceu de Barcelone 1975, avec l'Orchestre du Gran Teatre del Liceu de Barcelone, dir. Gianfranco Masini.

23.45 Entretien.
Nagisa Oshima.

0.35 La Chute du Mur, une chronique [7/12].

0.50 ▶ Cinéma : A nos amours. ■■■
Film français de Maurice Pialat (1983, rediff. du lundi 30, 89 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invité : Michel Blanc. 21.00 Faits divers. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de guerre. [4/7] Avril 1945. 23.30 Pulsations. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.40 Watergate. [4/5] Massacre. De Paul Mitchell. 20.35 Les Passeurs. De Valérie Denesle et Anne Peyrègne. 21.20 L'Everest des droits de l'homme. De Bernard Germain. 21.50 Smoothie. De Jean-Henri Meunier. 23.10 Le Noir, le Jaune et le Rouge. De Richard Olivier. 23.35 Cameroun, la dégringolade. D'Alex Feuz. 0.05 Deux frères. De Jean-Marc La Rocca (95 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges. 19.35 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Paris Match Première. 22.20 Guy Montagné. 23.45 Paris dernière. 0.40 Concert : Freak Power (30 min).

CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super Finale de Rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine. 18.50, Les Mission du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité : Bernard Pivot ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis, Good Rockin' Tonight. Four Mules. 20.25 Série : Route 66. Quitte ou double. 21.20 Série : Au cœur du temps. Le Retour de Machiavel. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. Vengeance. 22.40 Série : Les Incorruptibles de Chicago. L'Envers du rêve. 23.30 Série : Liquid Television. 23.55 Nonante. 0.55 Série : New York Police Blues. Episode nº 20 (50 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). L'Héritage diabolique. 19.50 Série : Cher oncle Bill. Le Majordome chinois. 20.15 Série : Skippy le kangourou. Soucoupe volante. 20.45 Série : The Thunderbirds. Les Amateurs (et 0.10). 21.35 Série : Les Espions. Lisa. 22.25 Série : 200 dollars plus les frais. Rocky règle ses comptes. 1.00 Série : Mission impossible. Le Trésor (45 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45). Invité : Elie Semoun. 19.15 Buzz Tee Vee. 19.55 Mangazone (et 23.25). 20.00 Zoom zoom Guest. 20.40 Médiamag. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. Def Leppard. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop (et 1.00). 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Passion cinéma (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Tennis. En direct. 10e Open messieurs de Paris-Bercy : seizièmes de finale. 21.30 Eurosportnews (et 1.00). 22.00 Olympic Magazine. 22.30 Patinage artistique. Résumé. Le Skate America. A Detroit (Michigan). 23.30 Formule 1 Magazine. 0.00 Equitation. Résumé. Grand Prix Pulsar : finale. A Monterrey (Mexique) (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.55 La Route Napoléon. ■ Film français de Jean Delannoy (1953, N.). 20.30 L'Amour d'une femme. ■■■ Film français de Jean Grémillon (1953, N.). 22.10 Hamlet. ■■ Film britannique de Laurence Olivier (1948, N., v.o.). 0.40 Le Dernier Voyage. ■ Film britannique de Vincent Sherman (1949, N., v.o., 100 min).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Tous les matins du monde. ■■■ Film français d'Alain Corneau (1991). 19.55 Séquences 79. 20.30 Deux flics à Downtown. □ Film américain de Richard Benjamin (1989). 22.05 L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982). 23.40 Ciné Cinécourts. Invité : Thomas Gilou. 0.40 Téléfilm : Tout le monde dit oui. Téléfilm classé X (90 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Tout un monde sonore inouï. 3. Ecoute au pluriel. Œuvres de Bach, Debussy, Chion. 20.30 Antipodes. L'univers touareg. 21.28 Poésie sur parole. Célébration du cheval (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Illustres ou inconnus. Une chapelle à la Baie d'Hudson, avec Charles Tremblay. Une émission de Radio Canada. 22.40 Les Nuits magnétiques. Madrid : La Muerte. 0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Faye (La Frontière). 0.50 Musique : Coda. Schoenberg et les autres. 3. Quelques propos de Schoenberg sur Franz Liszt. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival de Schwetzingen. Donné le 10 mai, par le Quatuor Cherubini : Quatuor à cordes n 16, de Beethoven ; Quatuor à cordes n 2 avec voix de soprano, de Schoenberg ; Quatuor à cordes n 8 Razoumovsky, de Beethoven. 22.00 Soliste. Samson François, piano. Œuvres de Chopin : Polonaise op. 53 Héroïque ; Valse n 6 Minute ; Valse n 9 ; Scherzo n 2 op. 31. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. De Noche pour orchestre, de Canat De Chizy, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Denis Cohen ; Tres fragmentos, de Mannis (Concert donné le 19 juin, salle Olivier Messiaen). 23.05 Ainsi la nuit. Mensa sonata pars VI, de Biber, par le Musica Acterna, dir. Peter Zapicek : Sonate en trio, de Benda, par le Musique philharmonique de Prague ; Partita pour deux hautbois, deux cors et deux bassons, de Druzecky, par l'Ensemble Philidor ; Sanatae tamaris quam aulis servientes, de Biber, par le Musica Acterna. 0.00 Jazz vivant. Gospels Songs avec le Deep River Gospel Choir, au Festival Banlieues Bleues ; Georges Mays et The Voices of Praise of Chicago, au Festival de Boulogne-Billancourt ; Le Cosmopolitan Church of Prayer Choir of Chicago, au Festival de Vienne ; Shirley Wahls Singers avec les Blind Boys of Alabama, au Festival de Marciac. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Pelléas et Mélisande, opéra intégral, de Debussy, par le Chœur Raymond Saint Paul et l'Orchestre national de la radiodiffusion française, dir. André Cluytens. 22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Ravel : Pavane pour une infante défunte, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Carlo Maria Giulini ; Quatre chants populaires ; Mélodies, de Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

JEUDI 2 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.20 La Philo selon Philippe.
17.55 Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique.

20.35 Sport : Football. En direct.
8e de finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, match retour : Celtic Glasgow-Paris SG ; 21.30, Mi-temps, Météo ; 21.45, 2e Période.
Le Paris Saint-Germain se rend en Ecosse pour un match retour très difficile. Dans une ambiance électrique, le club parisien devra faire preuve d'une grande solidarité pour préserver le bénéfice du but inscrit au Parc des Princes.

22.40 Magazine : Tout est possible.
Présenté par Jean-Marc Morandini.

0.00 Sport : Football. En différé.
16e de finale de la Coupe de l'UEFA, match retour : Milan AC-RC Strasbourg.

1.40 Journal, Météo.

1.50 Programmes de nuit.
L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.40, TF 1 nuit (et 3.10, 4.10) ; 2.50, Intrigues ; 3.20, Histoires naturelles (et 4.20, 5.05) ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.55 Loto, Journal, Météo.
13.45 Série : Derrick.
14.50 Série : Soko.
15.40 Tiercé. En direct de Longchamp.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.10).
16.30 Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.35 Série : Génération musique.
18.00 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits.
Nounours à de l'eau dans les oreilles.
19.20 Studio Gabriel (et 2.00).
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial.
20.40 L'Open de Bercy, Météo, Point route.

20.55 Magazine : Envoyé spécial.
Le Prix du soleil, de Laurent Pailluseau et Béatrice Peyrani ; Chasseurs de trésor, de Philippe Prigent et Laurent Redolfi ; Les Dieux du sable, de Jean-Jacques Dufour et Jean-François Hoffman.

22.30 Expression directe. CGT.

22.40 Cinéma : Liste noire. ■
Film américain d'Irwin Winkler (1990). Avec Robert De Niro, Annette Bening.

0.25 Les films Lumière

0.30 Journal, Météo, l'Open de Bercy.

2.30 Programmes de nuit.
Bas les masques (rediff.) ; 3.40, 24 heures d'infos ; 3.55, Jeu ; Pyramide ; 4.20, Jeu ; Les Z'amours ; 4.55, Y'a pas de malaise ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.35 Sport : Tennis.
10e Open de Paris, en direct du Palais omnisports de Paris-Bercy.
17.10 Les Minikeums.
Le Cahier de Taz ; Batman.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Les pierres songent à nous, de Pierre Sansot.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Cinéma : Le Pont de la rivière Kwaï. ■■
Film américain de David Lean (1957).

23.30 Météo, Journal.

0.00 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson. Apprivoiser la mort. Invités : Isabelle Bricard (*Dictionnaire de la mort des grands hommes*) ; Jean-Pierre Mohen (*Les Rites de l'au-delà*) ; Marie-Frédérique Bacque (*Le Deuil à vivre*) ; Marie de Hennezel (*La Mort intime*) ; Francis Huster.

1.00 Magazine : Espace francophone.
Wallonie : des traditions vivantes.

1.30 Série : Dynastie.

2.15 Musique Graffiti.
Sonate pour violoncelle et piano, de Chopin, par Martha Argerich, piano, Misha Maïsky, violoncelle (10 mn).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Polly.
De Debbie Allen.
15.00 Boulevard des clips (et 1.10, 5.30).
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Série : Classe mannequin.
17.30 Dessin animé : Tintin.
[1/2] L'île noire.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 ▶ Magazine : Passé simple.
Présenté par Marielle Fournier. 1940 : de Gaulle, l'appel de juin.

20.45 Cinéma : Tendrement vache. □
Film français de Serge Penard (1979). Avec Jean Lefebvre.

22.30 Téléfilm : Robe de sang.
De Tobe Hooper, avec Madchen Amick, Dee Wallace Stone.
Une étudiante entre en possession d'une cape rouge que portaient les prêtres aztèques lors des sacrifices à leurs divinités. Cette tunique a conservé d'étranges pouvoirs maléfiques qui se réveillent à son contact.

0.15 Culture rock.
La Saga Sting.

2.30 Rediffusions.
Rock express ; 2.55, Barbra Streisand ; 3.50, Culture pub ; 4.15, Saga de la chanson française (Gilbert Bécaud) ; 5.05, Starnews.

CANAL +

— *En clair jusqu'à 13.45* —

12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Cathy et les Extraterrestres. ■
Film d'animation hispano-américain de Santiago Moro (1987).
15.00 Documentaire : Dans la nature avec Stéphane Peyron.
La Mer de Cortez, de Pascal Sutra Fourcade.
15.50 Surprises.
16.05 Cinéma : Gilbert Grape. ■
Film américain de Lasse Hallström (1993). Avec Johnny Depp.
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Cyberflash.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. (et à 19.10)
19.30 Flash d'informations (et 22.15).
19.40 Zérorama, le contre-journal.
Présenté par Karl Zéro.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.

20.35 Cinéma : Meurtre mystérieux à Manhattan. ■■
Film américain de Woody Allen (1993). Avec Woody Allen.

22.23 Court métrage : Clara et Jérémy.
De F. Hernandez.

22.25 Cinéma : Casque bleu. □
Film français de Gérard Jugnot (1994). Avec Gérard Jugnot.

0.05 L'Etoffe des héros. ■■
Film américain de Philip Kaufman (1983, v.o., 185 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Les Richesses des forêts tropicales.
13.25 Le journal du temps (et 18.57).
13.30 Les Grands Maîtres du cinéma. Federico Fellini.
14.30 Arrêt sur images.
15.30 Qui vive ! La génétique.
15.45 Allô ! la Terre. Les Volcans [4/5]
16.00 ▶ La Preuve par cinq. [4/5].
16.30 Magazine : Fête des bébés !
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Ma souris bien-aimée.
18.15 Alphabets de l'image.
Emir Kusturica.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé
[19/25] Le Prisonnier de la tour.

19.30 Nous avons le même domicile.
De Christiane Erhardt (v.o.).
Un portrait d'ex-Allemands de l'Est à travers les habitants d'un immeuble d'Erfurt, capitale de la Thuringe.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Allemagne-Pologne, se réconcilier sans oublier.
Proposée par Helfried Spitra et présentée par Hervé Claude et Sabine Christiansen.

20.41 Dialogue avec l'ennemi.
Documentaire de Marek Nowakowski.

21.20 Interview d'Andrzej Wajda.

21.35 L'Université clandestine de Cracovie.
Documentaire de Pia Landmann et Sabine Fröhlich

21.50 Solidarnosc et la RDA.
Documentaire d'Anne Worst.

22.20 Téléfilm : Mieux vaut être beau et riche.
De Filip Bajon, avec Adrianna Biedrzynska
Une ouvrière polonaise hérite d'une usine en faillite. Elle se révèle une excellente femme d'affaires...

23.50 Retour sur le passé.
Documentaire De Thomas Grimm.

0.20 Reportages.

1.15 La Chute du Mur, une chronique [8/12].

1.30 Cinéma : Ouragan sur l'eau plate. ■
Film britannique de Dick Clement (1985, v.o., 89 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Détective. ■ Film français de Jean-Luc Godard (1985). Avec Nathalie Baye. 21.35 30 millions d'amis. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.20 Correspondances. 22.35 La Marche du siècle. 0.05 Tell quel. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.00 Du nouveau à l'est de l'Elbe. De Frank Lopnch et Karin Schlösser. 19.35 L'homme qui marche debout. De François Hanss. 20.35 Lonely Planet. [12/13] Jamaïque. De Jez Higham. 21.20 Watergate [4/5] Massacre. De Paul Mitchell. 22.10 Les Passeurs. De Valérie Denesle et Anne Peyrègne (50 min). 23.00 L'Everest des droits de l'homme. De Bernard Germain. 23.30 Smoothie. De Jean-Henri Meunier. 0.45 Le Noir, le Jaune et le Rouge. De Richard Olivier (35 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Match Première. 19.35 Stars en stock. Laurence Olivier. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Les Passagers de la nuit. ■■ Film américain de Delmer Daves (1947, N., v.o.). 22.45 Totalement cinéma. 23.15 Concert : Joseph Haydn. Les Saisons [1/2] Le Printemps et l'Eté. 0.30 Concert : Russell Malone Quartet. Enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère) en 1994 (90 min).

CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, C'est vous qui le faites ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, La Revue de presse ; 19.20, Codes secrets ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.55, La Mode et au revoir (5 min).

CANAL JIMMY 20.00 Les Combinards. □ Film français de Jean-Claude Roy (1966). 21.35 Quatre en un. 22.00 Chronique du front. 22.05 Macadam Cow-boy. ■ Film américain de John Schlesinger (1969, v.o.). 23.55 Souvenir. Devine qui est derrière la porte (70 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). L'Economie et le Sens de l'histoire. 19.50 Série : Cher oncle Bill. Bonnes Vacances. 20.15 Série : Mon amie Flicka. Les Bandits. 20.45 Série : Allô Béatrice (et 0.10). Enquête à l'italienne. 21.40 Série : Les Espions. La Nuit la plus noire. 22.30 Série : 200 dollars plus les frais. Claire (45 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 20.15). Invité : le groupe Love Bizarre. 19.15 Passengers. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. Def Leppard. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 Buzz Tee Vee. 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.25 Mangazone. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Cinémascope. 0.15 Médiamag. 1.00 Clips non-stop (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : Aeon Flux. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Tennis. En direct. 10e Open messieurs de Paris-Bercy : 8e de finale. 21.30 Eurosportnews (et 1.00) 22.00 Football. En différé. Coupe des coupes : 8e de finale. Matches retour. 22.00 Football. En différé. Coupe de l'UEFA : 16e de finale. Matches retour. 0.00 Motors (60 min).

CINÉ CINÉFIL 20.30 Le Grain de sable. ■ Film franco-italo-allemand de Pierre Kast (1964, N.). 22.10 L'Etoile du destin. ■■ Film américain de Vincent Sherman (1952, N., v.o.). 23.40 Le Club. Invité : Jean-Loup Dabadie. 1.00 La Mauvaise Graine. ■■ Film américain de Mervyn LeRoy (1956, N., v.o., 125 min).

CINÉ CINÉMAS 19.10 Histoire de fantômes japonais. ■ Film japonais de Nobuo Nakagawa (1959, v.o.). 20.30 Gremlins. ■■ Film américain de Joe Dante (1984). 22.15 Hélas pour moi. ■■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). 23.35 Les Deux Anglaises et le Continent. ■■ Film français de François Truffaut (1971), avec Jean-Pierre Léaud (130 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Tout un monde sonore inouï. 4. En quels termes pensez-vous votre musique ? Œuvres de Mion, Zanési, Cuniot. 20.30 Les Poétiques. Edouard Glissant. 21.28 Poésie sur parole. Célébration du cheval (4) 21.32 Profils perdus. Marcel Granet (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. Tina Modotti, photographe et révolutionnaire. 0.05 Du jour au lendemain. Jean Echenoz (les Grandes Blondes). 0.50 Musique : Coda. Schoenberg et les autres (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival Mahler. Concert donné le 5 mai au Concertgebouw d'Amsterdam, par le Chœur de la Radio néerlandaise, Martin Wright, chef de chœur, l'Orchestre Royal du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Bernard Haitink : Symphonie nº 2 Résurrection, de Malher. 22.00 Soliste. Samson François, piano. Gaspard de la nuit, de Ravel. 22.25 22.30 Dépêche-notes Musique pluriel. Quintette pour clarinette et cordes, de Keuris, par le Quatuor Orlando ; Solo, de Dumond (Concert donné le 19 juin, salle Olivier Messiaen). 23.05 Ainsi la nuit. Sonate pour piano et contrebasse op. 5, de Misek ; Duos moraves op. 32 La Rose sauvage, de Dvorak, par le Chœur de Chambre de Prague, dir. Josef Pancik ; Quatuor à cordes nº 1 De ma vie, de Smetana, par le Quatuor Talich. 0.00 Tapage nocturne. Drama symphonie, de Levaillant. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Concert donné le 25 mai, à la Grange au Lac à Evian, par l'Orchestre des Rencontres musicales d'Evian, dir. Jerzy Semkov, Jean-Bernard Pommier, piano : Patrie, ouverture, de Bizet ; Concerto, de Ravel ; Symphonie fantastique, de Berlioz.
22.15 Archives.
Le pianiste Mieczyslaw Horszowski. Partita nº 2 BWV 826 (1983), de Bach ; Sonate nº 1 op. 5 (1939), de Beethoven, Pablo Casals, violoncelle ; Scène dramatique avec piano obligé K 505 (1951), de Mozart, par l'Orchestre du Festival de Perpignan, dir. Pablo Casals, Jennie Tourel, mezzo-soprano ; Les Quatre Impromptus (1952), de Chopin ; Quatre mazurkas, op. 50 nº 13 à 16 (1983), de Szymanowski.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
JEUDI 2 NOVEMBRE 1995

Le magistrat qui s'est prononcé sur l'appartement de M. Chirac est logé par la Ville de Paris

LE PRÉSIDENT du tribunal administratif de Paris, qui vient de refuser à un contribuable de se substituer à la Ville de Paris pour déposer plainte contre l'ancien maire de la capitale dans l'affaire du pavillon des époux Chirac, est lui-même logé *« à tarif social »* par l'Office HLM de la Ville de Paris, a révélé *Le Canard enchaîné* dans son édition du 1er novembre. Le président Roland Vandermeeren est locataire d'un appartement de 80 mètres carré, rue Poliveau dans le cinquième arrondissement de Paris, pour un loyer mensuel de 3 600 francs environ, note l'hebdomadaire. *« Cette situation ne m'a pas gêné pour annuler, dans le passé, plusieurs décisions de la Ville de Paris »*, a déclaré au *Canard* le président Vandermeeren, qui avait sollicité la location de son appartement HLM en 1980 auprès de Jean Tiberi, alors adjoint au maire de Paris.

Le président du tribunal administratif était-il le mieux placé pour diriger la formation de trois magistrats ayant signifié, le 30 octobre, une fin de non-recevoir au contribuable Evelyn Ferreira qui souhaitait engager des poursuites visant M. Chirac dans une affaire relative à la location par l'ancien maire de Paris, à des conditions elles aussi avantageuses, d'un pavillon avec jardin acheté par une société civile immobilière créée par la filiale d'une société d'économie mixte de la Ville de Paris (*Le Monde* du 1er novembre) ? *« Il est regrettable que le magistrat ne se soit pas déporté de lui-même, comme l'y incitent les textes*, nous a déclaré l'avocat d'Evelyn Ferreira, Me Pierre-François Divier. *Nous considérons avoir été lésés, car le président du tribunal administratif se trouvait dans l'un des cas de récusation expressément prévus par le nouveau code de procédure civile. »*

« Le juge qui suppose en sa personne une cause de récusation, ou estime en sa conscience devoir s'abstenir, se fait remplacer par un autre juge que désigne le président de la juridiction à laquelle il appartient », stipule en l'occurrence le code de procédure civile. Mais Me Divier et le contribuable parisien ignoraient, avant la décision rendue par le tribunal administratif, la situation locative du président Vandermeeren. Le même code précise que *« la récusation d'un juge n'est admise que pour les causes déterminées par la loi* [notamment] *si lui-même ou son conjoint est créancier, débiteur, héritier présomptif ou donataire de l'une des parties. »*

Dans un ouvrage publié en mai 1995 chez Dalloz et consacré à la *« déontologie des fonctions publiques »*, le conseiller d'Etat Christian Vigouroux indique plus généralement que *« le doute sur l'indépendance financière ou morale du fonctionnaire est destructeur »*. *« Le chargé de fonctions publiques a tout intérêt, pour lui-même comme pour son service, à éviter, de sa propre initiative, les situations autorisant ce doute*, écrit M. Vigouroux. *Même s'il est certain de sa propre intégrité, il refusera une mission ou une action qui pourrait être perçue par autrui comme une confusion d'intérêts. »*

Erich Inciyan

Lire notre éditorial page 11

Ouverture d'une enquête préliminaire visant la trésorière officieuse du RPR

Louise-Yvonne Casetta est soupçonnée d'implication dans la création d'emplois fictifs

LE PARQUET de Nanterre (Hauts-de-Seine) a ouvert, au cours de la dernière semaine du mois d'octobre, une enquête préliminaire visant implicitement la responsable administrative du RPR, Louise-Yvonne Casetta. Considérée comme la trésorière officieuse du parti gaulliste, cette dernière avait été placée en garde à vue, le 7 juillet, par le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne), Eric Halphen, chargé de l'enquête sur l'affaire des fausses factures de l'office HLM de Paris, puis libérée sans être mise en examen (*Le Monde* daté 9-10 juillet). Le 15 octobre, le magistrat a transmis au parquet de Créteil de nouveaux éléments concernant Mme Casetta. Selon les déclarations spontanées de deux dirigeants successifs d'une entreprise de la région parisienne, Les Charpentiers de Paris, deux secrétaires auraient été salariées par cette société pour être, en réalité, mises à la disposition du RPR. Cette initiative, ont-ils expliqué au juge, avait été sollicitée par Mme Casetta.

Le siège de l'entreprise étant situé à Bagneux, dans les Hauts-de-Seine, le parquet de Créteil a estimé que ces faits relevaient de la compétence du parquet de Nanterre. Les vérifications policières devront porter, a indiqué, mardi 31 octobre au *Monde* une source proche de l'enquête, *« sur la réalité de l'implication de Mme Casetta dans le processus de création de ces emplois fictifs »*.

Ce rebondissement procédural intervient au moment même où le témoignage d'un ancien coursier du RPR, qui avait mis en cause Louise-Yvonne Casetta en évoquant d'importants transferts *« d'argent liquide »* au siège de campagne de M. Chirac, est fortement entaché de suspicion. Entendu le 5 juillet par le juge Halphen dans une chambre d'hôpital (le témoin prétendait avoir été victime d'une agression destinée à l'*« intimider »*), Didier Delaporte avait affirmé avoir assisté à des remises de *« liasses de billets »* durant la dernière campagne présidentielle, ainsi qu'au cours de la campagne pour les élections législatives de 1993, citant, outre le nom de Mme Casetta, les noms du promoteur Jean-Claude Méry, et de M. Roussin, tous deux mis en examen dans le dossier instruit par M. Halphen. Le même M. Delaporte avait, en outre, réitéré ces accusations dans un entretien publié le 8 juillet par *Libération*, qui le présentait comme *« le témoin privilégié de manipulation de fonds au RPR »*. Plusieurs faits sont venus, depuis, affaiblir ce témoignage.

D'abord, le procès-verbal du 5 juillet, rédigé par M. Halphen, ne comportait pas, ainsi que l'exige la loi, la mention du lieu où l'interrogatoire avait été conduit. Il est désormais établi que le juge d'instruction s'était rendu dans un service psychiatrique, afin de procéder à l'audition du témoin. Ce dernier devait, d'ailleurs, admettre, au cours d'une deuxième audition, le 24 juillet, que son hospitalisation n'était pas due à une agression mais imputable à une *« phase dépressive »*. Confronté par le juge à Michel Roussin le 4 octobre, l'ancien coursier du RPR a néanmoins maintenu l'essentiel de ses déclarations, allant jusqu'à indiquer qu'il aurait perçu, à travers le plancher de la permanence électorale de l'ancien ministre, le bruit des *« liasses »* que l'on comptait... Au cours de ce face-à-face judiciaire, Didier Delaporte a surtout fourni, dans le souci de renforcer ses déclarations, une description physique du chauffeur de Jean-Claude Méry, présent selon lui lors de ces transferts de fonds, ainsi que des précisions sur son adresse personnelle. Or, les vérifications commandées par le juge au 8e cabinet de délégations judiciaires de la PJ parisienne ont établi que ces détails ne correspondaient pas au chauffeur actuel de M. Méry, mais bien davantage à son prédécesseur, limogé en 1990, soit trois ans avant les faits décrits par M. Delaporte.

Forts de ces constatations qui semblent indiquer que le témoin a livré, sous la foi du serment, des informations inexactes, les défenseurs de M. Roussin, MM. Georges Flécheux et Pierre Haïk, ont déposé en son nom, le 23 octobre, une plainte contre X... pour *« faux témoignage »* auprès du doyen des juges d'instruction de Paris dont le libellé vise explicitement M. Delaporte. Les enquêteurs s'interrogent, pour leur part, sur l'intervention, dans le dossier des fausses factures, de cet étrange témoin, familier des tribunaux, sans emploi – quoique fondateur d'une association destinée à promouvoir le *« travail pour tous »* – et disposant apparemment d'importantes ressources. Questionné par le juge Halphen à ce sujet, l'ancien coursier avait simplement expliqué : *« Un ami met à ma disposition sa fortune. »*

Hervé Gattegno

Deux lettres de Me Vergès

Désigné dans le courant de l'été par Louise-Yvonne Casetta pour assurer sa défense, Me Jacques Vergès avait écrit, le 16 août, au juge Eric Halphen afin de lui demander *« de la mettre en examen dans les meilleurs délais »*. Présentée par la direction du RPR comme le *« chef du personnel »* du mouvement gaulliste, et par *Le Canard enchaîné* comme une proche des trésoriers successifs de ce parti, Mme Casetta avait été placée en garde à vue durant quelques heures, le 7 juillet, et une perquisition avait été conduite à son domicile.

Dans son courrier adressé au juge Halphen, Me Vergès avait expliqué sa démarche par le fait que sa cliente désirait *« connaître avant la presse ce que* [la justice] *lui reprochait et que le secret de l'instruction ne cache qu'à elle-même »* (*Le Monde* du 5 septembre). Le juge n'ayant pas répondu à cette requête, l'avocat a réitéré sa demande dans le courant du mois de septembre, sans davantage de succès.

Mme Hubert, ministre de la santé, met en cause deux de ses collègues du gouvernement

MAIS QUELLE EST donc la stratégie politique du ministre de la santé publique et de l'assurance maladie, Elisabeth Hubert ? En a-t-elle seulement une ? Certains commencent à en douter sérieusement dans l'entourage du premier ministre, Alain Juppé, en rejetant l'hypothèse d'une déstabilisation délibérée.

Déjà morigénée par l'Hôtel Matignon à la suite de sa gaffe sur l'annonce prématurée de la hausse du forfait hospitalier – il passera de 55 francs à 70 francs par jour au 1er janvier 1996 – au moment des forums régionaux de réflexion sur le financement de la protection sociale, Mme Hubert court le risque de faire l'objet d'une nouvelle remontrance. Alors qu'on lui faisait grief de faire payer certains de ses fonctionnaires par des hôpitaux, contribuant ainsi à creuser le déficit de la Sécurité sociale, le ministre a jugé utile de mettre en cause, mardi 31 octobre, deux de ses collègues du gouvernement qui, de notoriété publique, ont les mêmes pratiques : les ministres de l'éducation nationale et de l'intérieur. Sur quatre colonnes à la « une » de son édition du 1er novembre, *Le Figaro* en tire la conclusion que Mme Hubert *« se désolidarise »*.

EXEMPLES À L'APPUI

La veille, *InfoMatin* barrait sa première page par ce titre : « Exclusif. Le scandale des directeurs d'hôpitaux. Ces fantômes payés par la Sécu. » Sur deux pages intérieures, ce quotidien dénonçait un système qui conduit à faire rétribuer, voire loger, des fonctionnaires du ministère de la santé publique par des établissements hospitaliers. Le mécanisme n'est pas nouveau, mais il provoque des interrogations et des remous au moment même où l'essentiel du débat politico-économique porte sur les moyens de réduire les déficits, celui du budget de l'Etat mais surtout celui de la Sécurité sociale dont le trou est estimé à 64,5 milliards de francs pour 1995.

Ces « emplois fictifs » constituent-ils une part importante ou marginale dans les budgets des hôpitaux ? Il serait hasardeux de donner une réponse définitive à cette question. Tout au plus peut-on faire remarquer que les frais de personnels représentent 70 % des dépenses de l'hôpital et qu'il s'agit du seul élément sur lequel peuvent jouer les directeurs d'hôpitaux dont certains, dans le cas d'espèce, sont donc en même temps juge et partie. Compte tenu de la tournure prise par l'affaire, l'interrogation initiale devient secondaire puisque le débat souterrain, qui dépasse largement ces avantages hospitaliers, porte sur l'organisation et le fonctionnement de la société française.

Ainsi mise en cause, Mme Hubert a invité les journalistes à observer ce qui se passe *« dans un certain nombre d'autres secteurs »* ministériels comme l'éducation nationale ou l'intérieur. *« Il y a beaucoup de mises à disposition dans un certain nombre d'autres secteurs et, si on grattait, on trouverait des choses intéressantes aussi dans d'autres ministères »*, a-t-elle observé à sa sortie du conseil des ministres. Elle ne s'est pas arrêtée là puisqu'elle a cité quelques exemples à l'appui : *« Il y a aussi beaucoup d'enseignants qui ne sont pas à leur poste d'enseignant, comme il y a également beaucoup de policiers qui ne sont pas obligatoirement à leur poste de policier. »*

Ne craignant pas le paradoxe, Mme Hubert a poursuivi : *« Les personnes qui sont en train de diffuser ce type d'information peuvent également s'interroger sur ce qu'il en est de pratiques qui sont liées tout simplement, pour une grande part, à la grande misère de l'administration française. »* Cette judicieuse question ne peut faire oublier que le ministre de la santé donne la fâcheuse impression de ne pas totalement maîtriser sa politique de communication.

Olivier Biffaud

SOMMAIRE

DEMAIN dans « le Monde »

MORT LENTE DANS GORAZDE ASSIÉGÉE : en Bosnie, il existe encore une ville dont les Serbes n'ont toujours pas levé le siège. Dans cette enclave musulmane, les habitants vivent une tragédie qui se répète, jour après jour, depuis trois ans et demi.

Tirage du *Monde* daté mercredi 1er novembre 1995 : 473 673 exemplaires

Paul Barril a été protégé par la justice dans l'affaire des Irlandais de Vincennes

DEPUIS le début de l'affaire des Irlandais de Vincennes, il était patent que la justice n'avait pas montré une forte pugnacité à l'égard de l'ex-capitaine Paul Barril, auteur notoire du montage qui jeta en prison les trois Irlandais faussement accusés de préparer des attentats en France. Mais dans un documentaire que devait diffuser la Télévision suisse romande, mercredi 1er novembre, un magistrat parisien, le substitut général Marc Domingo, reconnaît que le parquet s'est efforcé d'éviter à l'ancienne étoile du Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) tout ennui judiciaire. Réalisé par deux journalistes français, Pierre Péan et Christophe Nick, ce film retrace la genèse d'une affaire d'Etat qui fut parmi les plus retentissantes des années Mitterrand.

En soixante-six minutes, les auteurs examinent comment, en 1982, une cellule antiterroriste installée à l'Elysée tenta d'asseoir sa crédibilité par un montage présenté comme un coup d'éclat : l'arrestation de trois militants nationalistes irlandais, coupables sur mesure, dans l'appartement desquels les gendarmes trouvèrent opportunément armes, explosifs et munitions.

ORDRE SUPÉRIEUR

Au fil des années, cette affaire, saluée par le pouvoir de l'époque d'un tonitruant communiqué de victoire, prit eau de toute part. On apprit alors – grâce, notamment, au *Monde* – que tout avait commencé lorsqu'un sympathisant de la cause irlandaise, Bernard Jegat, croyant aider l'enquête sur l'attentat antisémite de la rue des Rosiers où, le 9 août 1982, neuf personnes avaient trouvé la mort, remit à Paul Barril des armes que des camarades irlandais lui avaient confiées plusieurs années auparavant ; que ces armes, quelques jours plus tard, avaient été subrepticement déposées dans l'appartement des Irlandais après qu'une équipe de gendarmes d'élite, dirigée par Paul Barril, eut procédé à leur arrestation ; que d'autres gendarmes, dirigés par le commandant Jean-Michel Beau et chargés des constatations de police judiciaire, avaient sciemment menti à la justice pour dissimuler le montage ; que l'Elysée, mis bientôt au courant, avait enfin tout fait pour que les retombées du scandale n'éclaboussent ni son hôte, François Mitterrand, ni le « patron » de la cellule antiterroriste, le commandant Christian Prouteau, ni son adjoint, le capitaine Paul Barril.

Après bien des péripéties, quelques condamnations sont quand même tombées, notamment celle du commandant Jean-Michel Beau, qui pourtant fit éclater le scandale lorsqu'il comprit qu'il avait lui-même été joué par Paul Barril. De tous les coupables potentiels, ce dernier est pourtant le seul à avoir échappé à la justice, et le film, avec la participation du substitut général Marc Domingo, en révèle aujourd'hui la raison. En 1991, Marc Domingo dirigeait la quatrième section du parquet de Paris, chargée des affaires « délicates ». A ce titre, il tenait le banc du ministère public lors d'un procès où étaient poursuivis trois des anciens gendarmes de l'affaire, Christian Prouteau, Jean-Michel Beau et José Windels.

Une fois de plus, Paul Barril était passé entre les mailles du filet. Or, révèle aujourd'hui Marc Domingo devant la caméra, l'un de ses collègues magistrats vint alors lui confier qu'en 1985, sur ordre du procureur de l'époque, Michel Jéol, il avait procédé à des vérifications d'où il ressortait, sans erreur possible, que Paul Barril avait bien fait déposer les armes dans l'appartement des Irlandais. La manipulation était flagrante, mais le parquet, vraisemblablement sur ordre supérieur, avait décidé de ne pas poursuivre.

Cette bienveillance restera constante tout au long d'une affaire qui a connu bien des révélations compromettantes pour Paul Barril. Ironiquement la justice n'a reconnu sa responsabilité que par ricochet, lorsque l'ancien capitaine de gendarmerie, en 1991, poursuivit en diffamation *Le Monde* qui avait décrit son rôle dans le montage. En première instance comme en appel, la justice débouta Paul Barril en reconnaissant comme *« amplement concordantes et fiables »* les preuves apportées par notre journal. Paul Barril s'est pourvu en cassation.

Simple péripétie supplémentaire ? Rien n'est moins certain. Car le film de Péan et Nick apporte une autre révélation : selon Paul Bouchet, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, ce serait une fois de plus Paul Barril qui, mis à mal à l'occasion de son procès contre *Le Monde*, aurait fait fuiter, en 1993, les centaines d'écoutes téléphoniques opérées durant des années par la cellule de l'Elysée. La révélation de ces écoutes illégales, qui visaient des journalistes, des avocats, des hommes politiques et de simples particuliers, avait suscité la création d'une commission d'enquête confiée à M. Bouchet. Son rapport, classé « secret défense », n'a pas été communiqué au juge Jean-Paul Valat chargé d'instruire les plaintes de plusieurs des écoutés. C'est donc avec un certain intérêt que ce magistrat devrait prendre connaissance du film de Péan et Nick où un passage de ce rapport est reproduit : affirmant que les documents sur les écoutes *« proviennent de la société Secrets dirigée par Paul Barril »*, M. Bouchet retient *« l'hypothèse selon laquelle M. Barril a tenté une opération de diversion jugée utile à la défense de ses intérêts »*.

Georges Marion

Une instruction au point mort

Treize ans après les faits, l'affaire des Irlandais de Vincennes n'est toujours pas judiciairement terminée. Outre une décision opposant Paul Barril au *Monde*, toujours pendante devant la Cour de cassation, une plainte criminelle est en principe encore instruite devant le tribunal de Versailles. Confiée au juge d'instruction Yves Madre, l'instruction vise la *« fabrication de fausses preuves »*. Elle a été ouverte en 1992 sur la base d'une plainte déposée par les avocats des Irlandais après que leurs clients aient été blanchis. Malgré plusieurs démarches de leur part, le magistrat instructeur n'a procédé à aucun acte d'instruction...

